UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ACTION COLLECTIVE PAR LE « DESIGN POUR L'AUTONOMIE » POUR FAVORISER LA JUSTICE ALIMENTAIRE : LE CAS DE LA FERMETTE DE POINTE-SAINT-CHARLES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR
MORGANE PELLERIN

AOÛT 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cette recherche a été possible grâce à plusieurs appuis que je tiens à souligner. D'abord, je remercie les membres de l'Institut des Sciences de l'environnement de l'UQAM et particulièrement mes collègues. Ces derniers m'ont apporté un grand soutien et sans ces amitiés mon parcours à la maîtrise aurait été tout autre. Merci au CRISES pour les différentes occasions où j'ai pu présenter ma démarche en échange de conseils et rencontrer des étudiants-es, chercheuses et chercheurs aux intérêts de recherche similaires. Je remercie également mes directeurs Juan-Luis Klein et Stéphane Vial pour leur soutien, leur ouverture et leurs précieux conseils. Je remercie aussi les personnes que j'ai pu rencontrer à Pointe-Saint-Charles, particulièrement au Bâtiment 7 et à l'épicerie Le Détour, qui m'ont aidée dans ma compréhension de mon objet de recherche, ainsi que les personnes qui m'ont accordé une entrevue, en particulier les membres du Comité Fermette. Je remercie finalement mon entourage, amis-es, famille et particulièrement mon compagnon Wiz, qui m'a accompagnée pendant de nombreuses marches, me permettant de prendre du recul sur ma recherche et me motivant à poursuivre.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii
TABLE DES MATIÈRES iii
LISTE DES FIGURES vi
LISTE DES TABLEAUX vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES viii
RÉSUMÉ ix
ABSTRACT i
INTRODUCTION 1
CHAPITRE I L'ACTION COLLECTIVE LOCALE POUR LA JUSTICE ALIMENTAIRE 4
1.1 Les actions collectives en lien avec la justice 5
1.1.1 Sécurité et sécurisation alimentaire 5
1.1.2 La sécurisation alimentaire au Québec 7
1.1.3 Justice alimentaire, sociale et environnementale 9
1.2 Les communs 14
1.2.1 Approches des communs 14
1.2.2 Rôle potentiel et défis des communs urbains 17
1.3 Les innovations sociales en milieu territorial 20
1.3.1 Distinction et définition des innovations sociales 20
1.3.2 Perspectives des innovations sociales 22
1.3.3 Innovation sociale et gouvernance alimentaire 24
1.3.4 L'innovation et la transformation sociale 25
1.4 La transition socio-écologique 26
1.4.1 Perspectives de la transition 27
1.4.2 Notions théoriques liées à la transition 28
1.4.3 Rôle des expérimentations 32

1.5 Nos approches conceptuelles : le développement territorial par l'initiative locale et le design pour l'autonomie 32

1.5.1 Le modèle du développement territorial par l'initiative locale 33
1.5.2 Le design et sa réorientation ontologique 36

CHAPITRE II LE QUARTIER DE POINTE-SAINT-CHARLES : NOTRE CADRE TERRITORIAL 43

2.1 Contexte et enjeux 43

2.2 Les initiatives citoyennes à Pointe-Saint-Charles 49

CHAPITRE III AUTONOMIE, COMMUN ET JUSTICE ALIMENTAIRE: CONCEPTS ET MÉTHODE 55

3.1 Objectifs et questions de recherche 55

3.2 Autonomie, commun et justice alimentaire : le cadre opératoire 58

3.3 Orientation interprétativiste 63

3.4 Approche qualitative avec une logique inductive 63

3.5 Étude de cas et enquête ethnographique 64

3.6 Collecte des données : la triangulation des méthodes 65

3.7 Analyse des données 68

CHAPITRE IV LA FERMETTE, UN PROJET DE QUARTIER SUR LE SITE DU BÂTIMENT 7 : LES RÉSULTATS DE NOTRE RECHERCHE 70

4.1 Les différentes initiatives et services en alimentation dans le quartier 70

4.1.1 Diversité et complémentarité 71
4.1.2 Interconnaissance et coopération 73
4.1.3 Concertation et gouvernance 75

4.2 Amorce et développement de la Fermette 77

4.2.1 Luttes et mobilisations pour le projet de Pôle alimentaire 77
4.2.2 Adaptation face aux enjeux de concrétisation: du Pôle alimentaire à la Fermette 80
4.2.3 Évolution du leadership et de l'identité du comité 83
4.2.4 Nature des relations internes 85
4.2.5 Outils pour favoriser la démocratie participative 86
4.2.6 Partage des savoirs, expertises et ressources 88
4.2.7 Mobilisation de ressources endogènes et exogènes 90
4.2.8 Légitimité du projet et nature des relations externes 93

4.3 Résultats attendus de la Fermette 94

4.3.1 Réappropriation et mobilisation: résultats attendus à court terme 95
4.3.2 Mode de gestion et ressources humaines : Enjeux à moyen terme 102
4.3.3 Vers l'autonomie alimentaire : Résultats attendus à long terme..... 105

4.4 Conclusion..... 110

CHAPITRE V UNE EXPÉRIMENTATION DE JUSTICE ALIMENTAIRE : CONTRIBUTIONS ET DÉFIS..... 113

5.1 Introduction au chapitre 5..... 113

5.2 La construction de l'autonomie et du commun : analyse des résultats en regard du cadre opératoire de la recherche..... 115

5.3 Croisement de l'approche du développement territorial par l'initiative locale et du design pour l'autonomie..... 123

CONCLUSION 125

ANNEXE A..... 130

ANNEXE B..... 131

ANNEXE C..... 134

ANNEXE D..... 137

BIBLIOGRAPHIE..... 140

LISTE DES FIGURES

Figure Page

1.1 Perspective multiniveaux des transitions …… 29

1.2 Schéma d'analyse des initiatives locales ……. 34

1.3 Schéma du design pour l'autonomie ……...…….……. 42

2.1 Situation géographique de Pointe-Saint-Charles …….…….. 44

2.2 Les étapes de l'implantation de la Fermette et du Pôle alimentaire …..… 54

3.1 Schématisation du cadre opératoire de la recherche …….…… 62

4.1 Cartographie des initiatives et ressources en alimentation dans le quartier de Pointe-Saint-Charles ……...……...……..… 72

4.2 Représentation des instances de concertation des groupes et organismes en alimentation à Pointe-Saint-Charles ……...…… 76

4.3 Dates et phases principales de l'évolution de la Fermette ……..... 77

4.4 Synthèse des résultats de la recherche et processus évolutif de la Fermette …….……. 112

LISTE DES TABLEAUX

Tableau Page

2.1 Faits saillants du portrait statistique de la population du territoire de Pointe- Saint-Charles …….……..…… 46

3.1 Les concepts, les variables et les indicateurs ……...……... 60

3.2 Caractéristiques des personnes interrogées ……..... 67

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

B7	Bâtiment 7
CDC	Corporation de développement communautaire
CN	Canadian National
CSA	Centre social autogéré
DIY	*Do-it-yourself*
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
HLM	Habitation à loyer modéré
OWW	One-World-World
PEP	Programme économique de Pointe-Saint-Charles
RESO	Regroupement économique et social du Sud-Ouest

RÉSUMÉ

Depuis le début du XXIe siècle, un nombre croissant d'initiatives alimentaires alternatives ont émergé pour proposer des solutions viables et locales à l'insécurité alimentaire, constituant un des mouvements sociaux les plus importants dans les sociétés dites du Nord, ce qui inclut le Québec. Notre recherche porte sur les actions collectives qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire. Parmi celles-ci, certaines peuvent être vues comme des initiatives de « design pour l'autonomie », au sens d'Arturo Escobar, portées par et pour les communautés qui revendiquent la justice alimentaire. Notre étude de cas porte sur l'initiative expérimentale de la Fermette de Pointe-Saint-Charles, à Montréal. À travers cette étude de cas, nous voulons comprendre dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale. Notre recherche est inductive et exploratoire. En nous impliquant sur une période de plusieurs mois (septembre 2019 à juin 2020) au sein de différentes instances, nous avons eu l'opportunité de participer au processus de co-création de la Fermette et de voir l'initiative prendre forme sur le site du Bâtiment 7. Les méthodes mobilisées pour notre étude sont l'entrevue semi-dirigée, l'observation participante et le journal de bord. Les résultats de notre recherche montrent qu'une initiative collective par le design pour l'autonomie peut favoriser un droit d'accès aux ressources alimentaires par la communalisation, en consolidant un réseau de relations au sein du quartier et par la création des relations d'interdépendance à une échelle élargie. En constituant un espace de reproduction sociale, l'initiative favorise l'inclusion, l'éducation et l'augmentation du pouvoir d'agir de la collectivité. Ce faisant, elle contribue à lutter contre les inégalités et favorise la prise en compte de la dimension écologique de l'alimentation en l'intégrant dans une vision holistique. Notre recherche contribue à la reconnaissance et à une meilleure compréhension du potentiel des expérimentations pour contribuer à la justice alimentaire, sociale et environnementale. De plus, nous avons pu contribuer à un croisement entre les disciplines du design, de la géographie et des sciences de l'environnement, apportant un regard interdisciplinaire et systémique sur les enjeux liés à la justice alimentaire en milieu urbain.

Mots clés : Action collective, initiative locale, sécurisation alimentaire, justice alimentaire, justice sociale, justice environnementale, design, commun, autonomie, développement territorial.

ABSTRACT

Since the beginning of the 21st century, a growing number of alternative food initiatives have emerged to offer more viable and local solutions to food insecurity. These movements constitute one of the most important social movements in Northern societies, including the province of Québec. Our research focuses on collective actions that are a part of the food securing process. This can include initiatives such as "autonomous design" proposed by Arturo Escobar, which are design initiatives carried by and for communities that claim food justice. For this study, we adapt the autonomous design approach to the Pointe-Saint-Charles Fermette experimental initiative located at Bâtiment 7, in Montreal. We combine this approach with collective action approach to better understand how a collective initiative can promote food, social and environmental justice. Although our research is inductive and exploratory, over several months (September 2019 – July 2020) we participated in the co-creation process of the Fermette initiative. This provided an opportunity to observe the initiative take shape. As our methods were primarily exploratory, we used semi-directed interviews, participant observations, and logbooks to record our observations. The results of our research show that an autonomous design collective initiative can promote a right of access to food resources through communalization, by consolidating the network of relationships within the neighborhood and by creating relationships of interdependence on a larger scale. By providing a space for social reproduction, the initiative promotes inclusion, education and empowerment of the collectivity. Thus, contributing to the fight against inequalities and promoting the consideration of the ecological dimension of food by integrating it into a holistic vision. Therefore, our research contributes to the recognition and better understanding of the potential benefits of autonomous design initiatives for food, social and environmental justice. Lastly, our study was able to work collaboratively amongst several disciplines including design, geography and environmental sciences, providing an interdisciplinary and systemic view of urban food justice challenges.

Keywords: Collective action, local initiative, food securing, food justice, social justice, environmental justice, design, common, autonomy, territorial development.

INTRODUCTION

Depuis le début du XXIe siècle, un nombre croissant d'initiatives alimentaires alternatives et locales ont émergé pour proposer des solutions viables à l'insécurité alimentaire, constituant un des mouvements sociaux les plus importants dans les sociétés dites du Nord, ce qui inclut le Québec (Morgan, 2009; Levkoe, 2011). Notre recherche porte sur les actions collectives qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire.

Parmi celles-ci, certaines peuvent être vues comme des initiatives de « design pour l'autonomie » au sens d'Arturo Escobar (2018) portées par et pour les communautés qui revendiquent la justice alimentaire. En plaçant l'autonomie culturelle et politique dans le champ du design, cette approche permet d'explorer le rôle potentiel du design pour contribuer à permettre des formes communales d'autonomie qui sont sous-entendues par des visions de transition et des projets de vie dont l'objectif est le renforcement de l'autonomie collective. L'initiative qui fait l'objet de notre recherche prend place dans le quartier montréalais de Pointe-Saint-Charles où une partie importante de la population est confrontée à des enjeux en lien avec la défavorisation économique et sociale, la gentrification et l'insécurité alimentaire. Face à cette situation, des acteurs se concertent au sein d'un réseau d'initiatives s'inscrivant dans un processus de sécurisation alimentaire à l'échelle du quartier. Parmi ces initiatives, celle de la « Fermette » est un projet expérimental de quartier dont la vision est la suivante :

> Accroître l'autonomie alimentaire de Pointe-Saint-Charles par un projet d'agriculture urbaine, alternatif, écologique et solidaire au Bâtiment 7 qui contribue au déploiement d'un véritable système alimentaire de quartier (Comité Fermette, 2020a).

Notre question de recherche est la suivante. Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de « design pour l'autonomie » peut-elle favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale? Précisions que ce mémoire porte sur une expérience qui est dans ses premières étapes et que la recherche s'intéresse à l'idéation du projet et aux visions et objectifs des acteurs vus à travers le processus de son implantation et non pas à l'évaluation de ses résultats. Le premier chapitre de la recherche met en lien divers éléments théoriques et contextuels incontournables pour situer les initiatives locales orientées vers le design pour l'autonomie favorisant la justice alimentaire. Le deuxième chapitre présente le cadre territorial de notre sujet d'étude, soit le quartier Pointe-Saint-Charles. Le troisième chapitre présente les objectifs et les questions qui orientent notre travail. Il présente le cadre qui structure l'analyse de notre recherche en opérationnalisant les concepts d'autonomie, de commun et de justice alimentaire. La méthode qui guide notre recherche y est aussi présentée. Le quatrième chapitre présente les résultats de notre recherche. Nous dressons d'abord un portrait des différentes initiatives et services de lutte contre l'insécurité alimentaire dans le quartier et de leur dynamique. Nous présentons ensuite les origines du projet Fermette puis finalement les résultats qui en sont attendus. C'est dans le cinquième chapitre que nous répondons à nos questions de recherche et que nous analysons les résultats à partir de notre cadre opératoire.

Les résultats de notre recherche montrent qu'une initiative collective inscrite dans un processus de design pour l'autonomie favorise la communalisation de ressources alimentaires, c'est-à-dire le processus social d'organisation, de production, de distribution et de mise en commun autonome autour des espaces de production, des équipements de transformation alimentaire et des aliments sains qui y sont produits, permettant de consolider un réseau de relations au sein du quartier. En constituant un espace de reproduction sociale, l'initiative favorise l'inclusion, l'éducation et l'augmentation du pouvoir d'agir. Notre recherche devrait intéresser les chercheuses et chercheurs issus des disciplines du design, de la géographie et des sciences de

l'environnement. Elle devrait également susciter l'intérêt des acteurs œuvrant à mettre en place des initiatives de sécurisation alimentaire dans un contexte de transition socio-écologique.

En approfondissant notre cas d'étude, en étudiant les pratiques qui se déroulent au sein de l'expérimentation et en établissant des liens avec d'autres cas semblables, notre recherche contribuera à une meilleure compréhension et à la reconnaissance des expérimentations pouvant contribuer à la justice alimentaire, sociale et environnementale.

CHAPITRE I

L'ACTION COLLECTIVE LOCALE POUR LA JUSTICE ALIMENTAIRE

Ce chapitre présente la problématique de notre recherche. Il est divisé en six sections. La première section porte sur les actions collectives en lien avec la sécurisation alimentaire et la justice alimentaire, sociale et environnementale. La deuxième section porte sur les communs, deux approches distinctes de cette notion et plus particulièrement le rôle potentiel des communs en milieu urbain et les enjeux auxquels ils sont confrontés. La troisième section porte sur les innovations sociales en milieu territorial, les différentes définitions et perspectives, ainsi que le lien avec la gouvernance alimentaire et la transformation sociale. La quatrième section porte sur la transition socio-écologique, les différentes perspectives, certaines notions théoriques qui s'y rattachent et plus particulièrement le rôle des expérimentations dans ce contexte. Dans la cinquième section, nous présentons les deux approches mobilisées dans le cadre de cette recherche. D'abord, nous présentons l'approche du développement territorial par l'action collective locale, ainsi que le schéma d'analyse des initiatives locales et les différentes phases qui le composent. Ensuite, nous présentons la réorientation ontologique du design dans laquelle s'inscrit différentes approches dont celle du design pour l'autonomie, soit la deuxième approche que nous mobilisons.

1.1 Les actions collectives en lien avec la justice alimentaire

Dans cette section, nous distinguerons d'abord la sécurisation alimentaire de la sécurité alimentaire. Nous présenterons ensuite le mouvement de la sécurisation alimentaire au Québec, le contexte élargi dans lequel il s'inscrit ainsi que le rôle qui revient à l'État et aux acteurs locaux. Finalement, nous ferons un lien entre les initiatives collectives qui s'inscrivent dans ce mouvement et les enjeux liés à la justice alimentaire, sociale et environnementale.

1.1.1 Sécurité et sécurisation alimentaire

Notre recherche porte sur les actions collectives qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire. Avant de présenter l'approche de la sécurisation alimentaire, il importe de définir ce qu'est la sécurité alimentaire. Bien qu'il en existe plusieurs définitions, nous nous en tiendrons à celle proposée par la Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) :

> La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active (FAO, 2012, p.8).

Il semble que de telles conditions soient difficilement atteignables dans un contexte de crise fondamentale et multidimensionnelle du capitalisme globalisé (crise économique, sociale, politique et écologique) qui renforce les injustices, rendant difficile l'équité sociale et économique. Ainsi, nous souscrivons au point de vue énoncé par Doyon et

Klein (2019, p.2) selon lequel pour atteindre la sécurité alimentaire, telle que définie par la FAO, une « profonde transformation sociale » est requise.

Alors que la sécurité alimentaire réfère à un état à atteindre, la sécurisation alimentaire est une approche systémique qui englobe plutôt l'ensemble des actions, processus et apprentissages qui visent à améliorer une situation alimentaire (Touzard et Temple, 2012). Elle prend en compte une diversité de stratégies tout en facilitant l'appréhension de nouvelles dynamiques et interactions.

L'approche de la sécurisation alimentaire peut être abordée dans une perspective territoriale (Doyon et Klein, 2019). Au-delà d'une aire géographique aux frontières délimitées, le concept de territoire fait référence à des relations organisées, des groupes qui se reconnaissent dans des projets communs (Torre, 2015). Les territoires sont constamment en construction et en reconstruction à travers des productions collectives, des oppositions et des compromis impliquant des acteurs extérieurs et locaux. Le développement territorial relève « d'une mutation des mentalités, d'un changement de structure économique et sociale et de la mise en œuvre de projets nouveaux » (Torre, 2015, p.285). Cette perspective territoriale accorde une grande importance aux capacités des acteurs qui élaborent des projets, par la construction de connaissances et de réseaux qui guident leur action.

Le renforcement de ces capacités se fait au moyen d'actions collectives, pouvant être définies comme « toutes formes d'actions organisées et entreprises par un ensemble d'individus en vue d'atteindre des objectifs communs » (Letonturier, 2019). Le défi auquel font face les acteurs qui promeuvent des initiatives collectives dans une perspective de sécurisation alimentaire est de dépasser l'objectif de la rentabilité commerciale et de cibler plutôt le bien-être collectif (Enriquez et Klein, 2019). Cela se fait en jumelant divers types d'actions à différentes échelles, à travers un élargissement de l'action collective (*Ibid.*). L'intention qui motive ces actions consiste à proposer des

solutions durables pour la sécurité alimentaire par le développement des capacités des communautés qui sont confrontées au problème de l'insécurité alimentaire (Rouffignat *et al.*, 2002; Kropp, 2018). Les actions qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire favorisent l'ancrage collectif et la pérennité des milieux de vie (Tremblay *et al.*, 2019). Cela se fait au moyen du développement par et pour les communautés à travers une logique d'émancipation (Enriquez et Klein, 2019).

1.1.2 La sécurisation alimentaire au Québec

Depuis le début du XXIe siècle, un nombre croissant d'initiatives alimentaires alternatives ont émergé pour proposer des solutions viables et locales qui contribuent à la sécurité alimentaire (Levkkoe, 2011). Selon Morgan (2009), ces initiatives constitueraient un des mouvements sociaux les plus importants dans les sociétés dites du Nord (Amérique du Nord et Europe), ce qui inclut le Québec. Doyon et Klein (2019) dressent un portrait de diverses approches et expériences québécoises qui mettent en lumière l'existence d'un mouvement social de sécurisation alimentaire. Ce mouvement propose un nouveau rapport à l'autre par la promotion de la réciprocité entre différents types d'acteurs et de la collaboration entre différentes classes sociales. Il favorise également un nouveau rapport à l'environnement et au territoire en protégeant et en entretenant ce dernier en tant que milieu de vie. Cela se fait à travers une proposition alternative au modèle de développement imposé par la globalisation (Kropp, 2018).

Nous présenterons certaines caractéristiques de ce modèle pour ensuite mieux saisir le contexte élargi dans lequel s'inscrit la dimension alimentaire ainsi que le rôle qui revient à l'État et aux acteurs locaux. Sous le modèle de développement du fordisme qui a prospéré jusqu'aux années 1970, l'État a favorisé une territorialité unique et homogène, en occupant un rôle central et régulateur (Klein *et al.*, 2019). Ce modèle,

basé sur la standardisation, ne tient pas compte de la spécificité des lieux et territoires locaux.

Bien que la société industrielle ait connu plusieurs crises, une nouvelle phase de la concurrence sur laquelle est basé le capitalisme favorise la dématérialisation et la déterritorialisation de la production. Le nouveau modèle génère des gains importants de productivité, mais provoque en même temps de nouvelles fractures socio-territoriales, notamment en termes de revenu et d'emploi. Tel que souligné par Klein *et al*. (2019), le capitalisme globalisé devient dominant, avec en son centre des pouvoirs financiers qui n'affichent ni des préoccupations éthiques ni environnementales. La production de valeur est concentrée sur les nouvelles technologies, ce qui pose un problème complexe de redistribution lié à l'a-territorialité et à la virtualité de la globalisation. Cela donne lieu à une répartition inégale des ressources, ainsi qu'à des situations d'exclusion sociale et à des inégalités croissantes. De plus, la destruction environnementale provoquée par ce modèle n'est pas un effet secondaire du capitalisme globalisé, mais elle en est une partie intégrante (Capra et Luisi, 2014, ch.17).

En même temps, des nouvelles tensions émergent. D'un côté se trouvent les réseaux financiers, technologiques et productifs globalisés favorisés par des innovations visant la productivité et la compétitivité. De l'autre côté, on trouve des réseaux d'organisations ancrées localement soucieuses du bien commun à l'échelle des communautés en milieu urbain et rural favorisés par les innovations sociales (Klein *et al.*, 2019). Le Québec est un bon exemple de ces tensions.

Depuis la crise du fordisme, différentes réformes appliquées au Québec accordent une place plus importante aux acteurs locaux (Klein, 2019). Ces derniers revendiquent de manière ascendante le type d'appui dont ils ont besoin auprès de l'instance publique pour mettre en place leurs initiatives (Klein, 2014). En s'y associant, l'État n'est plus

le seul acteur à prendre des décisions sur le développement, mais son soutien demeure essentiel (Klein, 2008). Afin de profiter de la capacité d'agir de la société (Laigle et Racineux, 2017), l'État intervient en tant que partenaire ou accompagnateur, ce qui laisse une place pour la créativité des collectivités (Klein *et al.*, 2019). Retenons que cette capacité créative devient une ressource essentielle pour expérimenter de nouvelles façons de faire face aux problèmes, proposer des solutions et porter des projets (*Ibid.*). Dans une perspective solidaire, le développement des territoires se fait par un changement dans la vision et les objectifs de développement, ce qui inclut la structuration de nouveaux espaces d'autonomie (Klein, 2014). De nouvelles formes d'organisation et de solidarité peuvent émerger dans ces espaces, ouvrant des portes pour que les citoyens-nes revendiquent un plus grand pouvoir de participation dans la prise de décisions (Ghaffari, Klein et Angulo Baudin, 2018). C'est dans ce contexte qu'il faut situer les initiatives pour la sécurisation alimentaire.

1.1.3 Justice alimentaire, sociale et environnementale

La lutte pour la sécurisation alimentaire est portée par des acteurs qui visent la transformation du cadre institutionnel et organisationnel dans lesquels s'inscrivent les systèmes alimentaires (Doyon et Klein, 2019). Ce cadre englobe les politiques publiques et les investissements de l'État à l'échelle nationale, ainsi que les facteurs financiers, technologiques et politiques à l'échelle globale (*Ibid.*). Le système alimentaire global pose un réel défi en ce qui concerne la justice sociale, la durabilité écologique, la santé des communautés et la gouvernance démocratique (Levkoe, 2011). La critique apportée par Vandana Shiva (2000) est que non seulement la globalisation du système alimentaire présente des injustices concernant le manque de reconnaissance des cultures et des modes de vie des communautés locales; mais elle soulève également le fait que ces dernières n'ont pas d'espace pour faire entendre leur voix à l'intérieur de ce système.

À partir de cela, cette activiste affirme que la démocratie alimentaire constitue un champ de lutte pour la durabilité écologique et la justice sociale. En proposant de nouvelles formes de relations et de nouvelles façons de faire, les initiatives de lutte pour la sécurisation alimentaire vont dans le sens d'une société plus humaine, plus juste et plus équitable (Levkoe, 2011). Toutefois, comme le soulignent Hochedez et Le Gall (2016), la problématisation des dynamiques relationnelles entre l'alimentation, l'agriculture, ainsi que la justice, demeure incomplète. Peu d'études sur l'agriculture utilisent le cadre conceptuel de la justice. Dans le milieu anglophone, la consommation alimentaire des populations marginalisées est abordée par plusieurs études, mais les liens avec l'agriculture, y compris avec l'agriculture urbaine, demeurent peu abordés. Bref, le rôle de l'agriculture pour favoriser la justice est encore à préciser (Chiffoleau, 2012).

Cela nous amène à définir la notion de justice à partir de l'approche multidimensionnelle développée par Nancy Fraser qui se distingue par son objectif émancipateur. L'auteure associe la justice sociale à la participation égale de toutes les personnes concernées aux débats associés à la conception et à la mise en œuvre des arrangements économiques, des modèles culturels et des cadres politiques qui les concernent (Fraser, 2009). Le pivot central de l'approche théorique développée par Nancy Fraser est la « parité de participation », définie comme le fait de prendre part et de participer, en tant que partenaire à part entière sur un pied d'égalité avec les autres, aux délibérations publiques relatives aux questions de justice et d'injustice (*Ibid.*). La parité de participation nécessite le respect de certaines conditions.

- La distribution des ressources matérielles pour assurer aux personnes participantes l'indépendance et la possibilité de s'exprimer.
- Un modèle culturel assurant l'égal respect de toutes les personnes participantes et l'égalité des chances dans la recherche de l'estime sociale.
- L'inclusion dans des délibérations et des procédures équitables.

Les trois conditions de la justice présentées ci-dessus sont également pertinentes pour aborder les questions de justice alimentaire et environnementale. Dans les quartiers urbains où des acteurs se mobilisent pour instituer des pratiques de gouvernance innovantes qui contribuent à une plus grande autonomie et à une participation politique, les pratiques qui touchent à la justice sociale et environnementale convergent (Brulle et Pellow, 2006; Ghaffari, 2020). Les problématiques environnementales telles que la qualité de vie, l'accès aux ressources, le partage des biens et les impacts environnementaux peuvent être abordées à partir de cette approche de la justice (Blanchon, Moreau et Veyret, 2009). Le mouvement pour la justice environnementale se concentre d'abord sur les lois et régulations en lien avec les impacts liés aux expositions à la pollution et aux autres risques environnementaux. Il pose aussi des enjeux de santé publique, l'accès à cette dernière étant inégal pour les classes sociales ou les individus des différents quartiers (Brulle et Pellow, 2006; Mohai, Pellow et Roberts, 2009). Dans le discours de ce mouvement, l'environnement est rattaché au territoire : « où nous travaillons, vivons et jouons ».

Afin d'élargir la portée et l'ampleur du mouvement pour la justice environnementale, Gottlieb (2009) propose que cette vision puisse être élargie pour inclure « où, quoi et comment nous mangeons », ce qui intègre les questions de sécurité alimentaire des communautés ainsi que la conception de systèmes alimentaires alternatifs (*Ibid.*). La justice sociale est introduite dans le cadre d'action des territoires concernés, c'est-à-dire des quartiers défavorisés dont les populations sont celles qui souffrent le plus des injustices du système alimentaire global (Paddeu, 2012). Ce sont également ces populations qui militent pour la création de systèmes alimentaires urbains alternatifs (Deverre et Lamine, 2010).

La justice alimentaire cherche ainsi à assurer « un partage équitable des bénéfices et des risques reliés à la culture, à la production, au transport, à la distribution et la

transformation des aliments ainsi qu'à leur accès et leur consommation » (Gottlieb et Joshi, 2010, p.6, traduction libre). Elle s'efforce d'éliminer les disparités et inégalités sans toutefois s'y limiter, dans une optique de transformation de notre système alimentaire actuel (Gottlieb et Joshi, 2010; Réseau pour une alimentation durable, s.d.).

Plus concrètement :

> La justice alimentaire se concrétise lorsque des communautés exercent leur droit de cultiver, de vendre et de manger des aliments sains. Les aliments sains sont frais, nutritifs, abordables, culturellement appropriés et produits localement avec soins dans le respect du bien-être de la terre, des travailleurs et des animaux. Exercer la justice alimentaire engendre des systèmes alimentaires locaux forts, des communautés autosuffisantes et un environnement en santé. (Réseau pour une alimentation durable, s.d.)

Les enjeux liés à la justice environnementale et alimentaire sont étroitement liés. Les populations qui sont exposées à des risques environnementaux accrus ont souvent un accès insuffisant à une nourriture saine (Paddeu, 2012). Une des préoccupations de la justice alimentaire concerne la santé, en encourageant la consommation d'une nourriture saine pour prévenir des maladies dont le taux est plus élevé au sein des populations marginalisées (*Ibid.*). Le lien entre la justice alimentaire et les autres formes de justice est également pertinent pour aborder les enjeux à l'échelle locale qui sont centrés sur la vie quotidienne des communautés et sur les conditions de vie des citoyens-nes (Gottlieb, 2009). Pour ce faire, il importe de réfléchir au rôle des dispositifs de gouvernance, d'éducation et de développement du pouvoir d'agir personnel et collectif (Le Bossé, 2007), puisque le contrôle et la reprise de pouvoir des différentes étapes du système alimentaire à l'échelle locale permettent de lutter contre les injustices du système alimentaire global (Hochedez et Le Gall, 2016). De plus, porter attention à ces éléments permet de confirmer qu'un processus de changement est émergent, mais bel et bien entamé (*Ibid.*).

La connexion entre la justice alimentaire et environnementale permet de poser des enjeux locaux à une échelle globale, allant ainsi au-delà des notions traditionnelles liées à l'alimentation et l'environnement. On soulève entre autres des enjeux politiques liés à la santé, à la globalisation, au développement économique et aux disparités en lien avec l'accès aux ressources alimentaires (Gottlieb et Joshi, 2010). Ultimement, ces enjeux concernent la façon dont les systèmes alimentaires sont organisés, de la production à la distribution et la consommation. Bref, la prise en compte des enjeux structuraux amène à concevoir une approche interdisciplinaire de la justice alimentaire, y considérant ainsi les enjeux de justice sociale et environnementale (Hochedez et Le Gall, 2016).

Slocum et Saldanha (2013) suggèrent que « dessiner un espace social, relationnel, un espace d'échange – de produits, mais surtout d'idées et de valeurs, un espace politique » (à partir de Hochedez et Le Gall, 2016, p.17) permet d'agir sur les inégalités structurelles. Cela peut sembler utopique, mais possible à travers deux types d'actions, soit par la construction de réseaux qui ne sont pas encore existants et par une appropriation foncière, c'est-à-dire lorsque le foncier est explicitement et politiquement réservé pour la création d'un projet. L'appropriation peut également être juridique, lorsque des groupes se mobilisent pour que certaines pratiques soient rendues légales. Hochedez et Le Gall (2016) donnent d'ailleurs l'exemple de revendications pour la légalisation de certaines pratiques liées à l'agriculture urbaine à Détroit. Finalement, l'appropriation peut aussi être territoriale dans le sens où les mobilisations pour les espaces de justice alimentaire et les pratiques qui en émergent permettent aux citoyens-nes d'être représentés (*Ibid*; Paddeu, 2012).

En milieu urbain, ce point de vue nous amène à faire un lien avec le « Droit à la ville » proposé par Henri Lefebvre (1967) dont les concepts ont inspiré diverses revendications en lien avec la vie quotidienne et la justice sociale. Lefebvre concevait la ville comme un processus créatif et politique, à mener sur de nouvelles bases, à

l'échelle des quartiers (Costes, 2010). L'auteur soutenait la nécessité d'une réappropriation de l'espace urbain par les citoyens-nes comme moyen d'action pour une transformation démocratique de la société, ce qui est cohérent avec les mouvements urbains pour la justice alimentaire (Enriquez et Klein, 2019). Le droit à la ville peut être vu comme un droit collectif qui va au-delà d'un droit individuel d'accès à des ressources (Harvey, 2008). Changer la ville constituerait un droit de nous changer collectivement qui dépend d'une capacité collective à influencer le processus d'urbanisation (*Ibid.*). Cela nous amène à faire un lien avec la notion de communs, son évolution, ses diverses approches et plus particulièrement les communs urbains contemporains et leur rôle potentiel.

1.2 Les communs

Dans cette section, nous présentons d'abord les deux approches des communs, soit néo-institutionnaliste et altermondialiste, ainsi que les éléments présents dans ces deux perspectives. Nous soulignons ensuite le rôle potentiel des communs en milieu urbain et les défis auxquels ils sont confrontés. Finalement, nous indiquons pourquoi les chercheuses et chercheurs devraient s'intéresser à cette notion.

1.2.1 Approches des communs

Une des contributions majeures à la théorisation des communs est l'analyse proposée par Hardin dans son essai *La Tragédie des communs* (1968). Pour Hardin, la gestion des ressources en commun mène inévitablement à leur épuisement puisque les individus agissent selon leur intérêt personnel. Suivant cette logique, la surpopulation et la surexploitation de ressources entraîneront une catastrophe écologique. Il soutenait soit la privatisation, soit la centralisation, comme stratégies nécessaires pour éviter

cette tragédie. Toutefois, la privatisation des ressources à partir des entreprises et leur gestion par l'État se sont avérées inefficaces pour assurer une régulation adéquate et pour apporter une solution à la crise multidimensionnelle actuelle mentionnée précédemment (Fournier, 2013; Akbulut, 2017). Le constat de la dégradation environnementale témoigne de cette inefficacité (Fournier, 2013).

Depuis les années 1980, plusieurs études ont démontré que les communs peuvent permettre une gestion durable des ressources (Lu, 2006; Ostrom, 1990, 2002, 2010 dans Fournier, 2013). Deux courants distincts émergent, en partie en réponse à Hardin. Leur appellation varie selon les auteurs. Nous emploierons ici les termes néo-institutionnaliste et altermondialiste pour les désigner. Le courant néo-institutionnaliste est théorisé en grande partie par Ostrom (1990). Pour ce courant, la mise en commun des ressources, nommée la communalisation ou le *commoning*, concerne particulièrement leur allocation et les droits d'usage. Le processus collectif consiste en l'organisation en commun. Ce courant s'intéresse à la gestion des propriétés communes et à leur maintien dans le temps. Toutefois, il porte peu d'attention à la réclamation et la création des communs et il peut être critiqué pour son manque d'intérêt envers les enjeux liés à la justice (Fine, 2010). Alors que ce courant se concentre au départ exclusivement sur les ressources naturelles, il connait un élargissement au cours des années 1990 pour s'intéresser à un ensemble de communs immatériels globaux, culturels et cognitifs (Huron, 2018). À partir de cette expansion, certains intérêts sont partagés avec le second courant, soit l'altermondialiste.

La définition apportée par Vandana Shiva est une des plus appropriées pour résumer le courant altermondialiste. Pour cette activiste pour la justice alimentaire, le commun :

> implique une ressource qui est vitale pour notre bien-être et notre subsistance collectives qui est détenue, gérée et utilisée par la communauté. Un bien commun incarne des relations sociales qui sont fondées sur la

> participation démocratique, l'indépendance et la coopération. (Shiva, 2013 vii, traduction libre)

Pour ce courant, le commun n'est pas pensé comme une ressource ou un bien appropriable. Il s'agit plutôt d'un principe, d'une proposition politique. Le terme *commoning* ou communalisation réfère au processus social d'organisation, de production, de distribution et de mise en commun autonome (Fournier, 2013; Dardot et Laval, 2015; Akbulut, 2017). Ce dernier inclut des formes de relations, des réseaux, des pratiques et des luttes qui permettent l'accès à des moyens de reproduction matérielle et sociale au-delà de la régulation de l'État ou de la logique du marché. Le caractère commun d'un bien est alors déterminé par les pratiques collectives qui communalisent ce dernier. Cela se fait en l'inscrivant dans un espace institutionnel au moyen de règles qui concernent sa prise en charge.

Le terme *commoners* désigne les acteurs qui instituent les communs et qui participent à leur fonctionnement. Les pratiques portées par ces acteurs sont très variées. Il existe donc de multiples configurations de communs. Bien que cette approche considère les communs comme un moyen d'autonomisation, elle ne nie pas le rôle potentiel de l'État dans les luttes pour la réclamation et la création des communs.

Ce courant s'intéresse particulièrement aux questions de réclamation, de saisie, de création et de protection des communs pour éviter leur *enclosure* (Huron, 2018). L'*enclosure*, qui peut être traduit comme la mise en clôture, consiste en l'appropriation et la privatisation des communs par l'État et le marché, favorisant ainsi l'accumulation privée de biens (Fournier, 2013). Il s'agit d'un processus continu et des formes contemporaines d'*enclosure* émergent du capitalisme globalisé. La globalisation néolibérale, en mettant de l'avant un seul monde considéré comme légitime et en invisibilisant les alternatives avec son projet du One-World-World (OWW), peut être vue comme une forme d'*enclosure* : elle tente d'organiser tout en termes de propriété

privée, d'individus, de marché et de profit en excluant la nature (Escobar, 2015; De Sousa Santos, 2016).

Bien que le courant altermondialiste considère des enjeux politiques globaux et systémiques, il peut être critiqué pour son manque d'intérêt pour la gestion et l'organisation quotidiennes des communs et donc pour les enjeux d'accès et d'exclusion au sein de ces derniers. Il importe de se demander quelle sorte d'usage est permise et par qui : *le commoning* implique des responsabilités et des devoirs, allant au-delà des questions d'accès et de distribution (Fournier, 2013).

Les communs peuvent être compris à partir de trois aspects qui sont présents dans les deux approches. Il s'agit de biens ou de ressources, d'une communauté de personnes et d'un ensemble d'institutions mises en place par la communauté pour réguler ses ressources (Kip *et al*., 2015). Au-delà de leurs différences, les deux approches partagent la conviction de la capacité des personnes à gérer de manière collective les ressources nécessaires à leur survie. Huron (2018) souligne que peu de liens sont faits entre les deux courants et que l'approche empirique mise de l'avant par la première approche gagnerait à être combinée à la perspective critique et politique préconisée par la seconde. Cela permettrait une meilleure compréhension de la manière dont les communs émergent et sont opérationnalisés en particulier en milieu urbain, tout en prenant en compte leur relation avec le système dominant.

1.2.2 Rôle potentiel et défis des communs urbains

Le mouvement des communs prend aujourd'hui la forme d'un nouveau paradigme politique (Laval, 2016). La compréhension du commun ne réfère plus nécessairement à des appartenances communautaires préétablies. Il réfère plutôt à une volonté et une capacité d'action collective dont résulte la constitution de communautés d'action ou de

production (*Ibid.*). Certains communs contemporains représentent des pratiques d'auto-approvisionnement en dehors de la logique des marchés et des formes collectives d'auto-reproduction à différents degrés (Akbulut, 2017).

En milieu urbain, les initiatives locales qui tentent de récupérer des espaces urbains auprès de promoteurs immobiliers, comme le cas étudié dans le cadre de cette recherche, mettent en lumière l'approche altermondialiste (Fournier, 2013). Pensons à des coopératives alimentaires, à des jardins urbains ou encore à l'appropriation de lots publics inutilisés pour l'agriculture de subsistance, avec un contrôle et une utilisation communale des ressources (*Ibid.*; Caffentzis et Federici, 2014). Concrètement, les jardins urbains peuvent représenter un moyen de se réapproprier la production alimentaire, de contribuer à la restauration de l'environnement et de fournir un approvisionnement. De plus, ils offrent un lieu pour la reproduction de relations sociales, la production de savoirs, les échanges entre diverses générations et le partage de pratiques culturelles (Akbulut, 2017). Ces exemples amènent à définir les communs :

> non pas nécessairement (ou exclusivement) par les caractéristiques de leurs ressources communes, mais plutôt par le degré d'autonomie qu'ils offrent par rapport au capital et à l'État, et le type de relations sociales qui les constituent (Akbulut, 2017, p.400, traduction libre).

Une des caractéristiques nouvelles de la notion de commun est qu'elle réfère à une pratique créatrice qui va au-delà de la contestation du néolibéralisme pour s'inscrire dans une logique de production et de construction (*Ibid.*). Ce qui est produit et reproduit en continu n'est pas seulement un système de ressources avec un potentiel de production alimentaire, si nous prenons l'exemple de jardins urbains. C'est la communauté elle-même qui se reproduit, à travers la reconstruction de relations sociales qui permettent une certaine autonomie par rapport à l'État et au système globalisé qui comporte plusieurs enjeux de justice tels que soulignés précédemment.

C'est d'ailleurs le cas de la commune Can Masdeu, en périphérie de Barcelone[1]. Cet exemple amène à voir la pratique de *commoning* au-delà d'un processus collectif juste et durable de distribution des ressources. À travers le partage du travail, de la nourriture et des savoirs, elle consiste en la création de communauté et de solidarité: elle est productrice de communs (Fournier, 2013). Les communs présentent une alternative durable au modèle d'organisation proposé par l'État, mais aussi les conditions pour échapper au marché par la reconstitution de ressources, de relations et de savoirs (Carlsson, 2008). Par exemple, il serait impossible de se sortir du système alimentaire globalisé sans avoir accès à un espace dédié à la production alimentaire, mais aussi aux réseaux dans lesquels il est possible d'échanger la nourriture produite, ainsi que des ressources, expertises et savoirs requis (Fournier, 2013). L'organisation collective pour un usage commun offre cette opportunité.

Le développement, la théorisation et la reconnaissance des communs apparaissent comme étant essentiels lorsque nous considérons l'ampleur des enjeux liés à la justice alimentaire, sociale et environnementale qui découlent de la crise multidimensionnelle globalisée (Fournier, 2013). Selon Laval (2016), les chercheuses et chercheures devraient s'intéresser à l'observation et l'analyse de pratiques créatrices de communs qui sont locales, souvent à contre-courant et isolées et dont l'organisation connait un élargissement. Les communs remettent en question la dimension capitaliste du système globalisé et ils comportent un potentiel émancipateur. Les principaux défis consistent à négocier les frontières et les solidarités puis à opérationnaliser les communs dans un contexte capitaliste, une difficulté renforcée en milieu urbain (Huron, 2018; Kip, 2015). Afin de mieux comprendre comment ces négociations s'opèrent et quels sont les enjeux

---

[1] Pour plus de détails sur ce cas : https://www.canmasdeu.net/
https://fr.calameo.com/read/0002150224417c6ab9bfc

face au système dominant pour apporter des changements à diverses échelles, il importe de nous intéresser aux innovations sociales.

1.3 Les innovations sociales en milieu territorial

Dans cette section, nous distinguons d'abord les innovations sociales des autres types d'innovation. Nous soulignons ensuite l'intérêt qu'elles présentent pour étudier les processus de changement sociaux. Nous apportons plusieurs définitions, ainsi que deux perspectives complémentaires. Nous faisons finalement un lien entre les innovations sociales en milieu territorial, la gouvernance alimentaire et la transformation sociale.

1.3.1 Distinction et définition des innovations sociales

La vision qui domine dans les travaux qui portent sur les innovations est centrée sur les technologies nouvelles et leur potentiel pour rendre les territoires plus compétitifs, rentables et efficaces. Or, cette vision de l'innovation demeure insuffisante pour expliquer la mise en œuvre de collectivités dynamiques et créatives. Klein, Laville et Moulaert (2014) soulignent que le dynamisme des collectivités est possible lorsque les acteurs qui en font partie (entreprises, acteurs gouvernementaux, institutions de recherche, organisations sociales, société civile, etc.) forment des systèmes et prennent part aux processus innovateurs. Cela favorise la gestation des innovations sociales permettant une meilleure qualité de vie des citoyens-nes (Jessop *et al*., 2013).

Les innovations issues du domaine technologique et économique peuvent comporter une dimension sociale, normalement organisationnelle (Fontan, Klein et Tremblay, 2004). Toutefois, les travaux sur les innovations sociales font une distinction claire entre les innovations sociales et les autres types d'innovations. Ces travaux amènent une meilleure compréhension de la manière dont les processus d'innovation peuvent

engendrer des changements sociaux autant à l'échelle microsociale qu'à une échelle macro.

L'innovation sociale peut être définie comme « une réponse nouvelle à une situation sociale jugée insatisfaisante, situation susceptible de se manifester dans tous les secteurs de la société » (Cloutier, 2003 p.41). Bien que le caractère novateur caractérise l'innovation, elle peut également impliquer un réenracinement et une réappropriation d'anciennes pratiques. Innover correspond alors à faire autrement par la proposition d'une alternative (Chambon, David et Devevey, 1982).

Pour le Centre de Recherche sur les innovations sociales (CRISES):

> Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. À plus long terme, les innovations peuvent avoir une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors sources de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement. (Harrison, dans Cloutier, 2003, préface)

L'innovation sociale implique un « processus collectif d'apprentissage et de création de connaissances » (Cloutier, 2003 p.42). Certains auteurs voient la participation à ce processus dans une perspective autogestionnaire, en considérant l'autogestion de la vie quotidienne comme l'objectif premier de l'innovation sociale (Chambon, David et Devevey,1982). Dans une perspective territoriale (Klein *et al*.,2019) soutiennent que l'innovation sociale consiste en une initiative par et pour la collectivité qui demeure dynamique en se renouvelant constamment et en demeurant réflexive. Toujours selon ces auteurs, l'innovation sociale est un processus collectif d'idéation et d'autonomisation qui se doit de demeurer autonome, sans toutefois être marginal. Dans

le contexte de la transition socio-écologique, qui est le nôtre et que nous approfondirons dans la section suivante, les auteurs suggèrent un élargissement du concept d'innovation sociale qui amène à repenser différentes formes d'inégalités.

> Penser la transition, c'est réimaginer des institutions et des pratiques capables d'accroître la capacité des collectivités à favoriser le bien commun. C'est affirmer qu'une société créative et innovatrice devrait adhérer à une vision large de l'innovation, orientée (…) vers la création d'un écosystème d'innovation où les progrès technologiques et sociaux se croisent et se complètent, écosystème qui devrait repenser les rapports inégalitaires entre les genres, les populations et les territoires. (Klein, *et al.*, 2019, dos de couverture)

Plusieurs initiatives à caractère systémique et souvent coopératif relevées par Torre (2015) viennent appuyer la pertinence de cette conception élargie de l'innovation, en particulier lorsqu'il est question de territoires ayant connu une perte d'actifs économiques et sociaux, tels les anciens quartiers industrialisés qui ont vu leurs entreprises se déplacer vers d'autres espaces et qui ont perdu ainsi leurs sources d'emploi (Fontan, Klein et Tremblay, 2005). Les innovations se doivent alors d'être mobilisatrices et de favoriser la collaboration, la solidarité et la réciprocité entre les acteurs qui constituent une collectivité (Nussbaumer et Moulaert, 2007).

1.3.2 Perspectives des innovations sociales

Le phénomène de l'innovation sociale peut être envisagé à partir de deux perspectives bien identifiées par Klein, Laville et Moulaert (2014). La première perspective, plutôt altruiste, s'intéresse aux actions qui touchent aux conditions de vie des groupes en renforçant la capacité de ces derniers à subvenir à leurs besoins. Pour cette approche, en grande partie théorisée par Mulgan (2006), un rôle important est accordé à la société civile, entre autres pour générer des initiatives qui contribuent à de meilleures conditions de vie pour la collectivité. Pour ce faire, le capital social des collectivités et

des individus affectés par des situations d'appauvrissement et de dévitalisation constitue une ressource importante. Un individu, une équipe ou encore un collectif misent sur une action entrepreneuriale pour développer des organisations sociales et ce faisant, renforce le tissu social des communautés. Pour assurer l'appui des initiatives, le capital social se doit d'être combiné au soutien essentiel des acteurs publics et privés, ce qui demeure un défi. Cette approche peut être critiquée à cause du poids accordé au capital social pour assurer l'insertion de personnes exclues ou la desserte des personnes en situation de défavorisation (Amin, 2007), déresponsabilisant ainsi l'acteur public face à ces problèmes (Fine, 2003).

La deuxième perspective, davantage solidaire, peut être vue comme étant complémentaire à la première (Klein, Laville et Moulaert, 2014). Elle amène à voir l'innovation comme un moyen pour démocratiser l'économie et la société. Le capital social est encore mis de l'avant, mais dans une perspective collective plutôt qu'individuelle. Sous cette orientation, l'innovation sociale va au-delà de l'action ponctuelle et de la dimension individuelle. Elle entraîne un changement social dans divers domaines. Les limites de l'économie sociale sont reconnues, mais on y voit tout de même un acteur important pouvant contribuer à la modification de rapports, normes et valeurs sociales (Bouchard, 2012). Lorsque l'économie sociale agit en partenariat avec l'État et qu'elle s'inscrit dans une approche plurielle, elle génère un cadre qui favorise l'émergence d'expérimentations sociales. C'est cette seconde perspective qui exige une prise en compte plus marquée des personnes et organisations porteuses d'initiatives, étant donné que ce sont ces dernières qui permettent le lancement de projets sociaux visant l'émancipation.

1.3.3 Innovation sociale et gouvernance alimentaire

Pour faire un lien avec l'objet de notre recherche, la gouvernance alimentaire peut être définie comme :

> un ensemble coordonné de règles et de processus, formalisés ou non, par lequel tous les acteurs (publics et privés) concernés participent à la décision et à la mise en œuvre d'actions collectives autour de « l'enjeu alimentaire » (de la production à la consommation) conduit à l'échelle des territoires (Hochedez *et al*., s.d., p.1 à partir de Lardon et Loudiyi, 2014).

Pour ce faire, il est essentiel que les acteurs arrivent à construire des capacités nécessaires pour l'action collective. Divers travaux autant empiriques que théoriques mobilisent la notion du développement du pouvoir d'agir pour étudier le processus de construction des capacités collectives (Le Bossé, 2007; Mendell, 2006; Ninacs, 2008; Le Guerrier, 2019), lesquelles concernent les capacités de transformer l'environnement organisationnel dans lequel œuvrent les acteurs (Klein *et al.*, 2016), mais aussi d'inscrire les initiatives de ceux-ci au sein de processus de construction sociale de voies de développement qui ne correspondent pas aux modèles imposés par la globalisation (*Ibid*.). Cela nous amène à voir l'augmentation de la capacité des citoyens-nes et des acteurs pour influencer les dynamiques d'évolution qui les concernent comme un élément important dans le développement des collectivités, autant à l'échelle locale que globale (*Ibid*.). L'augmentation de cette capacité joue un rôle crucial pour le développement des innovations sociales en milieu territorial qui présentent un potentiel pour transformer la société (Klein, Laville et Moulaert, 2014; Unger, 2015; Torre, 2015, Klein *et al*., 2016).

Pecqueur (2016) souligne deux conditions pour que les nouvelles possibilités d'action qui sont expérimentées par les collectivités locales offrent un modèle crédible d'adaptation de transformation sociale. D'abord, les expérimentations ne doivent pas

favoriser le repli sur soi. Ensuite, elles doivent contribuer à établir un nouveau dialogue entre les citoyens-nes et les acteurs.

1.3.4 L'innovation et la transformation sociale

Les innovations sociales constituent des jalons dans un processus au sein duquel sont explorées des alternatives pour induire des transformations institutionnelles influencées par les citoyens-nes à partir de leurs besoins et aspirations (Klein, Camus, Jetté, Champagne et Roy, 2016). Qu'elles provoquent une rupture avec l'existant ou bien qu'elles émergent et évoluent progressivement, il importe de les considérer dans une perspective globale pour analyser où elles se situent dans la configuration de nouvelles voies de développement (Unger, 2015).

Cela nous amène à distinguer deux dimensions qui se démarquent et qui doivent être distinguées pour l'analyse des innovations sociales. La première dimension, organisationnelle, nous donne à voir des situations singulières à une échelle microsociale. Elle met l'accent sur les apprentissages collectifs, la transgression des règles, mais également les façons dont les institutions se réapproprient les innovations qui au départ étaient des expérimentations informelles et marginalisées (Alter, 2000). La deuxième dimension, institutionnelle, permet d'aborder les modalités de reproduction de l'innovation sociale sous un angle macro-social (Klein, Laville et Moulaert, 2014).

Bien que la dimension organisationnelle offre un angle d'analyse intéressant pour approfondir les pratiques émergentes qui se déroulent au sein d'expérimentations, la diffusion ou l'appropriation d'une expérimentation dépendent de sa reconnaissance et donc des relations avec les acteurs sociaux et l'État. En d'autres mots, la dimension institutionnelle doit être prise en compte pour apprécier son potentiel de transformation

(Klein, Laville et Moulaert, 2014, p.20). La relation entre les innovations sociales et les institutions est composée de tensions et d'opportunités (Moulaert *et al.*, 2013). Les notions de *path dependency* et de *path building* indiquent la manière dont les innovations peuvent contribuer à une transformation sociale (Klein *et al.*, 2014). Comme le soulignent Klein, Laville et Moulaert (2014), il ne s'agit pas simplement de diffuser ce qui pourrait être caractérisé de « bonnes pratiques » au sein d'un système dominant qui demeure inchangé. La réalisation de l'innovation sociale repose sur la création de liens et d'agencements qui provoquent des changements au sein des cadres institutionnels. L'institutionnalisation des innovations sociales s'avère essentielle pour assurer leur soutenabilité, mais aussi pour faciliter la diffusion d'expérimentations locales et des apprentissages qui en découlent afin de permettre des retombées sociales plus larges (Moulaert *et al.*, 2013).

1.4 La transition socio-écologique

Pour comprendre comment s'opère la diffusion des innovations et comment elles peuvent entraîner des retombées sociales élargies, il importe de s'intéresser au contexte de la transition socio-écologique qui est le nôtre. Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord deux perspectives de la transition, soit technocentriste-néolibérale et écocentriste-radicale. Nous présenterons ensuite les expérimentations *grassroots*, les niches d'innovations, les régimes sociotechniques, ainsi que les mécanismes d'approfondissement, d'élargissement et de changement d'échelle. Finalement, nous expliquerons le rôle que peuvent jouer les expérimentations dans ce contexte et en quoi elles présentent un intérêt pour les équipes de recherche.

1.4.1 Perspectives de la transition

Une recension d'écrits réalisée par Deverre et Lamine (2010) relève plusieurs études qui s'intéressent au potentiel des systèmes alimentaires alternatifs pour transformer les rapports de pouvoir au niveau local ainsi que dans le système alimentaire global en instaurant de nouvelles formes de démocratie alimentaire. Selon certains auteurs, les initiatives alimentaires alternatives s'inscrivent dans le cadre d'un grand projet de transition socio-écologique (Audet, Lefèvre et El-Jed, 2014; Lamine et Dawson, 2018; Doyon et Klein, 2019). Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons au potentiel des initiatives alimentaires alternatives pour contribuer à la justice alimentaire, sociale et environnementale.

Comme souligné par Lebrun-Paré (2018), il existe une grande diversité de perspectives dans le discours, les pratiques et les champs de recherche en lien avec la transition socio-écologique, en particulier depuis une dizaine d'années. Le terme transition est employé par une diversité d'acteurs collectifs aux valeurs, visions du monde et intérêts différents. Avant de présenter certaines notions théoriques liées à la transition, il nous semble essentiel de nous attarder aux deux perspectives qui sont apportées par Bailey et Wilson (2009) et qui peuvent être opposées. D'un côté, une perspective technocentriste-néolibérale est surtout portée par les politiques nationales des pays développés. Ces politiques considèrent la transition comme étant inévitable, allant jusqu'à représenter une opportunité de croissance supportée par les technologies propres et l'économie verte. Elles ne remettent toutefois pas en cause l'ordre global et la croyance en une croissance économique infinie.

D'un autre côté, une perspective écocentriste-radicale émerge plutôt des mouvements sociaux. La transformation qui est privilégiée par les acteurs est engendrée par l'auto-organisation et « par la base ». Pour faire face à la crise multidimensionnelle actuelle,

les transformations proposées remettent en cause l'idée de croissance et d'ordre global. Un nouveau paradigme est alors proposé par des acteurs situés à la marge des régimes sociotechniques dominants. Ce discours affirme que c'est par une réforme profonde des rapports sociaux que notre rapport à l'environnement se trouvera transformé. La transition socio-écologique représente alors une opportunité d'innovation territoriale, visant à mettre en œuvre des changements structuraux profonds tendant à bouleverser et à renverser l'ordre établi par les régimes sociotechniques dominants (Klein *et al.*, 2019).

1.4.2 Notions théoriques liées à la transition

Afin de mieux comprendre la façon dont ces changements peuvent se produire, nous présenterons quelques notions théoriques liées à la transition. Ces notions sont les expérimentations *grassroots*, les niches d'innovations, les régimes sociotechniques et les mécanismes d'approfondissement, d'élargissement et de changement d'échelle. Les expérimentations *grassroots* peuvent être définies comme des « réseaux d'activistes et d'organisations qui génèrent de nouvelles solutions ascendantes pour la durabilité; des solutions qui répondent à la situation locale et aux intérêts et aux valeurs des communautés impliquées » (Sengers, Wieczorek et Raven, 2016, p.6, traduction libre). En d'autres mots, des citoyens-nes agissent en concertation avec l'intention de transformer leur milieu de vie pour répondre à des besoins et aspirations auxquels le régime dominant ne répond pas nécessairement. Les expérimentations *grassroots* peuvent prendre différentes formes, comme des coopératives de jardinage, des marchés de fermiers, des ruelles vertes ou encore des fermes urbaines.

Ces expérimentations prennent place dans des niches d'innovations, qui consistent en des « espaces de protection » où des innovations radicales peuvent se développer sans subir les pressions du régime dominant, favorisant les apprentissages collectifs et les

expérimentations (Geels, 2011; Boulanger, 2008). D'après Goodman (2004), les systèmes alimentaires alternatifs peuvent être considérés comme des niches produisant des innovations alimentaires alternatives. Ces innovations génèrent des « germes » susceptibles d'induire un changement systémique lorsque les opportunités se présentent (Geels, 2011). Les expérimentations ont alors un rôle à jouer pour participer à la transition. Pour comprendre les façons dont un processus de transition peut s'amorcer, nous nous référons à la perspective multi-niveaux qui décrit les dynamiques complexes des changements à travers trois niveaux (Geels, 2002) : la niche d'innovations correspond au niveau inférieur, le régime sociotechnique au niveau central et le paysage sociotechnique au niveau supérieur (Figure 1.1).

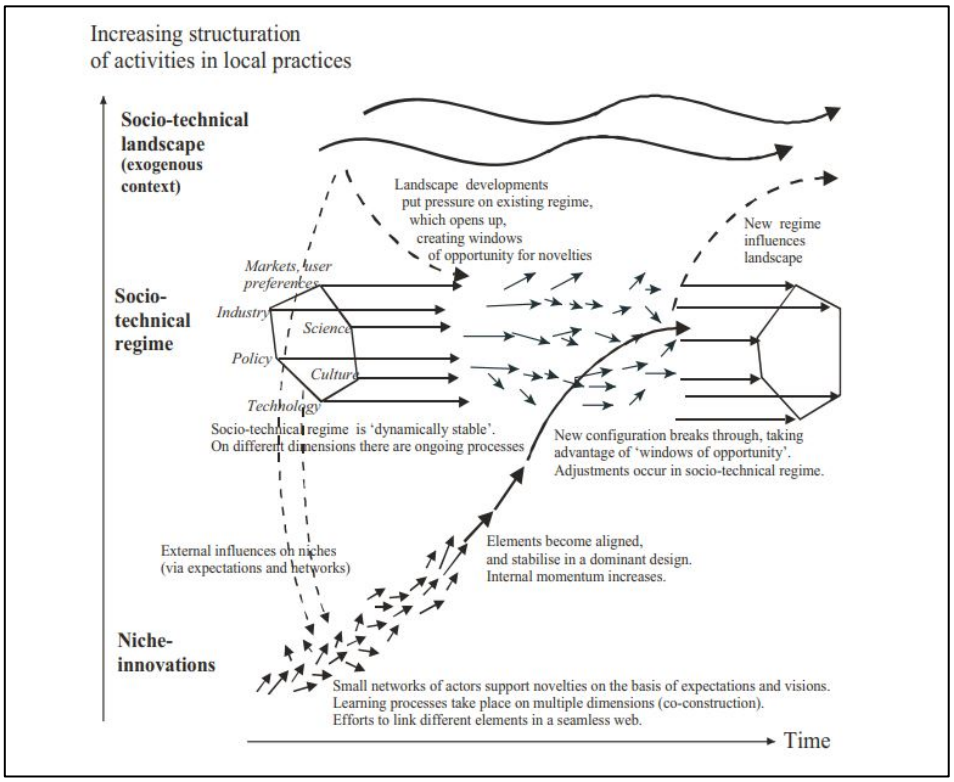

Figure 1.1 Perspective multi-niveaux des transitions
Source : Geels, 2011 adapté de Geels, 2002

Alors que nous avons déjà défini en quoi consiste une niche d'innovations, le régime sociotechnique qui est au cœur de l'approche multi-niveaux peut être défini comme « une configuration d'acteurs, de technologies, d'infrastructures et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées » dans un espace donné (Audet, 2015, p.81). Il englobe une diversité d'acteurs et d'organisations : instances gouvernementales, centres de recherches et de développement, entreprises et associations industrielles, ordres professionnels, etc. Ces derniers sont organisés sous forme de réseaux de relations stables ou « verrouillées » par un ensemble de règles (*Ibid.*). Elles englobent autant les règles cognitives (routines, savoirs, croyances partagées, compétences et capacités), les règles de régulation (dispositifs conventionnels comme le droit, les règlements ou les lois) et les règles normatives (valeurs partagées, culture) (Geels, 2011; Audet, 2015). L'ensemble de ces règles explique la stabilité du régime sociotechnique (Grin, Rotmans et Schot, 2010). Le niveau supérieur, soit le paysage sociotechnique, correspond à l'ensemble des évènements et des tendances qui peuvent affecter la stabilité des régimes : tendances démographiques, idéologies politiques, valeurs sociétales, guerres, crises environnementales, krachs boursiers, pics pétroliers, pandémies, etc. (Boulanger, 2008; Geels, 2011; Audet, 2015).

Il est important de distinguer les trois niveaux que nous venons de décrire, car c'est à travers leurs interactions qu'une transition peut se produire. Ces interactions peuvent être décrites à travers diverses trajectoires possibles, c'est-à-dire différentes combinaisons de mécanismes (Rotmans et Loorbach, 2010). Par exemple, une trajectoire de transition peut impliquer le niveau inférieur et le niveau central: une niche émergente peut se regrouper avec d'autres niches dont résulte une « niche-régime ». Cette dernière peut gagner en puissance et prendre le dessus en transformant le régime en place, alors que le régime dominant s'affaiblit (Haxeltine *et al.*, 2008; Rotmans et Loorbach, 2010).

Il existe d'autres trajectoires possibles, impliquant également le niveau supérieur : le paysage sociotechnique peut déstabiliser le régime en exerçant une pression sur lui, ce qui fait en sorte que des interstices se créent au sein du régime. Des niches suffisamment développées peuvent alors entraîner des changements radicaux (Geels, 2011; Geels et Schot, 2010). En résumé, les innovations radicales peuvent engendrer un « déverrouillage » institutionnel, permettant leur diffusion et modifiant du coup certaines pratiques au travers des interstices du système (Doyon et Klein, 2019).

À partir de la littérature sur la transition, les expérimentations locales peuvent contribuer à la transition au moyen de trois mécanismes, soit l'approfondissement, l'élargissement et le changement d'échelle (Van den Bosch et Taanman, 2006; Rotmans et Loorbach, 2010; Sengers, Wieczorek et Raven, 2016). Le premier mécanisme, soit l'approfondissement, consiste à apprendre le plus possible d'une expérimentation en lien avec le contexte dans lequel elle est développée. Les apprentissages peuvent entraîner auprès des acteurs des changements dans leurs façons de penser, leurs habitudes, leurs routines, ou encore leurs façons de s'organiser. Les apprentissages, les changements de cultures, de pratiques et de structure, ne seraient pas les mêmes dans un contexte différent (Rotmans et Loorbach, dans Grin, Rotmans et Schot, 2010). C'est pourquoi il demeure essentiel de tenir compte des particularités de l'ancrage concret et microlocal des initiatives (Renaud et Royer, 2012).

À la suite de l'approfondissement d'une expérimentation, cette dernière peut être élargie. L'élargissement, soit le deuxième mécanisme, se fait par la création d'un réseau plus large de partenaires qui partagent des connaissances autour de l'expérimentation, qui peut éventuellement être reproduite dans des contextes différents (Van den Bosch et Taanman, 2006). Les expérimentations peuvent également induire un changement d'échelle en agissant comme levier pour influencer le contexte plus large. Par ce troisième mécanisme, l'innovation est largement appliquée dans divers contextes. Elle a alors un impact sur les pratiques dominantes du

régime en place, par exemple sur la législation, les infrastructures et les comportements (*Ibid.*).

1.4.3 Rôle des expérimentations

Une recension des écrits réalisée par Sengers, Wieczorek et Raven (2016) dégage plusieurs avenues de recherche concernant le rôle des expérimentations dans la transition. Les auteurs soulignent la pertinence d'explorer l'envers des projets expérimentaux plus en détail et d'analyser les pratiques qui se déroulent au sein de ces expérimentations. Cela comprend les enjeux d'inclusion et de justice sociale. En regard du mouvement de sécurisation alimentaire, il importe de voir comment les initiatives se construisent, sont organisées et opérationnalisées par divers groupes, comment elles cohabitent avec d'autres activités du milieu et quelles sont les options qu'elles mettent de l'avant face au modèle dominant (Doyon et Klein, 2019; Kropp, 2018). Diverses activités s'imbriquent dans le contexte local, ce qui nécessite de la part des acteurs une coordination importante (Gumuchian *et al*., 2003; Kropp, 2018). Ladite coordination est parfois explicite et officialisée, mais bien souvent plutôt spontanée et implicite (Béïque, 2011; Champagne, 2008; Janin, Héron et Roy, 2019). De plus, le choix des modalités de concrétisation des intentions de sécurisation alimentaire peut être l'objet d'un long processus d'essais-erreurs, d'avancées et reculs (Tremblay *et al.* 2019).

1.5 Nos approches conceptuelles : le développement territorial par l'initiative locale et le design pour l'autonomie

C'est cette démarche, ce processus d'action collective auquel nous nous intéressons dans le cadre de notre recherche. Plus précisément, nous étudierons une initiative expérimentale de fermette et d'agriculture urbaine portée par des groupes qui agissent en concertation dans un quartier. Pour ce faire, nous croyons pertinent de croiser

l'approche du développement territorial par l'initiative locale (Klein, 2014) et l'approche du design pour l'autonomie (Escobar, 2018) qui se prêtent bien à l'analyse des transformations qui entourent la mise en œuvre de l'expérience que nous étudions.

1.5.1 Le modèle du développement territorial par l'initiative locale

Notre recherche portant sur une initiative en cours à Pointe-Saint-Charles, dans le Sud-Ouest de Montréal, nous mobilisons le modèle d'analyse élaboré par Klein (2014) concernant l'effet territorial des initiatives locales. Ce modèle, basé sur l'observation de plusieurs cas de reconversion socio-territoriale, identifie certains éléments susceptibles de favoriser la création d'un dynamisme local et d'amorcer un processus de transformation sociale ascendant. Ce modèle, qui demeure théorique et idéal, nous permettra de mieux comprendre le processus logique de l'initiative sur laquelle porte notre recherche. Le modèle décrit un processus jalonné par trois phases qui correspondent à trois étapes du cycle évolutif d'une initiative locale. Ces phases sont présentées dans la Figure 1.2 ci-dessous.

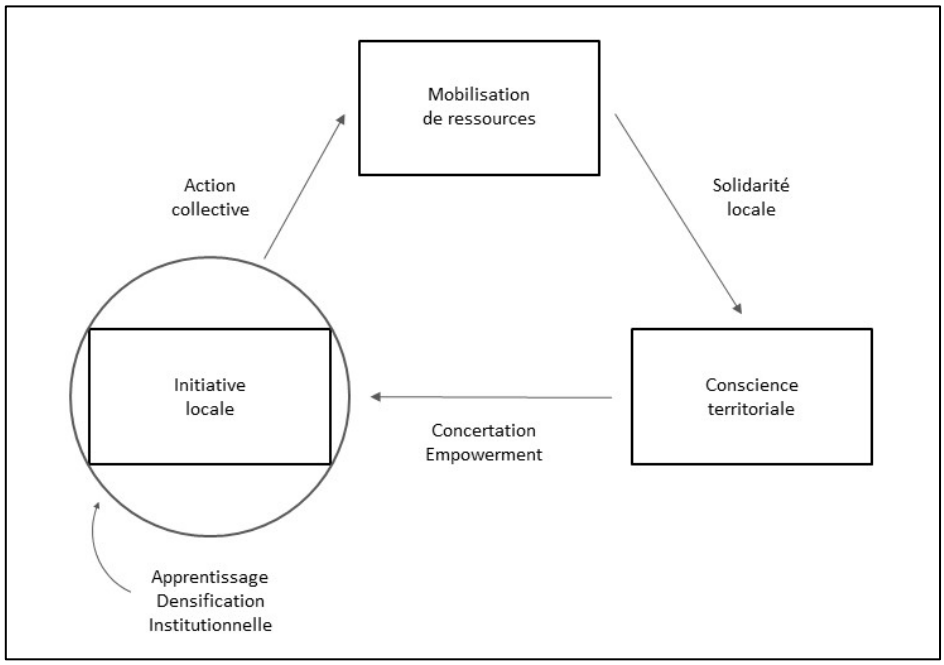

Figure 1.2 Schéma d'analyse des initiatives locales
Source : Klein, 2014, p. 128

1.5.1.1 Les phases de l'initiative locale

La première phase correspond au lancement de l'initiative locale. C'est à cette étape qu'un projet est amorcé soit par un leader, un citoyen, un groupe de leaders ou de citoyens. Le projet devient davantage collectif en obtenant le soutien de divers acteurs et groupes sociaux habitant le territoire. Pour ce faire, les protagonistes doivent alors défendre la légitimité du projet, ainsi que leur propre légitimité en tant que groupe et leaders. Cela leur permet d'être reconnus par la collectivité locale et perçus en tant qu'alliés auprès des acteurs externes. Afin de renforcer la légitimité du projet, il est indispensable que les porteurs sollicitent l'appui d'organisations-clés de la collectivité. Pour y arriver, les acteurs locaux s'approprient le projet et mettent en place des actions collectives visant à démontrer le caractère incontournable du projet, permettant également à la population de développer un attachement envers ce dernier.

Pendant la deuxième phase, le groupe porteur mobilise des ressources autant d'origine endogène qu'exogène pour faire progresser le projet. Ces ressources sont financières, mais également humaines et organisationnelles. Les acteurs locaux doivent alors faire preuve de créativité pour mobiliser des appuis qui proviennent du capital privé tout en conservant leur identité locale, ainsi que pour utiliser des ressources publiques existantes. Des confrontations émergent à cette étape, dans le contexte où il est souvent nécessaire de faire des pressions auprès d'acteurs qui détiennent un pouvoir politique ou économique. Cette situation fait croître le sentiment d'appartenance des acteurs au territoire local et les relations entre eux sont renforcées.

C'est à la troisième phase du cycle que le sentiment d'appartenance développé par les acteurs se transforme en conscience territoriale, amenant les acteurs à voir au-delà de leurs différences au profit de la collectivité. Le sentiment d'appartenance au territoire local se trouve renforcé par l'action collective, ce qui laisse des traces durables au sein des organisations. À cette étape, un défi consiste à ne pas instaurer un milieu fermé, pour ne pas contraindre la capacité de créer et d'innover des acteurs locaux. La conscience territoriale partagée par les acteurs devient ainsi une base incontournable pour leur action en collaboration et en partenariat. C'est cette même conscience territoriale qui augmente la capacité des acteurs à faire avancer leur projet.

Nous avons décrit les trois étapes qui constituent le cycle de l'initiative locale. Comme le souligne Klein (2014), ce ne sont pas toutes les initiatives locales qui font émerger des processus collectifs et qui contribuent à la création d'un milieu de vie dynamique. En effet, pour qu'une initiative soit la base d'un dynamise local qui soit durable, cela repose sur la capacité à reproduire ce cycle avec de nouveaux objectifs par le moyen de nouveaux projets, en tirant profit des apprentissages collectifs et de l'expérience acquise. Lorsque le cycle est répété, cela permet de construire une densité institutionnelle, assurant une gouvernance pour le bénéfice de la collectivité locale. Le dynamisme qui est alors généré a le potentiel d'influencer le cadre institutionnel et

organisationnel local, allant jusqu'à participer à la redéfinition de politiques publiques en matière de développement.

Bien que ces phases soient présentées de façon distincte pour faciliter leur compréhension dans ce modèle, qui, nous répétons, demeure idéal, dans la réalité, des allers-retours ont lieu entre les différentes phases, lesquelles sont interreliées dans un processus d'itérations.

1.5.2 Le design et sa réorientation ontologique

Afin de compléter l'approche du développement territorial par l'initiative locale que nous venons de résumer, nous présenterons maintenant l'approche du design pour l'autonomie, laquelle s'inscrit dans la réorientation vers les ontologies que connaît la discipline du design (Escobar, 2018; Fry, 2009). Pour bien comprendre notre approche, il importe de présenter un cadrage plus global de cette réorientation.

1.5.2.1 Évolution du design : vers le design pour l'autonomie

Le design est souvent réduit à des fonctions utilitaires ou décoratives, puisque pratiquement tout ce avec quoi nous interagissons quotidiennement a été conçu par quelqu'un, des vêtements qu'on porte aux bâtiments qu'on habite, comme le rappellent Irwin, Tonkinwise et Kossof (2015). Or, dans les années 1990, le design connait un changement philosophique pour être davantage centré sur l'humain et les interactions plutôt que sur les objets, les produits ou les technologies (Vial, 2015). La démarche de conception a évolué pour être aujourd'hui davantage un processus collectif qui est la plupart du temps itératif, expérimental et émergent (Bason, 2012).

Récemment, le numéro sur le thème « Anthropocène et effondrement » de la revue *Sciences du Design*[2] invite à penser le rôle du design par rapport aux formes de vie possible. Cela implique la prise en compte des enjeux complexes dans un contexte où les activités humaines affectent la globalité de l'écosystème terrestre de manière significative. Ainsi, le design peut être compris comme visant à améliorer l'habitabilité du monde (Findeli, 2015). Caractérisé par Fry (2009), il correspond à l'instauration d'une certaine relation au monde. Tel que mobilisé dans cette recherche, le design n'est pas compris dans son sens classique, soit un instrument des désirs orienté vers l'économie de croissance (Rigot et Strayer, 2020), mais est plutôt orienté vers les ontologies, soit « les présupposés que nourrissent les différents groupes sociaux quant aux entités existant *réellement* dans le monde » (Escobar, 2014, p.73-74). La notion de relationnalité, quant à elle, peut être exprimée selon le principe suivant : « toutes les choses du monde sont faites d'entités qui ne préexistent pas aux relations qui les constituent » (Escobar, 2014, p.75), ce qui est également affirmé par l'écologie et la théorie des systèmes vivants (Capra et Luisi, 2014). À partir de cette compréhension, les ontologies relationnelles reconnaissent l'existence des liens de continuité entre les mondes biophysiques, humains et surnaturels qui ne sont pas vus comme des entités séparées. Cela implique une forme de culture diversifiée et intégrale (Escobar, 2014).

Depuis les dix dernières années, des tendances importantes ont émergé dans le monde du design. Une des distinctions principales des disciplines émergentes du design est que le produit ou l'artefact n'est plus la finalité du processus. Il s'agit plutôt de concevoir des relations, des interactions et des expériences à l'intérieur et pour un système complexe (Irwin, Tonkinwise et Kossof, 2015). Différentes contributions s'inscrivent dans cette réorientation. Nous présenterons d'abord le « design pour

---

[2] Lien pour accéder à la revue : https://www.cairn.info/revue-sciences-du-design-2020-1.htm

l'innovation sociale » (Manzini, 2015) puis le « design pour la transition » (Tonkinwise, 2015). Nous introduirons ensuite la proposition d'un « design pour l'autonomie » élaborée par Arturo Escobar (2018) qui vient compléter les contributions précédentes.

1.5.2.2 Design pour l'innovation sociale et pour la transition

Une première contribution qui peut être située dans un design réorienté vers les ontologies est le « design pour l'innovation sociale », majoritairement réalisée par Ezio Manzini dans son ouvrage *Design, When Everyboby Designs* (2015) dont le titre est évocateur. La définition que Manzini donne du design pour l'innovation sociale est la suivante : « tout ce qu'un designer expert peut faire pour activer, soutenir, et orienter des processus de changements sociaux vers la durabilité » (Manzini, 2015, p.62, traduction libre). Cette définition met en lumière l'espace possible pour les designers activistes, pouvant jouer un rôle de facilitateur et de catalyseurs dans le cadre de processus de co-design au sein d'équipes de travail ou de communautés.

Une distinction est apportée par l'auteur entre différentes polarités, soit entre la création de sens et la résolution de problème, puis entre le « design expert » et le « design diffus ». Le « design expert » réfère aux connaissances acquises par les designers professionnels alors que le « design diffus » réfère au fait que toutes et tous ont une capacité à concevoir. Dans l'introduction de son ouvrage, il affirme d'ailleurs que « dans un monde en rapide et profonde transformation, nous sommes tous des designers » (Manzini, 2015, p.1, traduction libre). Toutes et tous incluant les sujets individuels et collectifs qui tentent de déterminer leur propre identité, leur propre projet, en mettant leur capacité de design en action. Le portrait d'un protagoniste peut être décrit comme :

> un sujet immergé dans sa vie de tous les jours, prenant part à diverses conversations; un nœud dans divers réseaux et un acteur dans diverses formes sociales. De son point d'observation et d'action, il design et co-design ses actions sur le monde, opérant tel un bricoleur : il regarde pour des matériaux utilisables autour de lui (produits et services, mais aussi idées et savoirs) et, adaptant et réinterprétant ces derniers, il les utilise pour composer son projet de vie. (Manzini, 2015, p.4, traduction libre)

Les projets de vie occupent une place singulière au sein de l'approche qui privilégie le milieu local, l'auto-organisation et les pratiques sociales collaboratives pour la construction de mondes. Une diversité d'initiatives qui ont lieu à l'international sont présentées dans l'ouvrage de Manzini (2015) et via le réseau DESIS[3].

Une seconde contribution qui s'inscrit dans un design réorienté vers les ontologies est le « design pour la transition » (Tonkinwise, 2015), développé au sein de l'École de design de l'Université Carnegie Mellon. Le design pour la transition « réfère à une transition sociétale dirigée par le design vers des futurs plus durables et la reconception de modes de vie ». (Irwin, 2015, p.231, traduction libre). L'approche amène à concevoir des paradigmes menant à des innovations sociales radicales. Précisons que les innovations prennent une tournure radicale par la participation et l'autonomisation au sein de processus d'action collective (Klein, Laville et Moulaert, 2014; Chambon, David et Devevey, 1982).

La conception, sous cet angle, se fait à travers une compréhension de l'interconnexion et de l'interdépendance des systèmes sociaux, économiques, politiques et naturels. La notion de relocalisation, la recherche de modèles alternatifs et la remise en question des notions de développement et de croissance qui sont mises de l'avant dans les

---

[3] DESIS Network : Design for Social Innovation and Sustainability. (2020). Initiatives. Récupéré de https://www.desisnetwork.org/

discours sur la transition orientent les initiatives de design pour la transition. L'approche se concentre sur l'importance des modes de vie qui sont axés sur les lieux où les solutions aux problèmes mondiaux sont conçues pour être adaptées aux conditions sociales et environnementales locales. Les communs développés à Latham Saint-Commons sont un exemple concret d'initiative de design pour la transition[4].

1.5.2.3 Le design pour l'autonomie

Revenons maintenant à notre deuxième approche, soit le design pour l'autonomie. Arturo Escobar propose cette approche sous l'inspiration des notions latino-américaines d'autonomie (autonomía) et de communalité. Dans son ouvrage *Design for the Pluriverse* (2018), l'anthropologue place l'autonomie culturelle et politique dans le champ du design. Un des principaux buts de son livre est d'explorer le rôle potentiel du design pour contribuer à permettre des formes communales d'autonomie qui sont sous-entendues par des visons de transition et des projets de vie. Le design pour l'autonomie est centré sur les mouvements sociaux et les luttes des communautés pour défendre leurs territoires et leurs mondes contre les effets de la mondialisation néolibérale. Le design pour l'autonomie, en tant que praxis éthique du design avec les communautés, a pour but de contribuer à leur réalisation en tant qu'entité. L'approche met l'accent sur la capacité de toutes et tous à concevoir, en se basant sur le postulat selon lequel chaque communauté pratique elle-même le design indépendamment des savoirs experts, par ses organisations, ses relations sociales, ses pratiques, ses relations

---

[4] Voir Hughes, K. et Arscott, M.-L. (s.d.). Latham St-Commons. Récupéré de https://www.desisnetwork.org/2018/06/20/latham-st-commons-cmu-design-desis-lab-usa/

à l'environnement. Elle présuppose également que chacune des personnes mobilise son propre savoir. Il s'agit d'un changement majeur par rapport aux approches précédentes et cette différence vient bouleverser les dogmes occidentaux.

À partir de cette perspective, Escobar convie tout de même les designers experts à devenir des co-chercheuses et co-chercheurs avec une communauté au sein d'une équipe interdisciplinaire [5]. Ce que la communauté conçoit au sein du processus de design pour l'autonomie n'est pas un objet figé. C'est plutôt un « système d'investigation » ou un « système d'apprentissage » sur elle-même et sur sa propre réalité.

En ce qui concerne les mouvements sociaux qui se battent pour la défense de territoires et de communautés, le but du processus de design devrait être le renforcement de leur autonomie. Pour ce faire, les formes renouvelées de « design vernaculaire » (Bourdier et T. Minh-ha, 2011) peuvent s'avérer pertinentes. Ces pratiques ne font plus référence à un traditionalisme rigide, mais plutôt à un espace de possibilités qui peut être associé avec des projets créatifs et intégrer des formes vernaculaires, des lieux et des paysages concrets, pour la restauration écologique et la réactivation de liens sociaux au sein des collectivités (Escobar, 2018).

Un des principes épistémologiques, éthiques et politiques à la base du design pour l'autonomie est d'examiner comment les personnes elles-mêmes comprennent leur réalité. Le design pour l'autonomie apporte des possibilités d'innovations et de création de nouvelles formes de vie, de contre-pouvoirs et de projets de vie d'ontologies

---

[5] C'est le cas de certaines expériences qui prennent place en Colombie qu'Escobar présente dans son ouvrage (2018, p.190-201). Pensons également à l'expérience d'agriculture urbaine et de design collaboratif qui prend place au Brésil, analysée par Szaniecki, Biz et Dos Santos Costa (2020).

relationnelles. Le but principal de l'approche est de créer les conditions pour que la communauté puisse s'autocréer de manière continue. Le cadre ci-dessous rassemble les principaux éléments de l'approche en lien avec le contexte de notre recherche.

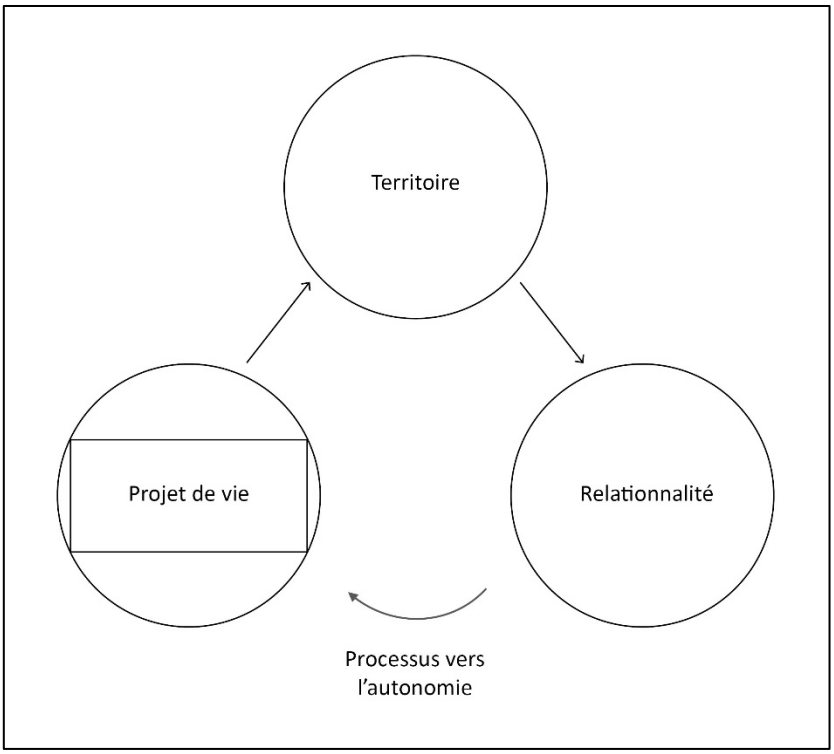

Figure 1.3 Schéma du design pour l'autonomie
Source : L'auteure, à partir de Escobar, 2018

Précisons que le cas que nous étudierons n'implique pas la participation de designers experts. Toutefois, plusieurs éléments liés au contexte dans lequel il évolue s'inscrivent parfaitement dans la perspective du design, telle que présentée. Ainsi, le cas expérimental qui fait l'objet de notre recherche sera étudié à partir du croisement des approches de développement territorial par l'initiative locale et du design pour l'autonomie. Ce croisement nous permettra d'étudier le cas de la Fermette dans la perspective de la justice alimentaire, sociale et environnementale.

CHAPITRE II

LE QUARTIER DE POINTE-SAINT-CHARLES : NOTRE CADRE TERRITORIAL

Avant de présenter l'initiative de fermette urbaine qui fera l'objet de notre recherche, il importe de présenter le cadre territorial où s'inscrit cette expérience, soit le quartier Pointe-Saint-Charles. La première section de ce chapitre expose le contexte géographique et historique du quartier ainsi que les enjeux auxquels est confrontée une partie non négligeable de sa population. La deuxième section met en lumière les initiatives citoyennes qui ont émergé depuis les cinquante dernières années en réponse à ces enjeux.

2.1 Contexte et enjeux

Ce quartier fait partie de l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal. Malgré le fait qu'il soit situé à proximité du centre-ville, plusieurs des personnes qui y résident ont l'impression d'y vivre comme dans un village (Dussault, 2016; Lamont, 2016). Entouré du Canal de Lachine, du fleuve Saint-Laurent et d'autoroutes, il forme en quelque sorte une enclave dans la ville qui demeure présente dans l'imaginaire collectif malgré les liens existants avec les autres quartiers en périphérie.

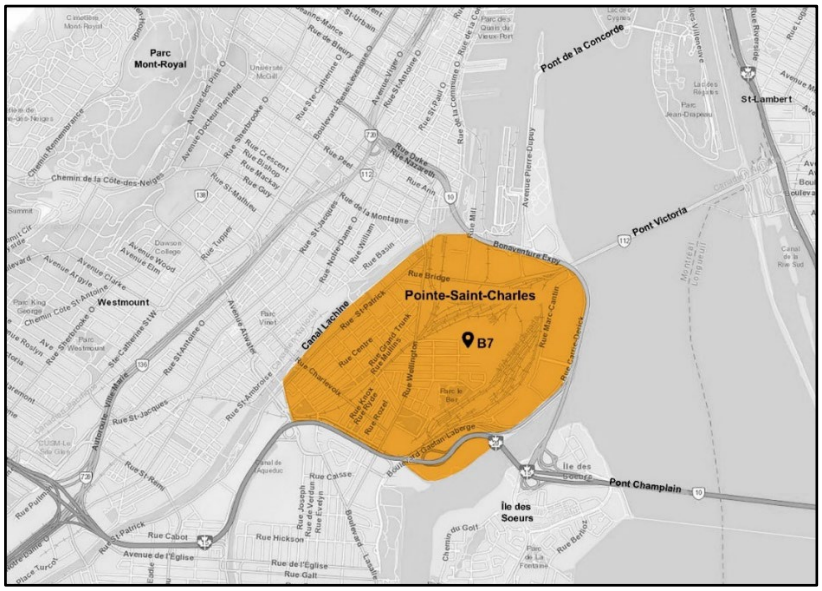

Il s'agit du deuxième quartier montréalais le plus ancien après le Vieux-Montréal et du lieu de naissance de l'industrialisation canadienne (Bélanger, 2010; Poitras, 2017). Au 21e siècle, plusieurs manufactures s'implantent aux abords du Canal de Lachine. Pointe-Saint-Charles accueille alors la plus forte activité industrielle de Montréal (Lamont, 2016). Divers facteurs contribuent à faire de la ville le carrefour des voies de transport, dont le développement du réseau de chemins de fer et la construction du Canal de Lachine, afin d'éviter les rapides de Lachine et de permettre la navigation jusqu'aux Grands Lacs (Fontan, Klein et Tremblay, 2005). La localisation du Canal de Lachine à proximité du port et l'aménagement de son potentiel hydraulique, la présence d'une main-d'œuvre bon marché, la disponibilité de capitaux et la proximité des marchés ont favorisé l'implantation d'une grande diversité d'entreprises aux abords du canal (Parc Canada, 2019). Cependant, à la fin des années 1950, l'ouverture de la Voie maritime du fleuve Saint-Laurent cause le déclin du Canal de Lachine en tant que facteur de localisation industrielle (Fontan, Klein et Tremblay, 2005).

Au cours de la décennie qui suit, tout le Sud-Ouest connait le déclin économique et démographique (Poitras, 2017). Ainsi, Pointe-Saint-Charles est affecté par une récession économique qui entraîne la perte d'emplois et d'actifs industriels dans le quartier (Fontan, Klein et Tremblay, 2005). Plusieurs entreprises et usines se relocalisent vers des zones en périphérie de la métropole, ce qui fait en sorte qu'une portion importante de la population résidente quitte le quartier ou se retrouve au chômage. La population du quartier passe de 30 000 habitants-es en 1931 à 13 000 en 1991 (Héritage Montréal, 2008).

Parmi tous les problèmes qu'entraine le déclin économique, la population du quartier est alors confrontée à un problème d'insécurité alimentaire, mis en évidence par la création de banques alimentaires au cours des années 1980 et la croissance de leur clientèle au cours des années 1990 (Tarasuk, 2001). Les décideurs croient alors que le problème alimentaire est lié à l'appauvrissement des populations des territoires affectés par la crise et que celle-ci est temporaire (*Ibid.*). Toutefois, la situation ne se résout pas avec la reprise des activités qui s'amorce à la fin du 20e siècle (Levkoe, 2011). En effet, le recours à l'aide alimentaire qui avait lieu lors de cette période (Rouffignat, 1998) demeure et même augmente (Levkoe, 2011; BAQ, 2018).

Les origines de ce problème d'insécurité alimentaire peuvent être associées aux changements socioéconomiques et sociotechniques qui s'opèrent au sein des métropoles et qui accompagnent la crise des années 1980 (Glaeser, 2011; Kropp, 2018). Les mutations qui ont lieu à partir de la fin du 20e siècle amènent une concentration du pouvoir économique et politique (Klein, 2014; Torre, 2015). Cela laisse place à des inégalités importantes entre les différents quartiers. Pointe-Saint-Charles fait partie des quartiers urbains qui sont encore aujourd'hui affectés par les conséquences d'une désindustrialisation accélérée accompagnée de la précarisation et de la stigmatisation d'une portion non négligeable de sa population (Wacquant, 2006). Une partie importante des personnes résidant au sein du quartier est confrontée à des enjeux liés à

l'insécurité alimentaire, à une défavorisation économique et sociale et à la gentrification. Les personnes vivant sous le seuil du faible revenu, les ménages composés d'une seule personne, les familles monoparentales et les personnes âgées de 15 ans et plus sans diplôme d'étude secondaire constituent une proportion élevée sur le territoire de Pointe-Saint-Charles comparativement à l'île de Montréal. Ces données correspondent à des indicateurs de défavorisation économique et sociale, lesquelles placent Pointe-Saint-Charles dans une position plus défavorisée que la moyenne des quartiers de Montréal (Tableau 2.1).

Tableau 2.1 Faits saillants du portrait statistique de la population du territoire de Pointe-Saint-Charles

Indicateurs	Nb/$	Taux %	Variation depuis 5 ans	Variation depuis 10 ans	Montréal Taux/ $
Ménages d'une personne seule	3565	46,7%	+11,9%	+23,1%	39,4%
Familles monoparentales	995	46,2%	-1,5%	-13,9%	32,5%
Résidents (15 ans et plus) sans diplôme d'études secondaires		20,2%	-18,8%	-35,1%	16,9%
Personnes faible revenu	4180	28,6%	-	-	21,3%

Source : Paquin, 2018, commandé par Triollet (Action-Gardien) et Audet (Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles), à partir des données issues du recensement effectué par Statistique Canada en 2016 et comparées aux données des recensements de 2006 et 2011

Paradoxalement, la proportion des personnes détenant un diplôme universitaire est légèrement plus élevée à Pointe-Saint-Charles que dans l'ensemble de Montréal. Il est peu commun qu'une importante portion de personnes sous-scolarisées côtoie une importante portion de personnes scolarisées à l'intérieur d'un même quartier. Depuis 2006, le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus sans diplôme a diminué de 35,1 % et le nombre de diplômés universitaires a augmenté de 74,2 %. Ce contraste est dû aux transformations importantes que connaissent Pointe-Saint-Charles et toute la zone du canal depuis le début du 21e siècle en lien avec une forte gentrification (Bélanger, 2010).

À partir des années 2000, le prix des propriétés connait une hausse importante et le quartier subit un boom immobilier. Cela est principalement dû à la conversion des anciens bâtiments industriels qui bordent le Canal de Lachine en nouveaux logements (Poitras, 2017).

C'est cette zone du quartier qui connait le développement de l'ensemble résidentiel le plus important entre 2011 et 2016 (Triollet et Audet, 2018; Statistique Canada, 2011 et 2016), entre autres dû à l'aménagement de la zone du canal de Lachine et à sa transformation en corridor récréatif, ce qui attire de nombreux investisseurs privés (Rose, 2006; Bélanger, 2010). Depuis 2006, l'augmentation des ménages propriétaires est de 55,1 % alors que celle des ménages locataires est de 1,1 % (Triollet et Audet, 2018; Statistique Canada, 2006 et 2016). Cela prend principalement place dans les immeubles à appartements de cinq étages et plus, qui ont connu une augmentation de 110,8% entre 2011 et 2016 (Triollet et Audet, 2018; Statistique Canada, 2011 et 2016). Au cours de cette période, il y a une augmentation de condominiums occupés de 70,5% dans le quartier (*Ibid.*).

Sur le territoire de Pointe-Saint-Charles, près d'un logement sur quatre (24,5 %) fait partie d'un ensemble de logements en condo, contre moins d'un sur cinq (18,5 %) à Montréal (*Ibid.*). La population du quartier connait une des croissances les plus importantes de l'île de Montréal. Toujours entre 2011 et 2016, plus de la moitié des personnes (51,9%) qui habitent Pointe-Saint-Charles depuis plus de cinq ans n'habitent pas le même logement qu'il y a cinq ans, comparativement à 43,2% pour Montréal. Le taux de déménagement sur un an est de 28%. Il y a eu 6,1 % plus de personnes qui ont déménagé entre 2011 à 2016 que durant les cinq années précédentes (*Ibid.*).

Des transformations physiques et sociales ont donc lieu, ce qui affecte le milieu de vie des anciennes personnes résidentes de Pointe-Saint-Charles et a un impact sur la vie quotidienne de ces dernières (Bélanger, 2010). Dans certains quartiers, le phénomène

de gentrification a une incidence sur l'offre alimentaire ainsi que sur les prix offerts par les commerces qui excluent alors une partie de la population (Rose, 2006; Enriquez, 2018). Certains vont jusqu'à dire qu'il s'agirait d'un processus d'assainissement des quartiers pauvres (Zukin, 1991). Lorsque les personnes modestes ne trouvent plus les services dont elles ont besoin au sein de leur propre quartier, elles se sentent dépossédées et ont tendance à le quitter (Rose, 2006).

L'arrondissement du Sud-Ouest est celui qui présente le deuxième taux d'insécurité alimentaire le plus élevé à Montréal, soit 10,1%, précédé uniquement par Montréal-Nord (Triollet et Audet, 2018; Statistique Canada, 2016). À Pointe-Saint-Charles, le secteur situé au sud de la rue Wellington a été identifié comme un désert alimentaire par une étude menée par la Direction de la santé publique de Montréal en 2007. Un désert alimentaire peut être défini comme « un territoire avec un accès limité aux aliments abordables et nutritifs où dominent les résidents à faible revenu » (Eckert et Shetty, 2011). Il est donc caractérisé autant par les difficultés d'accès aux fruits et légumes frais à cause de problèmes de distance, que par l'impossibilité pour une partie de la population résidante de se procurer ces aliments à cause de leurs prix trop élevés (Sparks, Bania et Leete, 2009).

Le secteur au sud de la rue Wellington présente le plus haut taux de défavorisation économique et sociale du quartier. Il s'agit du seul secteur dont la proportion des personnes résidentes qui vivent avec un faible revenu est supérieure à 30% (Triollet et Audet, 2018). Dans son étude réalisée en 2007, la Direction de la santé publique a constaté que les commerces qui avaient une offre de produits abordables, diversifiés et de qualité étaient situés au-delà d'une distance de 500 mètres mesurée à partir de ce secteur. Le seul supermarché (IGA) du quartier est situé à l'extrémité ouest de ce dernier. La rue commerciale du secteur a vécu une dévitalisation importante depuis plus de trente ans (Collectif 7 À NOUS, 2016). À l'exception du centre communautaire YMCA, qui contribue à la vie de quartier en collaborant avec les groupes et organismes

locaux, aucun café, commerce d'alimentation, ni lieu de rassemblement n'était présent jusqu'à récemment, sans oublier que le seul jardin collectif était menacé (*Ibid.*). De plus, la desserte de transport en commun du secteur n'est assurée que par deux lignes d'autobus (la 57 Pointe-Saint-Charles et la 61 Wellington) dont le service est considéré comme insatisfaisant (Action-Gardien, 2009). Une seule station de métro (Charlevoix) située dans le nord-ouest du quartier dessert Pointe-Saint-Charles. Bref, les problèmes en termes de service, additionnés à l'absence d'une offre alimentaire suffisante, montrent les défis auxquels font face les personnes qui y habitent ainsi que les organismes qui les soutiennent (Action-Gardien, 2015).

2.2 Les initiatives citoyennes à Pointe-Saint-Charles

Face à cette situation, différents organismes et comités agissent en concertation au sein du quartier et proposent un réseau d'initiatives et de services en misant sur la complémentarité. Avant de nous attarder aux initiatives qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire et à l'expérimentation que nous analyserons, il importe de présenter une brève histoire des mobilisations qui ont eu lieu à Pointe-Saint-Charles, reconnu pour être un quartier revendicateur, militant et progressiste, un « laboratoire des mouvements urbains québécois » (La Pointe Libertaire, 2013). En réponse aux mauvaises conditions de vie dues au déclin accéléré des activités industrielles, plusieurs programmes, groupes et mouvements populaires ont émergé à partir des années 1970 dans le but de défendre les acquis des citoyens-nes en termes de services et d'emplois (Fontan, Klein et Tremblay; 2005). Le programme économique de Pointe-Saint-Charles (PEP) d'abord, et le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) qui lui a succédé, ont fait figure d'innovateurs sociaux dans la lutte des acteurs locaux face à la défavorisation. Parmi les groupes ancrés dans le quartier figurent le Centre social autogéré (CSA), le collectif La Pointe Libertaire, le Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles et la Corporation de développement

communautaire (CDC) Action-Gardien. Ces organismes demeurent aujourd'hui parmi les plus organisés et revendicateurs de Montréal. Le mouvement populaire qui occupe une place importante au sein du quartier porte encore aujourd'hui les idées et les valeurs d'autogestion, d'autonomie et de prise en charge collective et individuelle, allant dans le sens d'une vision politique autonome (La Pointe Libertaire, 2013).

Différentes générations d'organismes et de groupes militants se succèdent pour proposer des projets qui répondent aux besoins et aux aspirations de la population (TCF, 2016). Il nous semble important de prendre en compte ces mobilisations collectives à l'échelle du quartier, car la manière dont les acteurs locaux s'organisent et posent des actions en réaction aux enjeux s'inscrit dans le contexte institutionnel des lieux et territoires et le contexte de Pointe-Saint-Charles est particulier. Comme mis de l'avant par la notion théorique de la « dépendance du sentier » (Moulaert et Nussbaumer, 2008), les stratégies de développement territorial qui sont mises de l'avant par les acteurs s'enracinent dans l'existant, alimentées par les stratégies collectives en vigueur, ainsi que le contexte historique, institutionnel et culturel du territoire. Le nombre considérable d'actions qui sont développées localement peut être interprété en lien avec les mobilisations importantes qui ont eu lieu au sein du quartier au cours de la deuxième moitié du siècle dernier face aux enjeux soulignés dans la section précédente.

C'est dans ce cadre que le Collectif 7 À NOUS s'est engagé depuis 2009 dans la reconversion et la revitalisation d'un ancien bâtiment ferroviaire qui appartenait à la compagnie Canadien National, soit le Bâtiment 7 (sa localisation est identifiée sur la Figure 2.1 de la section précédente). Ce dernier est situé dans la zone au sud de la rue Wellington, qui correspond à la zone qualifiée de désert alimentaire. Son appropriation par la population du quartier a fait l'objet d'une lutte qui s'est étendue sur plusieurs

années[6]. On voulait faire du Bâtiment 7 « un moteur de transformation culturelle, sociale, politique, économique et environnementale » (Collectif 7 À NOUS, s.d.a), ce qui semblait utopique au départ. Or, l'ouverture du bâtiment au public en 2018 et les énergies qui sont mobilisées pour la réalisation des phases à venir témoignent de la capacité de l'action collective locale dans le développement d'un projet visant à répondre aux besoins et aspirations des populations du quartier.

La première phase du projet, inaugurée en 2018, est désignée comme le Pôle des pratiques. Elle comprend divers ateliers ouverts à la communauté, l'épicerie autogérée Le Détour, le café-microbrasserie les Sans-Taverne et des espaces dédiés à l'agriculture urbaine à l'extérieur. La deuxième phase, dont le développement est envisagé pour 2021 et 2022, prévoit accueillir des projets supplémentaires, un centre de la petite enfance, ainsi que le déménagement et l'agrandissement de l'épicerie Le Détour. La troisième phase de développement est envisagée sur le long terme. Dès le début des revendications pour la cession du Bâtiment 7, il est prévu que le Oil Store, soit la section à l'est du Bâtiment, accueille le Pôle alimentaire.

En parallèle, la CDC Action-Gardien réunit les organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles par la concertation, l'action collective et la mobilisation citoyenne pour l'amélioration des conditions de vie par une prise en main de la population (Action-Gardien, s.d.). Son comité en sécurité alimentaire vise à mettre en œuvre un système alimentaire local. Il réunit les organismes du quartier pour promouvoir l'alimentation en tant que droit fondamental, améliorer l'accès physique et économique aux aliments, accroître l'autonomie alimentaire puis s'assurer que l'offre alimentaire se fasse de manière concertée et qu'elle réponde aux besoins locaux (Comité en sécurité alimentaire d'Action Gardien, s.d.). Les rencontres de ce comité se font de trois à

---

[6] Pour plus de détails, voir La Pointe Libertaire, 2013

quatre fois par année. Le comité a également comme priorité de consolider et développer des initiatives qui s'inscrivent dans une vision globale du quartier et qui sont portées par des groupes et par la collectivité (*Ibid.*). Ce faisant, Action-Gardien appuie le projet de la Fermette, lequel constitue une version expérimentale du Pôle alimentaire qui prévoit prendre place sur le site du Bâtiment 7, à plus long terme et à plus grande échelle. Action-Gardien siège donc au Comité Fermette qui est porteur de ce projet. La composition du comité a évolué au fil du temps. À sa formation en 2015, il était composé du Cercle développement du Collectif 7 À NOUS, de l'organisme Le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles et de la CDC Action-Gardien. L'épicerie autogérée Le Détour joint le comité en 2017. L'organisme Partageons l'espoir a déjà été membre avant de quitter le comité en 2018. Il s'agit de la période pendant laquelle le 7 À NOUS a consacré la majeure partie de ses énergies et ressources à l'ouverture du Bâtiment 7 et où la concrétisation du Pôle alimentaire a été confrontée à divers obstacles, remettant en question une partie du projet et, du coup, l'implication de certains groupes porteurs. Ces obstacles concernent principalement les coûts nécessaires à la rénovation du Bâtiment Oil Store et l'acquisition par la Ville du lot 5, situé au sud, pour y développer un espace dédié à la production alimentaire.

Face à ces enjeux, l'ensemble des groupes impliqués se sont consultés et c'est en avril 2019 que le Comité Pôle alimentaire s'est transformé en Comité Fermette, avec l'intention de mettre en place dès l'été 2020 un projet expérimental de fermette urbaine, et ce en marge de la rénovation du bâtiment Oil Store et de l'acquisition du lot 5 par la Ville. Vu comme incontournable pour la consolidation du Pôle alimentaire, ce lot a fait l'objet de plusieurs luttes et mobilisations afin qu'une entente de co-gestion puisse être établie et que le lot soit aménagé à des fins de production alimentaire. La mission des acteurs locaux est la suivante :

> Développer et gérer collectivement la Fermette urbaine sur le site du Bâtiment 7 et les espaces privés et publics avoisinants. Combiner, entre

> autres, la présence d'animaux de ferme, une production maraîchère diversifiée, la transformation et la distribution d'aliments frais à l'échelle du quartier.
>
> Renforcer la prise en charge de la population du quartier sur son alimentation par l'éducation populaire, l'expérimentation, l'autogestion et la promotion d'une agriculture de proximité axée sur les besoins locaux. Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre avec un parti pris envers les personnes en situation de précarité. (Comité Fermette, 2020a, p.1)

Les valeurs mises de l'avant sont la justice alimentaire, l'écologie, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, la gestion collective et la complémentarité, l'éducation populaire, les alternatives économiques et l'expérimentation. La vision et les objectifs poursuivis viennent rejoindre plusieurs des principes qui guident les approches présentées dans les sections précédentes. La Figure 2.2 illustre le déploiement de la Fermette et du Pôle alimentaire dans le temps.

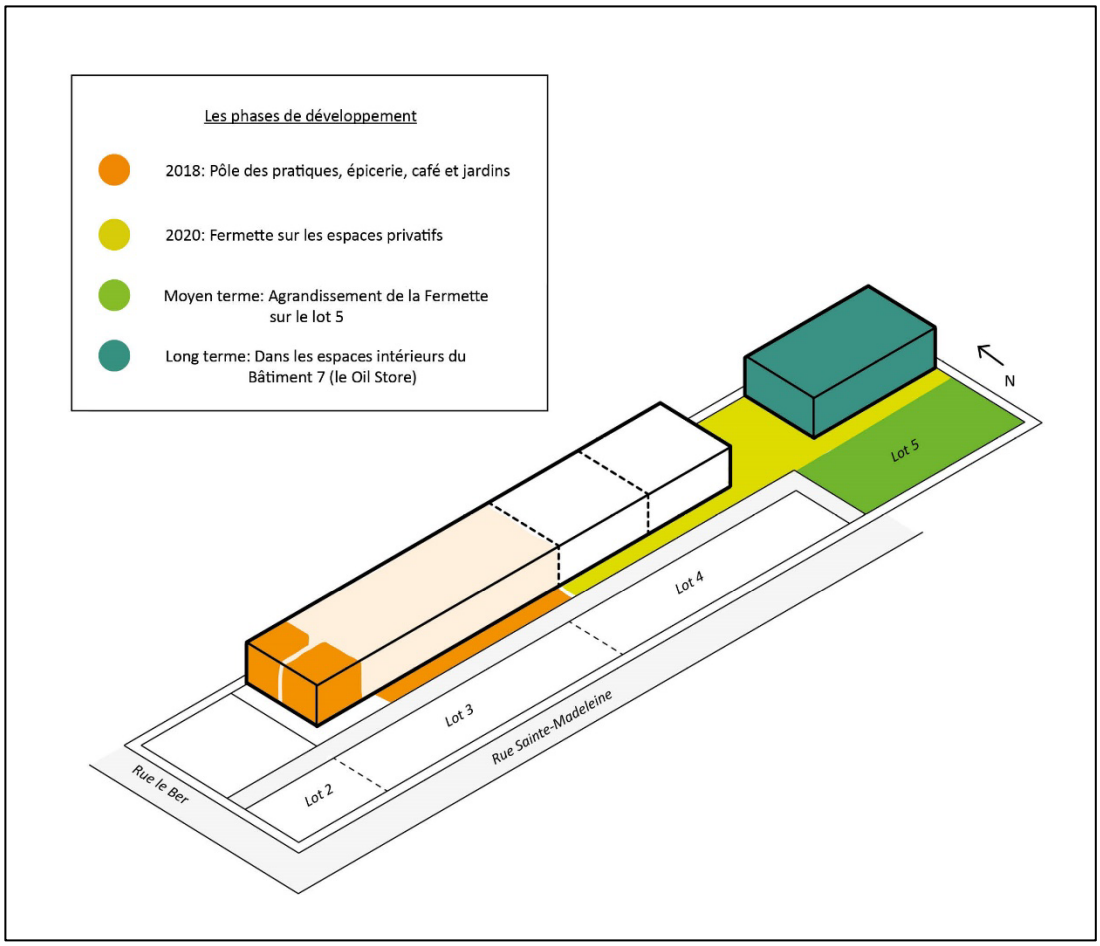

Figure 2.2 Les étapes de l'implantation de la Fermette et du Pôle alimentaire
Source : l'auteure

CHAPITRE III

AUTONOMIE, COMMUN ET JUSTICE ALIMENTAIRE: CONCEPTS ET MÉTHODE

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord nos objectifs et questions de recherche. Nous présenterons ensuite notre cadre opératoire et les concepts-clés, soit l'autonomie, le commun et la justice alimentaire. Nous présenterons également les éléments qui composent la méthodologie de notre recherche : le paradigme interprétativiste, l'approche qualitative avec une orientation inductive et l'étude de cas d'une initiative locale à partir d'une démarche engagée et participative. Nous présenterons le cas sur lequel porte notre recherche, soit l'initiative de la Fermette 2020. Les détails de notre collecte de données seront présentés, ainsi que la méthode d'analyse.

3.1 Objectifs et questions de recherche

L'implantation d'un pôle alimentaire est complexe, dans le sens où elle soulève plusieurs enjeux, mobilise une diversité d'acteurs impliqués à différentes échelles et demande le lancement de plusieurs initiatives complémentaires à travers le temps. Dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrerons davantage sur la démarche évolutive du Comité Fermette qui vise la réalisation de la Fermette sur le site du Bâtiment 7 à l'été 2020. Toutefois, il nous paraît essentiel de considérer le lien avec les autres phases puis avec les autres initiatives en cours sur ce terrain et dans Pointe-Saint-Charles.

Les objectifs de notre recherche sont les suivants :

- Dresser un portrait du réseau d'initiatives en sécurisation alimentaire à Pointe-Saint-Charles et comprendre leur dynamique.
- Apporter une compréhension de l'amorce de la Fermette en tant qu'initiative locale ainsi que du développement du processus de design pour l'autonomie.
- Apporter une compréhension des résultats attendus de la Fermette à court terme et à long terme.

Les résultats empiriques qui découleront de ces objectifs nous permettront de dresser un portrait relativement complet d'une initiative, allant du contexte relationnel dans lequel elle s'inscrit, aux luttes, mobilisations et projets qui précèdent son implantation, au leadership et aux premières formes de participation au sein de l'expérimentation, puis finalement aux résultats qui en sont attendus de la part des groupes porteurs de l'expérience. Cela dit, les résultats mettront possiblement en lumière de nouvelles formes de gouvernance et de réseaux de relations. À partir de la problématique et du contexte de notre recherche, du cadre opératoire et des résultats qui seront obtenus en lien avec nos trois objectifs, nous tenterons de répondre à notre question de recherche qui est la suivante : dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale?

Ce questionnement nous permettra de vérifier que notre perspective théorique, qui croise l'approche novatrice du design pour l'autonomie à l'approche du développement territorial par l'initiative locale, peut favoriser l'analyse d'initiatives locales ancrées territorialement visant la justice alimentaire, sociale et environnementale. Précisons que les porteurs ne déclarent pas l'initiative comme étant inscrite dans un processus de design pour l'autonomie. Il s'agit d'un cadre dans lequel la chercheuse inscrit l'initiative à des fins d'analyse.

Les sous-questions ci-dessous précisent notre questionnement en intégrant trois dimensions de la justice alimentaire à partir d'une approche interdisciplinaire qui inclue les enjeux structuraux de justice sociale et qui rejoint certaines préoccupations de la justice environnementale.

Nos sous-questions sont les suivantes :

- Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser un accès aux ressources alimentaires?
- Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle contribuer à lutter contre les inégalités structurelles?
- Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser une alimentation et un environnement sains?

Jusqu'ici, nous avons présenté la problématique et le contexte de notre recherche. Les actions collectives en lien avec la sécurisation alimentaire et la justice nous ont amenée à introduire les notions de commun, d'innovation sociale et de transition socio-écologique. Ensuite, nous avons présenté les deux approches que nous mobilisons dans le cadre de notre recherche, soit le développement territorial par l'initiative locale et le design pour l'autonomie. Nous avons introduit le cadre territorial dans lequel prend place l'initiative que nous étudierons, soit la Fermette de Pointe-Saint-Charles, qui présente plusieurs liens avec la théorie mobilisée jusqu'à présent. Maintenant que nous avons présenté nos objectifs et questions de recherche, nous présenterons le cadre opératoire et la méthode qui guideront notre démarche et notre analyse.

3.2 Autonomie, commun et justice alimentaire : le cadre opératoire

Pour mener notre recherche, nous mobilisons les concepts d'autonomie, de commun et de justice alimentaire. Dans un premier temps, pour définir l'autonomie, nous nous basons sur la proposition qu'en fait d'Arturo Escobar (2018), mettant en lumière les relations d'interdépendance. Nous définissons donc l'autonomie comme la capacité d'une collectivité à s'organiser tout en développant des relations lui permettant de s'autocréer en continu. En nous basant sur cette définition, le concept d'autonomie est opérationnalisé à partir des dimensions suivantes, soit la capacité d'organisation collective pour le développement de l'initiative; la capacité du Comité Fermette à établir des relations avec divers acteurs, comme avec la Ville et les bailleurs de fonds; puis la capacité des initiatives alimentaires du quartier, dont fait partie la Fermette, à établir des relations entre elles. La première dimension, soit la capacité d'organisation collective pour le développement de l'initiative, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants:

- Adaptation face aux enjeux de concrétisation
- Leadership
- Nature des relations internes
- Outils pour favoriser la démocratie participative
- Mobilisation de ressources endogènes
- Participation citoyenne et appropriation

La seconde dimension, soit la capacité du Comité Fermette à élargir son champ d'action, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Luttes et mobilisations
- Légitimité du projet

- Nature des relations externes
- Mobilisation de ressources exogènes

La troisième dimension, soit la capacité des initiatives alimentaires du quartier à établir des rapports entre elles, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants:

- Diversité et complémentarité
- Interconnaissance et coopération
- Concertation et gouvernance

Dans un deuxième temps, en nous basant sur diverses expériences de communs urbains présentées au chapitre précédent, nous définissions les communs comme un processus social d'organisation collective donnant accès à des espaces de reproduction matérielle et à des espaces de reproduction sociale. Cette définition comprend deux dimensions. Adaptée au contexte de notre recherche, la première dimension correspond à la capacité d'organisation collective pour un accès à des espaces de production et des équipements de transformation alimentaire. Cette dimension est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Accès à la terre et à des infrastructures de production
- Accès à des équipements de transformation
- Développement de moyens appropriables et accessibles (*Do-it-yourself*, *Low-tech*)
- Accès aux aliments produits

La deuxième dimension, soit la capacité d'organisation collective pour un accès à des espaces de reproduction sociale, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Production et partage de savoirs et d'expertises
- Éducation
- Création d'un milieu de vie convivial
- Relation à la terre, intégration des autres vivants

Comme expliqué dans le premier chapitre, les concepts d'autonomie et de commun sont étroitement liés par la notion de relationnalité qui occupe une place importante au sein d'un processus de design pour l'autonomie. Le tableau ci-dessous illustre les deux concepts et les indicateurs :

Tableau 3.1 Les concepts, les variables et les indicateurs

Concepts	Variables	Indicateurs
Autonomie	Capacité d'organisation collective pour le développement de l'initiative	Adaptation face aux enjeux de concrétisation
		Leadership
		Nature des relations internes
		Outils pour favoriser la démocratie participative
		Mobilisation des ressources endogènes
		Participation citoyenne et appropriation
	Capacité des initiatives alimentaires du quartier à établir des rapports entre elles	Diversité et complémentarité
		Interconnaissance et coopération
		Concertation et gouvernance
	Capacité du Comité Fermette à établir des rapports plus largement	Luttes et mobilisations
		Légitimité du projet
		Nature des relations externes
		Mobilisation de ressources exogènes
Commun	Capacité d'organisation collective pour l'accès à des espaces de production et à des équipements de transformation alimentaire	Accès à la terre et à des infrastructures de production
		Accès à des équipements de transformation
		Développement de moyens appropriables et accessibles (*DIY, Low-tech*)
		Accès aux aliments produits
	Capacité d'organisation collective pour l'accès à des espaces de reproduction sociale	Production et partage de savoirs et expertises
		Éducation
		Création d'un milieu de vie convivial
		Relation à la terre, intégration des autres vivants

Source : l'auteure

Dans un troisième temps, nous présentons le concept de justice alimentaire. Nous nous basons principalement sur Hochedez et Le Gall (2016) et sur le cadre développé par Hochedez *et al*. (s.d.) que nous avons adapté pour être applicable à l'objet de notre recherche. Ce cadre est basé sur les éléments compris dans la définition de Gottlieb et Joshi :

> l'ensemble des actions qui cherchent à assurer un partage équitable des bénéfices et des risques reliés à la culture, à la production, au transport, à la distribution et la transformation des aliments ainsi qu'à leur accès et leur consommation (Gottlieb et Joshi, 2010, p.6, traduction libre).

Nous définissons alors le concept de justice alimentaire à partir des trois dimensions suivantes qui sont incluses dans nos questions de recherche: améliorer l'accès aux ressources alimentaires; lutter contre les inégalités structurelles; favoriser une alimentation et un environnement de qualité. La première dimension, soit l'amélioration de l'accès aux ressources alimentaires, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Amélioration de l'accès à des espaces de production alimentaire
- Amélioration de l'accès à des équipements de transformation alimentaire
- Amélioration de l'accès aux aliments sains

La deuxième dimension, soit lutter contre les inégalités structurelles, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Inclusion
- Éducation
- Développement du pouvoir d'agir et autonomisation

La troisième dimension, soit favoriser une alimentation et un environnement sains, est opérationnalisée à partir des indicateurs suivants :

- Intégration de la dimension écologique
- Intégration de la dimension économique

Le schéma ci-dessous illustre la façon dont les concepts d'autonomie et de commun sont liés, et comment ils nous permettront de voir dans quelle mesure une initiative collective par le design pour l'autonomie peut favoriser la justice alimentaire.

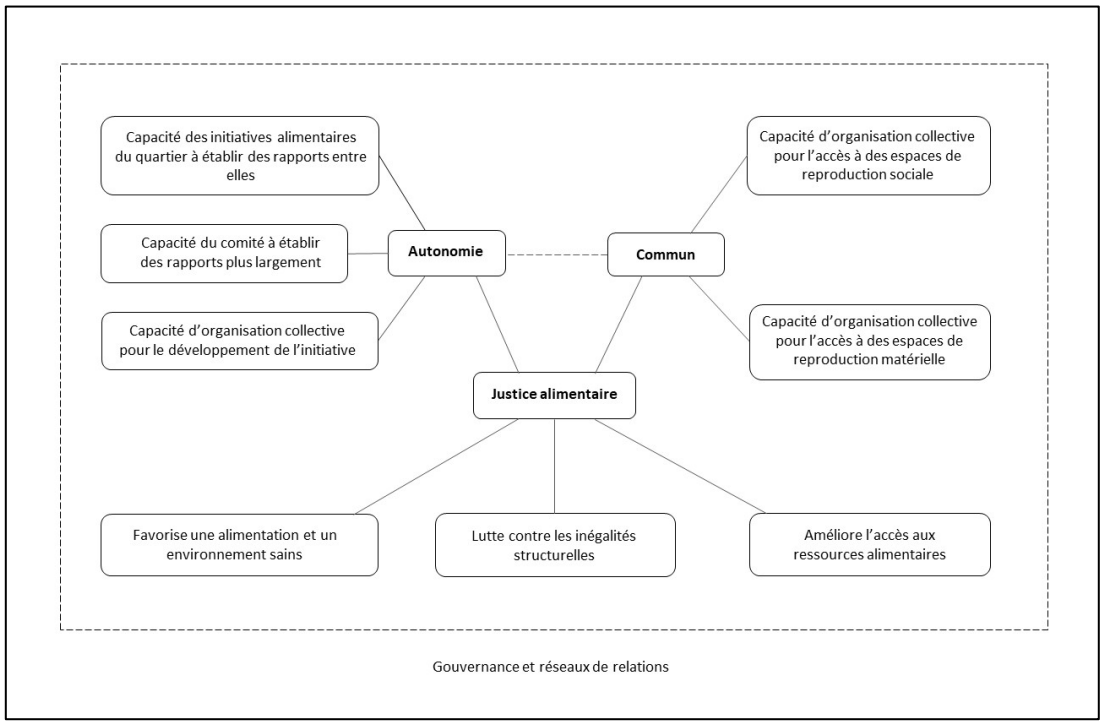

Figure 3.1 Schématisation du cadre opératoire de la recherche.
Source : l'auteure

3.3 Orientation interprétativiste

Notre recherche s'inscrit dans l'orientation interprétativiste. L'interprétativisme observe la réalité sociale à travers les interactions et les intentions des acteurs (Allard-Poesi et Perret, 2014). C'est par la confrontation et le partage de leurs représentations que ces derniers construisent le sens de cette réalité, qui se modifie tout au long du développement des projets et des interactions sociales. Nous portons donc une attention particulière à la spécificité des réalités humaines et sociales et aux dimensions intentionnelles, signifiantes et symboliques qui les animent à travers des réseaux de relations et des processus d'interaction (*Ibid.*). L'objet de l'interprétativisme est de comprendre les significations que les acteurs donnent à leurs expériences et leurs actions. C'est par l'observation des intentions, interactions et représentations des acteurs impliqués dans le processus de développement de l'initiative de la Fermette que nous apporterons une compréhension de son lien avec les autres initiatives, de son évolution et des résultats qui en sont attendus.

3.4 Approche qualitative avec une logique inductive

L'approche utilisée dans le cadre de notre recherche est de type qualitative.

- Les instruments et méthodes que nous mobilisons servent à recueillir des données qualitatives, comme c'est le cas des entrevues et du journal de bord.
- Ces données sont analysées de manière qualitative afin d'en saisir le sens.
- Le processus d'interprétation est mené selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages.

La logique suivie pour mener notre recherche est inductive, cherchant à établir des liens entre les éléments pour en dégager des propositions valides (Thomas, 2006; Blais et

Martineau, 2006; Charreire-Petit et Durieux, 2014). En employant la logique inductive, l'analyse de notre recherche demeure ancrée dans les données empiriques et la réalité vécue. La démarche employée est exploratoire, c'est-à-dire que notre intention est de « créer de nouvelles articulations théoriques entre des concepts et d'intégrer de nouveaux concepts dans un champ théorique donné. » (Charreire-Petit et Durieux, 2014, p. 78).

3.5 Étude de cas et enquête ethnographique

L'objectif principal de l'étude de cas est de comprendre la façon dont des événements, actions et processus sont produits et reproduits ou changés en examinant leurs interactions avec d'autres éléments dans leur contexte particulier (Snow et Anderson, 1991). Par le recourt à des techniques de collecte d'informations variées telles que l'observation, les entrevues et les documents, l'étude de cas permet de réunir des informations nombreuses et détaillées, ce qui permet de saisir une situation dans sa totalité (Lessard-Hébert, Goyette et Boutin, 1997).

Nous nous inspirons également de certains principes de l'enquête ethnographique. L'ethnographie consiste en un séjour prolongé de la part de la chercheuse sur le terrain de recherche, impliquant le tissage de liens de confiance avec les acteurs et l'écoute attentive de ces derniers (Royer et Zarlowski, 2014). Cette démarche amène la chercheuse à faire une réévaluation constante des interprétations et à établir des liens, entre autres par la triangulation des données recueillies (Drapeau, 2004).

Face aux enjeux auxquels fait face le quartier de Pointe-Saint-Charles, nous apporterons une compréhension du réseau d'initiatives alimentaires en place et de la manière dont les acteurs se concertent pour mettre en place un projet commun. Nous apporterons ensuite une compréhension de la façon dont ce projet est amorcé et

développé, du leadership partagé entre les acteurs, de la nature des relations, des ressources mobilisées et des enjeux. Nous apporterons finalement une compréhension des résultats attendus pour ce projet à court terme et à long terme.

3.6 Collecte des données : la triangulation des méthodes

Le cas qui fait l'objet de notre recherche a été présenté au chapitre précédent. Il s'agit de la Fermette, un projet de quartier qui prend place sur le site du Bâtiment 7, à Pointe-Saint-Charles. Rappelons la vision suivante qui a guidé l'initiative:

> Nourrir la Pointe! Accroître l'autonomie alimentaire de Pointe-Saint-Charles en développant au Bâtiment 7 et dans le quartier un projet d'agriculture urbaine alternatif et écologique. Contribuer au déploiement d'un système alimentaire local inclusif et solidaire. (Comité Fermette, 2020a, p.1)

Nous avons approché le Collectif 7 À NOUS car les pratiques et expérimentations qui prennent place au Bâtiment 7 nous semblent innovantes et inspirantes. C'est par le contact du Collectif 7 À NOUS que la possibilité de nous impliquer au sein de ce projet nous est apparue. La chercheuse avait effectué un stage au sein de l'organisme dans le cadre de ses études antérieures au baccalauréat en design de l'environnement de l'UQAM, ce qui a pu faciliter un lien de confiance ainsi que l'intégration, dû à une connaissance préalable du fonctionnement de l'écosystème de l'organisme. Parmi plusieurs projets en cours, l'échéancier prévu pour la Fermette concordait avec le déroulement de notre recherche, ce qui nous a permis de prendre part au processus de co-création et de voir son implantation prendre forme.

Notre recherche empirique s'est déroulée de septembre 2019 à juin 2020. Les informations ont été recueillies de manière transversale à partir du procédé de triangulation des méthodes, c'est-à-dire l'application de plusieurs méthodes et procédés

à un cas pour en tirer un portrait nuancé et diversifié grâce aux informations collectées. La triangulation des méthodes a pour avantage de doter la chercheuse d'une combinaison d'outils, facilitant la mise en relation de données complexes et multiples (Snow et Anderson, 1991). De plus, l'utilisation de méthodes complémentaires permet de valider les résultats de la recherche en comblant les limites de chaque méthode.

Nous avons effectué des périodes d'observation participante au sein du Comité Fermette, ce dernier étant composé de plusieurs acteurs qui se réunissent une fois par mois pour le développement de la Fermette. L'observation participante est une méthode utilisée pour étudier les problématiques complexes dans une perspective ethnographique (Jorgensen, 2015; Kawulich, 2005). L'application de cette méthode nous a permis d'avoir une meilleure compréhension du processus de co-création du projet étudié. De plus, elle nous a permis de tisser des liens avec ses meneurs, de prendre contact avec d'autres instances de gouvernance et de nous impliquer au sein de ces dernières, ce qui nous a amenée à mieux à préciser les objectifs de notre recherche. Conformément à la technique de l'observation participante, tout au long de notre recherche, nous avons tenu un journal de bord dans lequel nous avons noté nos observations. À chacun des événements et rencontres auxquels nous avons assisté, nous avons noté la date, le lieu, les activités et la description des personnes qui y ont pris part (Gauthier, 1997). Pendant les périodes d'observation nous avons pris des notes cursives, c'est-à-dire courtes et prises sur le vif. Ces notes cursives ont été complétées par des comptes rendus synthétiques. Le journal de bord nous a servi d'outil tout au long de la démarche de recherche pour capter l'évolution du projet et sa mise en place.

La principale source de données de notre recherche provient d'entrevues semis-dirigées effectuées auprès des membres du Comité Fermette impliqués-es dans le projet. Les critères suivants ont été retenues pour le choix des personnes répondantes aux entrevues :

1. Être impliquée ou avoir été impliquée dans le passé au sein du Comité Fermette
2. Avoir l'intérêt de partager son expérience dans le cadre d'une entrevue semi-dirigée individuelle

Onze personnes remplissaient ces conditions et ont été interrogées. Six de ces onze personnes étaient des femmes. Afin de respecter le genre de la majorité des personnes interviewées, nous utiliserons le genre féminin pour désigner les personnes participantes. De plus, les noms mentionnés dans les extraits ont été changés pour protéger l'identité des personnes (Tableau 3.2).

Tableau 3.2 Caractéristiques des personnes interrogées

Représentativité des personnes répondantes		Personnes répondantes (R)										
		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11
Organisme d'implication	Épicerie autogérée Le Détour			X		x						
	Cercle développement du 7 À NOUS						x	x			x	
	Club Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles	x			x				x			
	CDC Action-Gardien									x		
	Cercle jardins du B7		x		x			x				x
Moment de l'implication au sein du projet	Impliqué-e au cours du terrain		x	X	x	x	x		x		x	x
	Impliqué-e antérieurement	x						x		x		
Lien au quartier	Habite Pointe-Saint-Charles		x	X		x	x					

Source : l'auteure

Les questions posées aux personnes répondantes ont été modifiées entre les entrevues pour mieux cibler certains aspects soulevés au fil de la collecte d'information. La grille

d'entrevue est disponible en annexe. Notre compréhension du processus s'est donc construite progressivement pendant la phase de collecte de données. Même si les personnes répondantes ont été interrogées sur les mêmes thèmes, l'entrevue leur a permis de souligner des points importants (Savoie-Zajc, 2003).

La cueillette de documents a complété les informations issues des entretiens. Nous avons collecté quinze documents produits par le Comité Fermette. Ces documents présentent l'évolution du comité, de sa vision et de sa mission, les démarches de mobilisation, les recherches de précédents, une lettre aux élus, la conceptualisation du projet, les enjeux et plans d'action. Nous avons recueilli trois documents produits par le Collectif 7 À NOUS présentant le fonctionnement du Bâtiment 7, ses espaces extérieurs et les usages prévus. Nous avons également analysé trois documents produits par le comité en sécurité alimentaire d'Action-Gardien. Ces documents présentent une proposition de plan d'action, une recherche sur le prix des aliments effectuée en 2018 et une carte des ressources et initiatives alimentaires à Pointe-Saint-Charles. Vingt-trois documents ont été recueillis et nous ont aidé à mener notre recherche.

3.7 Analyse des données

À partir de l'approche inductive mentionnée précédemment, nous avons employé un ensemble de procédures à travers un processus de réduction des données pour arriver à « donner un sens » à notre corpus d'information. Nous avons d'abord effectué plusieurs relectures des verbatim des entrevues ainsi que des autres sources de données complémentaires. Les verbatim ont été traités à l'aide du logiciel NVivo. Ces données d'entrevue ont été enrichies des notes provenant de notre journal de bord. Nous avons procédé à la codification et la réduction des données afin de les catégoriser. Nous avons classifié les informations recueillies en fonction de nos objectifs de départ puis des

catégories ont été dégagées. Ces dernières ont ensuite pu être regroupées en lien avec des thèmes plus larges, contribuant à former le cadre d'analyse de notre recherche.

CHAPITRE IV

LA FERMETTE, UN PROJET DE QUARTIER SUR LE SITE DU BÂTIMENT 7 : LES RÉSULTATS DE NOTRE RECHERCHE

Ce chapitre présentera les résultats de notre recherche. Il sera divisé en trois sections qui correspondent à nos objectifs de recherche. La première section porte sur le réseau d'initiatives alimentaires à Pointe-Saint-Charles et nous expliquerons comment les acteurs se concertent autour d'un projet commun. Dans la deuxième section, nous présenterons l'amorce et le développement du processus de design pour l'autonomie de la Fermette. Dans la troisième section, nous dégagerons les résultats attendus de la Fermette et du Pôle alimentaire sur le site du Bâtiment 7.

4.1 Les différentes initiatives et services en alimentation dans le quartier

Dans cette section des résultats, nous dresserons d'abord un portrait des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire à Pointe-Saint-Charles, qui sont diversifiées et complémentaires. Nous présentons ensuite la dynamique de coopération entre ces initiatives et comment elles se connaissent et reconnaissent la mission et les expertises propres à chacune. Finalement, nous expliquons comment se fait la concertation.

4.1.1 Diversité et complémentarité

Nous pouvons recenser un nombre important d'initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire à Pointe-Saint-Charles. D'un côté, plusieurs services sont offerts dans une perspective d'aide alimentaire immédiate aux personnes dans le besoin, par exemple grâce aux repas communautaires et aux paniers d'aide alimentaire. D'un autre côté, plusieurs initiatives offrent également des possibilités d'implication au sein de jardins collectifs, de cuisines collectives, d'une épicerie solidaire et d'une épicerie autogérée par ses membres. Cela se fait dans une perspective de transformation sociale qui vise l'amélioration des conditions de vie et l'autonomie individuelle et collective sur le long terme, entre autres par le développement d'outils et par l'éducation populaire tout en créant des liens sociaux[7]. C'est dans cette perspective que sont ancrées les initiatives portées par l'épicerie collective Le Détour, le Club Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles et la Maison du Partage d'Youville. C'est également dans cette perspective que s'inscrit la Fermette. (Figure 3.1).

---

[7] Le Détour, s.d.; Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, s.d.; La Maison du Partage d'Youville, 2020

Figure 4.1 Cartographie des initiatives et ressources en alimentation dans le quartier de Pointe-Saint-Charles
Source : L'auteure, à partir de Comité en Sécurité alimentaire d'Action-Gardien, 2018

Les initiatives en elles-mêmes sont nombreuses, mais elles ne sont pas concurrentes. Nous pouvons alors parler d'un système alimentaire local. Les différents initiatives visent une plus grande efficacité et davantage de possibilités d'implication, comme nous le dit la répondante 7 :

> C'est sûr qu'en travaillant ensemble, en s'assurant que ce qu'on fait c'est complémentaire, on dessert plus de monde, on est plus efficace, on apprend les uns des autres aussi, pis ça donne plus de choix pis d'alternatives aux gens aussi.

Afin de pouvoir « faire un [contre] poids pour de vrai au système capitaliste » (R7), notre répondante évoque également l'importance de changer d'état d'esprit pour multiplier les possibilités d'implication et les initiatives alternatives, plutôt que de les voir comme entrant en compétition (R7). Le témoignage de la répondante 6 rejoint cette façon de voir la diversité des initiatives comme permettant de répondre à différentes personnes tout en favorisant le renforcement des initiatives entre elles:

> si on parle d'alimentation pis d'autonomie collective en alimentation, faut comme sortir de la chasse gardée idéologique, la chasse gardée d'un groupe, pis rentrer dans des modes d'action pluriels qui vont répondre à différents types de population en même temps. Pis qui vont être plus forts mis ensemble. (R6)

4.1.2 Interconnaissance et coopération

Au-delà de la diversité, une autre catégorie qui est ressortie de notre recherche est l'interconnaissance et la coopération entre les initiatives. D'abord, les groupes se connaissent entre eux et ils connaissent les champs d'expertise et d'intervention de chacun, ce qui est vu comme étant une dynamique particulière au quartier de Pointe-Saint-Charles (R8). La répondante 3 souligne que les relations entre les différents groupes en alimentation ont évolué et que la collaboration s'est développée au cours des dernières années, avec un contact entre les différentes ressources au sein du quartier. Différents facteurs ont contribué à améliorer cette interconnaissance des groupes à l'échelle du quartier. Ce qui est ressorti des entrevues est d'abord une prise de conscience élargie de l'enjeu politique que représente l'alimentation :

> depuis que je suis arrivée sur le comité, y'a eu beaucoup d'acteurs montréalais, régionaux qui ont vu, qui ont comme *catché* que l'alimentation c'était politique. (…) Pis j'ai l'impression, en tout cas, que à partir de ce moment-là, y'a comme une espèce de pression des bailleurs de fonds j'ai l'impression, pour que les gens ils travaillent en lien les uns avec les autres. Mais c'est pas toujours, c'est pas toujours tout l'temps

> nécessaire. Mais quand je suis arrivée, je pense que en tout cas y'avait du travail de mise en commun à faire. (…) Fait que y'a eu l'idée comme d'un système alimentaire à l'échelle du quartier où on est beaucoup, où on mutualise en fait nos ressources pis nos besoins. (R9)

Au-delà du contexte élargi qui amène les acteurs à se concerter et à mutualiser les ressources, la répondante 7 souligne la volonté venant des groupes de développer par eux-mêmes un but commun, une philosophie commune à l'échelle du quartier. À partir de la pression extérieure et de la volonté provenant des groupes, l'initiative *Nourrir la Pointe!* [8] qui a eu lieu en 2016 a amené les groupes du quartier à se réunir pour développer une vision et des objectifs communs et définir ainsi un projet de quartier :

> on a cherché c'était quoi un peu plus la vision, les objectifs, pis là on est arrivé avec ce slogan-là : *Nourrir la Pointe aujourd'hui, cultiver la ville de demain*. C'était vraiment un slogan qui nous ralliait, en fait, les différents groupes, on était impliqué ensemble. On le faisait, en fait, je pense que c'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à concevoir l'initiative d'un Pôle alimentaire au Bâtiment 7 plus dans une perspective de créer un système, de participer à la création d'un système alimentaire local à l'échelle de Pointe-Saint-Charles. (R6)

Nous reviendrons à l'initiative du Pôle alimentaire dans la section suivante des résultats. Pour l'instant, disons que cette volonté de créer un système alimentaire local invite les acteurs au partage des ressources, comme l'indique la répondante 3 :

> les gens se sont rendu compte que, je dirais, on peut partager des ressources, que ce soit des points de chute, que ce soit des équipements de cuisine, etc. Et qui favorisent, en fait, une plus grande efficacité de chacune des ressources en elles-mêmes. Donc, déjà on est sur un terrain où les gens, on est capable de se parler même si on n'a pas tout à fait les mêmes idées sur

---

[8] Comité Oil Store, 2016; Comité Fermette, 2020b

> ces questions-là. C'est déjà, je pense, une bonne base pour être capable d'avancer, ensemble. (R3)

La concertation et la coopération entre les groupes leur permet de se positionner lors de demandes de financement pour éviter la compétition et favoriser des retombées positives au sein des différents groupes. Deux répondantes soulèvent des enjeux auxquels sont confrontés les groupes qui s'efforcent de développer une dynamique de coopération. La logique de travail en silo demeure difficile à déconstruire (R7) et les structures de fonctionnement des groupes diffèrent (R9). Bien que le travail de concertation occupe une place importante au sein des groupes, ces derniers conservent leur identité et leurs savoir-faire, répondant à leurs publics cibles, ce qui vient rejoindre le thème de la complémentarité présenté précédemment :

> On essaie de travailler ensemble, mais on travaille aussi souvent aux côtés. Parce qu'on a quand même notre zone, en fait. Notre zonage, avec les publics (…) on essaie d'être cohérents dans notre façon de travailler, mais on a aussi chacun notre identité, nos savoir-faire. (R8)

Pour mieux comprendre comment les groupes se connaissent, connaissent les expertises de chacun et développent un projet commun au sein du quartier, il est essentiel de comprendre comment se fait la concertation des groupes en alimentation au sein du quartier. Cela nous amène au thème suivant pour comprendre la gouvernance au sein de deux comités de concertation, soit le Comité en Sécurité alimentaire d'Action-Gardien et le Comité Fermette.

4.1.3 Concertation et gouvernance

L'organigramme ci-dessous présente le réseau de relations autour des deux instances de concertation qui réunissent les groupes et organismes en alimentation à Pointe-Saint-Charles, soit le Comité en Sécurité alimentaire d'Action-Gardien et le Comité

Fermette, comité de quartier. Cette représentation de la gouvernance des deux instances montre les liens entre les acteurs impliqués dans la concertation (Figure 4.2).

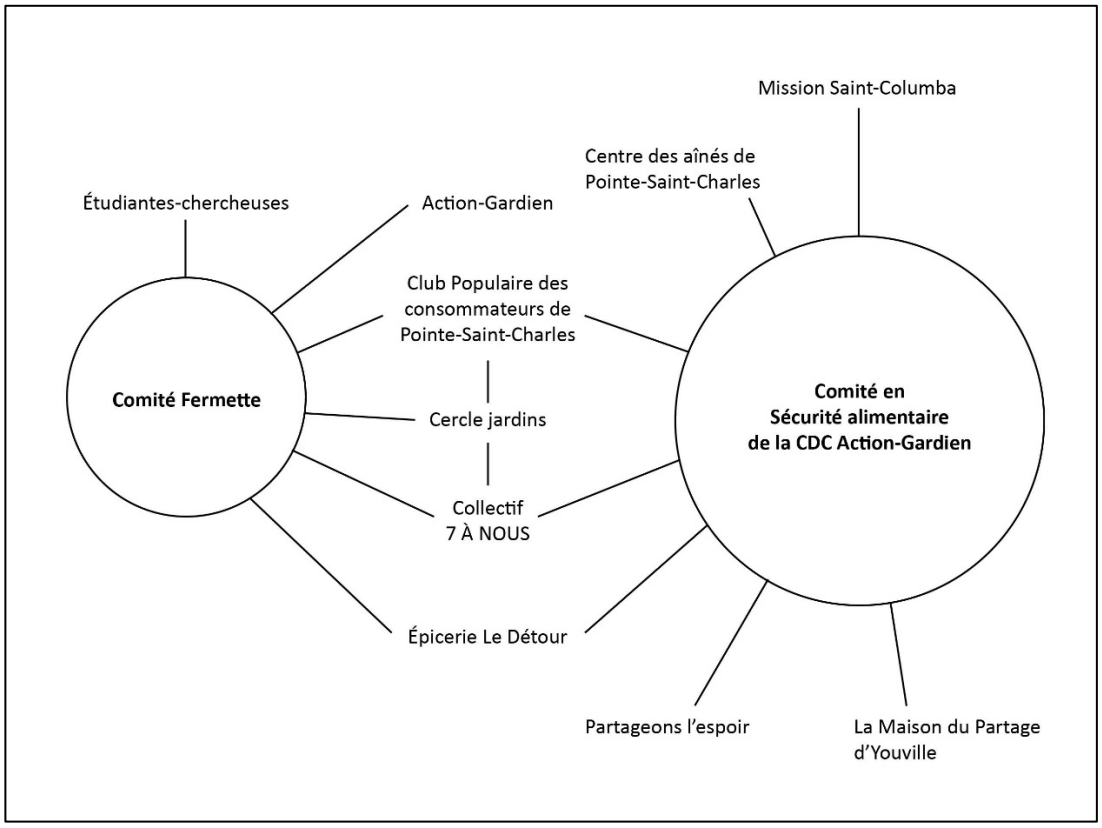

Figure 4.2 Représentation des instances de concertation des groupes et organismes en alimentation à Pointe-Saint-Charles
Source : l'auteure

Dans cette première section des résultats, nous avons présenté les services et initiatives en alimentation à Pointe-Saint-Charles, leur dynamique et les différentes instances de concertation qui leur permettent de se coordonner. Dans la prochaine section, nous aborderons la mise en œuvre de la Fermette.

4.2 Amorce et développement de la Fermette

Dans cette section, nous expliquerons les origines et l'évolution du développement de la Fermette à travers les thèmes qui sont ressortis du traitement des résultats. La ligne du temps ci-dessous présente les dates et les phases importantes qui jalonnent le développement de l'initiative :

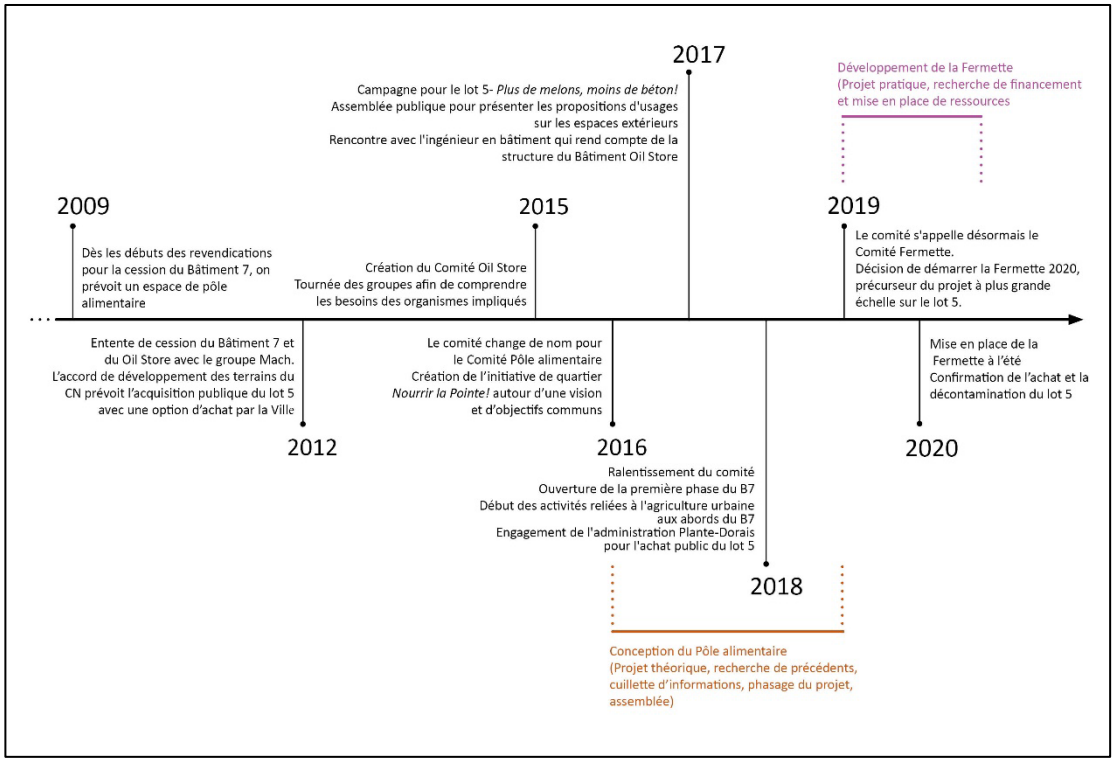

Figure 4.3 Dates et phases principales de l'évolution de la Fermette
Source : l'auteure

4.2.1 Luttes et mobilisations pour le projet de Pôle alimentaire

Plusieurs luttes et mobilisations ont eu lieu depuis l'amorce de l'initiative du Pôle alimentaire, qui est devenu la Fermette en 2019. En 2009, alors que commencent les

revendications pour l'acquisition du Bâtiment 7, le projet du Pôle alimentaire fait déjà partie des diverses activités prévues.

> le Pôle alimentaire, il existe depuis la création du Collectif 7 À NOUS dans l'imaginaire de tout le monde (R7)

Pendant la saga du Bâtiment 7, le Collectif 7 À NOUS revendique également le Bâtiment Oil Store, un ancien entrepôt d'huile d'une superficie d'environ 10 000pi^2 situé à l'est du Bâtiment 7 pour accueillir le Pôle alimentaire [9]. En 2012, l'entente de cession du Bâtiment 7 et du Oil Store est signée entre Quartier Éphémère, qui fait à cette époque partie du Collectif 7 À NOUS, et le Groupe Mach, promoteur immobilier. L'accord de la cession des terrains du Canadian National (CN) prévoit l'acquisition publique du lot 5 de 12 500 pi^2 situé devant le Oil Store, avec une option d'achat par la Ville. Une « grande bataille » (R9) est alors menée par les groupes concernant le lot 5. En 2017, une lettre est envoyée aux élus de la part d'Action-Gardien[10] rappelant les détails de l'Accord de développement. Cette lettre défend l'importance du lot 5 pour accueillir le Pôle alimentaire et souligne l'importance de l'appui de la Ville de Montréal pour l'acquisition du terrain. En 2017, a également lieu la campagne de mobilisation *Plus de melons, moins de béton!* [11] qui revendique le lot 5 et fait de la pression auprès de la Ville :

> Pis on a aussi faite une campagne juste avant la première élection de Projet Montréal pour le lot 5, là. Parce que ça, on voulait comme s'assurer que ça

---

[9] La Figure 2.2 permet d'identifier les trois étapes d'implantation de la Fermette et du Pôle alimentaire sur le site du Bâtiment 7. Il est possible de s'y référer tout au long de cette section pour mieux saisir l'espace prévu qu'occupera le projet selon les différentes phases.

[10] Action-Gardien, 2017; *Annexe au document de présentation du Pôle alimentaire dans le Bâtiment 7 : argumentaire pour l'acquisition municipale du lot 5,* s.d.

[11] *Communiqué : Campagne en faveur de l'acquisition municipale du lot 5 en face du Bâtiment 7*, s.d.

> soit un espace pour de l'agriculture urbaine, en tout cas qui soit zoné parc, qu'il y ait pas de nouvelle construction là-dessus. En tout cas, on voulait avoir notre mot à dire, fait que on a fait une lutte là-dessus aussi, mais ça ça date déjà de y'a un bout de temps, mais… Ça aussi y'avait fallu faire une petite mobilisation. (R7)

De nombreuses pressions ont également été exercées auprès de la mairie d'arrondissement, qui a appuyé l'achat du lot 5 par la Ville. Des arguments ont été développés à plusieurs occasions de la part des chargés-es de projet au sein du comité pour démontrer que le lot 5 est incontournable dans la réalisation de la Fermette (R9). En 2016, la Ville fait une promesse d'achat pour le lot 5. Toutefois, aucune entente officielle n'est signée :

> C'est ça, mais c'était resté une promesse un peu, on n'avait pas de détails, on n'avait pas trop de confirmation, mais c'était une promesse. (R10)

Par la suite, la construction d'unités de condos est prévue sur les lots 3 et 4 situés au sud du Bâtiment 7. Le 7 À NOUS priorise alors la lutte autour de ces lots, ce qui fait en sorte que les revendications pour le lot 5 ne sont plus prioritaires pendant cette période. La lutte pour le lot 5 redevient prioritaire lorsqu'une entente est finalement effectuée avec la Ville et le Groupe Mach pour déplacer les condos en échange d'un parc, qui était prévu ailleurs dans le quartier. Peu d'énergies sont alors consacrées à de nouvelles revendications pour le lot 5 car un tournant a lieu à l'été 2020 et la Ville s'engage à acheter et décontaminer le lot 5 en même temps que les lots 3 et 4 au printemps 2021 :

> […] la lutte pour les lots 3-4 c'était un petit peu un bras de fer dans la dernière année. La Ville a eu de la misère à l'accepter, Mach a eu de la misère à l'accepter, mais là ça a passé, fait que on est vraiment rendu ailleurs. Après ça je t'aurais dit ah, est-ce que la Ville va vraiment acheter le lot 5 ou non? Là ils vont le confirmer dans quelques semaines qu'ils vont l'acheter, fait que c'est un peu victoire sur toute la ligne, à ce niveau-là. (…) Fait que ça c'est une bonne nouvelle. On pensait t'sais que le lot 5 était pas nécessairement à l'ordre du jour. Pis là finalement on va comme l'obtenir plus rapidement qu'on pensait. (R10)

Les mobilisations qui ont eu lieu depuis la création du 7 À NOUS ainsi qu'une Opération Populaire d'Aménagement menée par Action-Gardien ont influencé l'Accord de développement des terrains du CN dont fait partie le Bâtiment 7 et le lot 5, pour lesquels le promoteur avait une vision de développement qui s'opposait à celle de la population et des groupes communautaires:

> L'Accord de développement, c'est un truc qui a été signé pour la première fois en 2012 qui permettait à Mach de réhabiliter les terrains du CN pis de construire du résidentiel. Pis ça c'était très très très influencé par toute la mobilisation qui a eu avant, pis les gens du quartiers, l'Opérations Populaire d'Aménagement pis tout ça avaient vraiment décidé beaucoup de choses qui changeait la donne pour Mach. T'sais eux autres, ils auraient fait genre Griffontown. Mais là ça a vraiment descendu les hauteurs, plus de logements sociaux, plus de parcs, etc. Fait que c'est quand même une drôle d'histoire populaire. (R10)

Ces luttes et mobilisations expliquent les antécédents de l'achat du lot 5 par la Ville, vu comme indispensable à la consolidation du projet de Pôle alimentaire à long terme. Nous verrons maintenant comment la stratégie a changé en 2019 pour passer du projet de Pôle alimentaire au projet ciblé et expérimental de Fermette sur les terrains du 7 À NOUS dès l'été 2020, indépendamment de l'acquisition du lot 5 et de la rénovation du Bâtiment Oil Store. La mobilisation autour du projet ne s'arrête pas là : la Fermette est soutenue par la mobilisation de la communauté.

4.2.2 Adaptation face aux enjeux de concrétisation: du Pôle alimentaire à la Fermette

Plusieurs éléments sont ressortis comme ayant été des enjeux à la concrétisation du Pôle alimentaire, dont l'attente de l'acquisition du lot 5 par la Ville, les incertitudes, ainsi que l'indécision et le découragement de certains acteurs. À cela s'ajoute la difficulté de défendre la légitimité du projet auprès des bailleurs de fonds et d'obtenir

des ressources financières. Trois répondantes (7; 8; 9) décrivent bien cette période d'attente.

Un manque de ressources humaines a également été souligné, d'abord en termes d'expertises, puis en termes d'énergie à mettre sur le projet principalement de la part du Collectif 7 À NOUS, ce qui a d'ailleurs entraîné un ralentissement du comité porteur au moment de l'ouverture du Bâtiment7 :

> de concevoir un espèce de plan avec plein d'usages alimentaires, mais autour de la table, t'sais on n'était pas des experts non plus. Y'avait pas d'agronome, y'avait pas… fait que vite vite vite on arrivait avec plein de questions ingénieriques, techniques, agronomiques, fait que…. On était vite devant des culs-de-sac d'informations… ce qui faisait que c'était super stimulant parce qu'on allait chercher toutes ces informations-là, mais c'était difficile à rassembler dans un plan qui se tenait, pis dans une vision claire de où on s'en allait avec ça. Pis pendant ce temps-là, c'est sûr que aussi le Collectif 7 À NOUS a eu le Bâtiment 7, pis là y'avait les phases, les premières phases de développement qui ont comme happé les chargés de projet autour du développement du Bâtiment 7, donc y'a eu des périodes de pause, en fait. (R9)

La répondante 8 souligne également des enjeux organisationnels qui ont eu lieu du côté du Club Populaire des consommateurs. Étant donné que l'organisme joue un rôle important au sein du comité, un manque d'outils de prise de décision de son côté a affecté la concrétisation du projet, et ce malgré un sondage indiquant que ses membres étaient favorables pour que le projet aille de l'avant (R8).

Face à ces difficultés, le comité a passé du projet théorique du Pôle alimentaire, qui était très ambitieux, à un projet plus concret, mais plus réduit : la Fermette. Il s'agit d'un prototype expérimental développé pour être implanté à l'été 2020. Deux répondantes expliquent ce changement de stratégie :

> c'est une version réduite du projet, c'est pour avancer, c'est une première étape dans l'attente de l'acquisition du terrain du lot 5, dans l'attente de concrétisation, on se dit, on fait une pré-étape en fait, de ce Pôle alimentaire. Moi je le comprends maintenant comme ça, puis on l'a travaillé comme ça, en équipe. (R8)

> je pense qu'il y avait une idée, très très concrète là, de dire ok, on arrête de spéculer sur des grandes visions de production d'ensemble, pis on commence à construire, *hands on*, dès maintenant, à l'échelle qu'on est capable de le faire. Pis on en a un terrain, là. On en a un terrain de jeux, pis les partenaires sont là, pis y'a rien qui nous empêche, comme là on vient d'avoir le financement pour la serre, t'sais le Club, cette serre-là éventuellement on va pouvoir la mettre sur le lot 5. Y'a rien qui est perdu là-dedans. Alors commençons à construire à la mesure de ce qu'on peut dès maintenant. (R6)

La nouvelle version du projet a émergé à la fin de l'été 2019, alors qu'une personne impliquée de manière volontaire aux jardins du Bâtiment 7, soit dans l'instance du Cercle jardins du 7 À NOUS, a fait une proposition de projet de Fermette comprenant entre autres de plus grands jardins, une serre, une salle de transformation alimentaire et un laboratoire expérimental en conteneurs. Cette proposition semblait réalisable dès l'été 2020. À partir de ce moment, le comité a commencé la recherche de financement pour ce projet. L'arrivée de cette personne au sein du comité est perçue comme un élément déclencheur qui a favorisé la réalisation d'une première phase de projet à l'été 2020 (R8). Le démarrage de la Fermette a donné un nouvel élan aux membres du comité :

> Et puis après qu'on a décidé de se concentrer sur la Fermette, un projet actuel qu'on peut faire, je me sens vraiment mieux parce qu'on fait des choses, puis c'est utile pour nos membres, c'est pas juste des idées et on va utiliser nos heures efficacement, en fait. Donc, c'est pas juste de rêver de quelque chose, mais de faire quelque chose avec une vision à long terme. (R10)

La concrétisation du projet et la recherche de financement pour cette première étape de la Fermette, en même temps qu'une restructuration au sein du Club Populaire des

consommateurs de Pointe-Saint-Charles a permis à cet organisme de s'impliquer à nouveau et de se réapproprier le projet tout en définissant ses limites (R8).

La composition du comité a évolué depuis ses débuts pour accueillir davantage de personnes chargées de projets, avec des compétences techniques en agriculture urbaine. De plus, l'approche de développement a changé pour être davantage organique et itérative, ce qui a permis d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de la Fermette.

4.2.3 Évolution du leadership et de l'identité du comité

Depuis la création du comité, le leadership du projet a évolué. En 2015-2016, des recherches concernant des expériences précédentes ont été menées par « un petit incubateur » (R9) au sein du Comité Pôle alimentaire. Puisque le projet est prévu depuis le début sur le site du Bâtiment 7, l'appropriation du projet par le 7 À NOUS a d'abord été essentielle à son développement. Par exemple, si le Oil Store venait à être rénové, ça reviendrait à ce collectif d'envisager les coûts du chantier, comme le souligne la répondante 7. La décision collective pour que le 7 À NOUS prenne le leadership sur le projet de Pôle alimentaire a été prise pour favoriser la concrétisation du projet. Plus tard, au moment où le 7 À NOUS a dû consacrer ses énergies à l'ouverture du Bâtiment 7, c'est le groupe Action-Gardien qui a pris le leadership pour animer le comité et la référence au quartier a pris davantage d'importance, changeant la structure décisionnelle (R7).

En 2019, le Club Populaire des consommateurs s'est finalement impliqué en investissant des ressources financières et humaines dans la serre et dans la fonction d'éducation populaire du projet. La réalisation du projet sur le site du Bâtiment 7, dont le Collectif 7 À NOUS est propriétaire, a néanmoins provoqué certaines réactions au

sein du comité. Ce lien avec le Bâtiment 7 soulève un enjeu de représentation potentiel souligné par la répondante 8 :

> donc moi j'aurais envie qu'on garde quand même notre identité à chacun, dans ce projet collectif. Après, non j'ai pas l'impression qu'il y ait de prise de pouvoir ou quoi que ce soit. (…) si on entend que c'est la serre du B7, c'est pas que je considère que c'est le B7 qui se l'approprie, c'est juste la représentation, c'est juste le raccourci que les gens vont donner et vont avoir en fait. Bin c'est au B7, c'est la serre du B7. Y'a quelque chose de, oui. Qui pourrait être gênant à terme. (R8)

En effet, la Fermette est située sur le site du Bâtiment 7, mais il s'agit d'un projet de quartier porté par un leadership partagé, comme nous l'avons vu. Sans que le 7 À NOUS ne s'approprie le projet intentionnellement, il pourrait être gênant que la Fermette soit vue comme celle du 7 À NOUS principalement, alors que d'autres groupes déploient des ressources également et désirent conserver leur attachement à ce projet.

La présence des acteurs du quartier a gagné en importance au sein du comité. Par son historique, l'implication des différents groupes et la projection de la Fermette sur un lot public, le comité est vu par la répondante 6 comme un bien collectif, un bien commun au quartier de Pointe-Saint-Charles:

> Je pense que dernièrement on a voulu affirmer très fort là, pis encore plus, non c'est vraiment un projet de quartier, pis on a besoin de cette dimension-là dans laquelle que, des autres groupes communautaires en fait, qui veulent pas nécessairement rentrer dans la structure du Bâtiment 7, mais trouvent aussi que c'est un terrain de jeu pour eux. Parce que c'est nécessairement, c'est un bien collectif, c'est un bien commun qui peut appartenir aussi à d'autres groupes. Ça a été aussi une lutte de quartier. Pis là quand qu'on se prolonge sur les lots publics comme le lot 5, bin encore plus, en fait. C'est pas à nous le lot 5, là. C'est un lot public, fait que il faut l'habiter avec plusieurs groupes. (R6)

4.2.4 Nature des relations internes

Sous le thème des relations internes, nous présenterons la façon dont sont perçues les relations au sein du Comité Fermette, mais également avec les instances qui y sont représentées. Nous expliquerons également certains outils qui sont mis en place pour favoriser la communication et l'accès à l'information au sein du comité puis avec les autres instances.

D'abord, la répondante 1 qui a été impliquée sur le Comité Pôle alimentaire à ses débuts voyait les relations entre les personnes mandatées comme étant positives et de nature amicale. Les gens provenant d'un milieu semblable, soit libertaire ou communautaire, avec une vision des prises des décisions non-hiérarchiques, sont vus comme ayant contribué à cette ambiance amicale au sein du comité. Malgré cette homogénéité, la répondante 1 souligne aussi l'ouverture à différents milieux et cultures :

> C'est sûr que c'est des gens qui s'impliquent qui font que le projet avance, qui amènent plus leur leadership au niveau des idées, là. Mais je pense qu'il y avait une ouverture à accepter les gens de différents milieux, de différentes cultures. (R1)

Bien qu'il ait eu un certain rapport de force du côté du 7 À NOUS puisqu'il est propriétaire du Bâtiment Oil Store, la relation entre les différents groupes est perçue comme étant égalitaire :

> y'a eu comme un… un certain rapport de force entre guillemets, c'est ça du côté du 7 À NOUS, juste parce que c'est nous au final qui allait payer pour la rénovation de c'te bâtiment-là… Mais outre ça, sur le développement du projet comme tel, les orientations, la philosophie, toute ça, comment le projet allait fonctionner, là on était sur le même pied d'égalité que les autres. (R4)

Depuis la formation du comité, il y a eu des changements importants en ce qui concerne les personnes représentant les différentes instances impliquées. Malgré ces changements, la répondante 2 impliquée actuellement voit le comité comme étant une équipe forte et stimulante, avec une synergie importante.

4.2.5 Outils pour favoriser la démocratie participative

Nous avons découvert le mode de gouvernance collective dès le début de notre implication au Comité Fermette, au Collectif 7 À NOUS et à l'épicerie Le Détour, où les personnes impliquées au sein des cercles et comités n'y sont pas nécessairement présentes à titre personnel, mais représentent plutôt une instance. À partir de là, certains enjeux de communication et de représentation peuvent avoir lieu, comme mentionné par la répondante 6 :

> Fait que moi mon enjeu, c'est de ramener les orientations du Comité Fermette en fait. Quand j'arrive au Comité Fermette, c'est pas ce que Martine pense de la Fermette là, c'est ce que le Cercle développement pense de la Fermette dans une perspective d'ensemble. (…) T'sais après ça, on n'a pas toutes la même habitude de ramener des décisions, pis d'être en lien avec notre instance, pis d'avoir vraiment des orientations collectives pis pas juste qu'est-ce que je pense comme individu. (R6)

Un logiciel de communication avec des canaux internes au 7 À NOUS et des canaux ouverts à la communauté est aussi mis en place, ce qui est vu comme favorisant le partage et l'accès à l'information pour les personnes impliquées directement au sein du Comité Fermette ou concernées par l'information au sein des instances et auprès des citoyens-nes (R5; R8). L'information circule également entre les rencontres des différents comités, dans un souci de partage au sein des différentes instances :

> Parce que, il y a l'intercomité, où ce que je représente tout ce qui se dit soit à Action-Gardien, ou le Comité de Fermette, puis je passe toutes les

> informations. Tout a été vu par les gens des différents groupes. Parce que, c'est mon job, c'est de repasser l'information. Pis, c'est ça. Au Cercle de cohésion, j'ai dit notre Comité Fermette, il faut s'en occuper. (R5)

La répondante 7, une des coordonnatrices du 7 À NOUS qui ne siège plus sur le Comité Fermette, voit un lien de confiance avec les personnes qui participent à la création du projet et qui ont la possibilité de participer aux prises de décision dans une structure où le pouvoir est décentralisé.

Dès le début de notre implication, les visions communes nous sont apparues comme étant une partie intégrante de la gouvernance collective. Chacun des groupes impliqués au sein du Comité Fermette a une vision qui lui est propre, soit plus conservatrice ou plus radicale, avec divers types de force, ce qui peut mener à des enjeux au sein du comité, de l'identité du projet et de la vision qu'il porte (R6). La répondante 6 voit le rappel de la dimension commune du projet de quartier comme venant balancer ces différences de visions pour favoriser un bon fonctionnement au sein du Comité :

> Pis de vouloir continuer à travailler sur une vision commune, versus non, ça nous prend une vision comme au Bâtiment 7, comme au Détour, très radicale… Alors que, je pense ça va être nécessairement entre les deux. Fait que oui y'a vraiment des enjeux, mais t'sais ça se passe plutôt bien là, mais ça se passe bien de plus en plus, je pense parce qu'on réitère la dimension de quartier pis la dimension commune de ça. (R6)

Le témoignage de la répondante 4 vient également rejoindre cette façon de voir le rôle des visions communes pour arriver à des consensus, malgré les tensions et les différentes idées qui peuvent exister au sein du comité.

Nous avons remarqué un autre élément lors des réunions au sein du Comité. Il s'agit des scénarios que se donne le comité pour développer le projet. Plusieurs rôles sont ressortis de ces scénarios. Ils sont vus comme contribuant à la démocratie participative (R1), à la motivation et à la cohésion au sein du comité:

> Fait que d'avoir différents scénarios, ça permet de plus analyser les enjeux, d'avoir un portrait plus complet, de rester motivé parce que si jamais, effectivement notre scénario A fonctionne pas, on sait qu'on a d'autre matériel avec lequel on peut travailler, fait que je pense c'est pour la cohésion du groupe, la motivation du groupe, la solidité, le qu'est-ce qu'on fait ensemble. (R7)

Ils sont également vus comme favorisant l'adaptabilité du projet à travers le temps:

> Quand par exemple on peut pas construire sur le toit, alors le scénario A on peut pas le faire, c'est quoi le scénario suivant? Donc de pouvoir adapter finalement, de pas travailler dans le vide et puis d'un seul coup, se rendre compte que ce qu'on a fait, ça fonctionne pas et qu'il faut recommencer à zéro. Donc ça permet de travailler sur plusieurs univers différents finalement pour avoir la même vision, mais de pouvoir s'adapter avec le temps. (R1)

En résumé, les relations au sein du comité sont perçues de manière positive et égalitaire. La dimension collective occupe une place importante au sein du comité et du projet. La mise en place d'outils de partage de l'information au sein du comité, mais également avec les autres instances et la communauté, le développement de visions communes, l'usage de scénarios et le rappel que le projet est un bien commun de quartier sont vus comme favorisant la qualité des relations.

4.2.6 Partage des savoirs, expertises et ressources

En lien avec les relations internes, plusieurs témoignages ont souligné un partage des savoirs, des expertises et des ressources propres aux différents acteurs impliqués au sein du Comité Fermette, suivant la dynamique à l'échelle du quartier comme nous l'avons expliqué dans la section précédente des résultats.

La répondante 2 apporte l'idée de l'intelligence collective comme étant une force pour un groupe lorsque chacun apporte ses savoirs et savoir-faire au sein de ce dernier. Elle

voit alors cette force et le partage des tâches comme favorisant le développement du projet, en employant l'exemple des demandes de financement qui représentent un défi pour elle, mais que d'autres membres du comité ont eu les compétences nécessaires pour les réaliser.

Dans le même ordre d'idées, la répondante 4 voit la diversité des expériences comme un atout pour le comité, chaque personne apportant un élément important à la réalisation du projet :

> C'est une force parce qu'on a beaucoup de personnes qui ont des expériences différentes en fait, parce que moi j'ai beaucoup d'expérience horticole spécifiquement, et puis puisque je suis une chargée de projet, un peu de *project management*, gestion de projet que je fais. Puis on a des personnes qui ont beaucoup d'expérience avec les bourses, le financement, c'est utile, puis les personnes qui ont l'expérience avec plus la construction, comme faire actuellement les choses, qui est très utile parce qu'on peut rêver, mais si on peut pas le faire, c'est difficile. (R4)

La répondante 4 évoque la diversité des expériences des différents acteurs impliqués au comité, mais également l'accès aux ressources qui diffère d'un groupe à l'autre et qui peuvent être partagées dans le cadre de la Fermette. Elle se voit elle-même comme une ressource humaine pouvant être partagée:

> Donc pour moi, on apporte tous nos expériences différentes, mais aussi nos accès à des ressources différentes. Donc au Club, on a déjà des ressources qu'on utilise pour nos jardins, puis on peut les partager un peu. Comme moi, je suis une ressource par exemple qu'on va partager avec les jardins à B7. Ça faisait pas vraiment partie de notre projet avant, donc je suis là pour un essai cette année. (R4)

La répondante 9 voit les connaissances qui sont développées par les personnes impliquées dans le processus de développement de la Fermette comme pouvant être par la suite partagées dans les différents milieux, soit dans le groupe qu'elles représentent ou encore dans les milieux dans lesquels elles pourraient être impliquées

à titre personnel. Elle voit ce partage de connaissances comme étant « pertinent » et « inévitable ».

Finalement, les groupes impliqués au Comité Fermette ont chacun des missions, expertises et traditions qui leur sont propres, ou encore ils apportent des visions et des possibilités nouvelles, ce qui est vu comme renforçant et enrichissant le projet. La répondante 6 souligne les forces complémentaires des différents groupes:

> En termes de sécurité alimentaire, je trouve que ça l'a d'autant plus de force, là. Si on parle d'un groupe, des groupes qui sont là depuis 40 ans, avec une base de mobilisation très populaire là, t'sais parmi ceux et celles du quartier qui sont dans des situations de défavorisation comme le Club, pis qui ont des missions, qui ont pas des missions de mixité sociale comme ici, là, mais t'sais vraiment en faveur de ceux et celles qui en ont de besoin, ça c'est un apport majeur, en fait à enrichir ce qui va se faire sur la Fermette. L'expérience de la tradition de concertation, pis le rayonnement d'Action-Gardien, pis la capacité de mettre ensemble plusieurs groupes, ça aussi c'est majeur. C'est comme… c'est pas quelque chose qu'on a particulièrement réussi là ici, comme… Il demeure quand même une grande uniformité sociale ici là, t'sais. Comme de travailler avec plusieurs groupes, euh, ouais. Pis Le Détour aussi, qui est quand même un jeune groupe, comme, qui a le vent dans les voiles pour son nouveau modèle, pis que… qui offre toutes pleins d'autres possibilités en termes de distribution, pis d'autres types de mobilisation de membres, d'autres types de visions aussi, sur l'alimentation. Fait que non, tout ça mis ensemble, moi je trouve que ça devient encore plus riche, pis plus fort. (R6)

4.2.7 Mobilisation de ressources endogènes et exogènes

La mobilisation de ressources endogènes et exogènes a été essentielle pour la réalisation de la Fermette. Il s'agit des ressources humaines, d'une valorisation des ressources locales et de la culture *Do-it-yourself* puis de ressources financières externes.

Des ressources humaines ont été mobilisées pour assurer la réalisation et la gestion du projet. D'abord, une personne déjà impliquée au sein de l'instance du Cercle jardins de

manière volontaire a été engagée par le 7 À NOUS pour assurer la construction et la gestion de la Fermette tout au long de la saison 2020. Cette présence active sur la Fermette est également vue comme favorisant la rétention des personnes désirant s'impliquer (R2).

De plus, une chargée de projet du Club populaire des consommateurs a été engagée avec pour mandat de consacrer du temps à ce projet, autant pour la phase de conception qui a précédé la Fermette, que pour animer des ateliers d'éducation populaire auxquels nous reviendrons dans la section suivante. D'après les échanges et observations que nous avons pu faire à l'occasion des visites sur le site de la Fermette, l'implication des personnes au sein du Cercle jardins s'est avérée être une ressource essentielle pour le démarrage et à la gestion de la Fermette au cours de l'été 2020, pour l'entretien des jardins, la mise en place de la serre et particulièrement pour accueillir les personnes qui visitent la Fermette et qui manifestent un intérêt pour s'impliquer.

Nous ne pourrions relever les ressources mobilisées pour le projet sans expliquer l'importance accordée aux ressources locales et à la valorisation de la culture *Do-it-yourself* de la part des porteuses et porteurs du projet. Ces ressources sont vues comme étant intrinsèques aux projets collectifs comme le Bâtiment 7, l'épicerie Le Détour ou bien la Fermette, comme l'explique la répondante 3:

> En fait, ici on parle un peu de *Do-it-yourself*, de faire soi-même là, en fait. Bon, je veux dire quand on regarde en fait les gens qui sont autour du Bâtiment 7, qui sont membres, qui viennent même consommer, qui sont membres du Détour, qui sont des citoyens qui viennent de temps en temps, etc. Bien toutes ces personnes-là ont des compétences (…) Donc dans notre milieu de vie, on se rend compte qu'on est capable de trouver presque toutes les ressources qu'on a besoin, et que ces ressources-là peuvent être offertes, je dirais, sans nécessairement passer par l'offre et la demande, le marché, donc engager quelqu'un formellement selon des contrats qu'on connaît, dans la société, etc. Donc, il y a énormément de ressources qui peuvent être mises à la disposition d'un projet commun, qu'on peut faire. (…) Ça, ça m'apparaît important, puis c'est des ressources qui sont

> souvent, je dirais minimisées, alors qu'elles constituent… En fait, si on en faisait une évaluation là, qu'on pourrait dire même qui constituent peut-être la majorité des forces et des ressources des projets collectifs comme on connaît au B7. (R3)

La culture *Do-it-yourself* est également vue comme étant intrinsèque au projet de Fermette, laissant place aux inventions et à la créativité autant au niveau du concept (R6) que de la réalisation du projet (R2).

Les limites des connaissances de spécialistes comme les ingénieurs sont critiquées par deux répondantes, qui valorisent la connaissance des besoins locaux de la part des acteurs impliqués pour la création d'un projet comme la Fermette (R1; R2).

Bien que les ressources locales, la culture *Do-it-yourself* et le *Low-tech* soient valorisés et fassent partie intégrante de la Fermette, le projet n'aurait pu avoir lieu sans des investissements publics, comme le souligne la répondante 7. À l'amorce de l'initiative, les groupes impliqués ont reçu du financement de la Direction de la Santé publique de Montréal et l'ont investi pour la recherche, la concertation, l'évaluation des besoins des groupes et le développement du concept de Pôle alimentaire. Tel que mentionné précédemment, un des enjeux de concrétisation du Pôle alimentaire étant le financement d'un projet d'aussi grande envergure et de la rénovation du Oil Store. À l'automne 2019, la stratégie de développement mise de l'avant pour la Fermette a facilité la recherche de financement du projet. La Fermette à l'été 2020 est financée par des subventions provenant des entités suivantes pour une somme d'un peu plus de 100 000$:

- Arrondissement le Sud-Ouest
- Agriculture et agroalimentaire Canada
  (projet d'amélioration des infrastructures et équipements)
- Direction régionale de la Santé Publique

(programme d'accès aux aliments)

- Autres financements (Université Concordia, Arbres Canada, etc.)

4.2.8 Légitimité du projet et nature des relations externes

Les porteuses et porteurs de la Fermette voient une grande légitimité dans le projet autant auprès de la Ville, des organismes subventionnaires que de la population. Plusieurs éléments contribuent à cette légitimité, soit l'expertise d'Action-Gardien, la concertation, le développement et la co-gestion d'un lot public, les usages liés à l'agriculture urbaine et le contexte élargi lié à la COVID-19. D'abord, la CDC Action-Gardien a acquis une certaine respectabilité et légitimité auprès de la Ville suite à une longue histoire d'échanges et de réflexions, entre autres par son expertise en aménagement urbain. De plus, elle présente un ancrage important dans le quartier en réunissant 26 groupes communautaires dont fait partie le Collectif 7 À NOUS. Ces éléments en font un acteur important qui contribue à légitimiser le projet de la Fermette (R10).

Plusieurs éléments contribuent à la légitimité du projet, suscitant autant l'intérêt de la Ville que des bailleurs de fonds :

> la Fermette ça donne l'occasion d'avoir une organisation plus large avec les organismes du quartier. Pis à ce moment-là, quand on est avec Action-Gardien, avec le Club, on fait de l'agriculture urbaine sur un lot public, là je pense qu'on a genre toute la respectabilité du monde. Là, la Ville sont 100% avec nous autres, les subventionnaires, c'est un projet très très rassembleur, très non controversé. C'est comme, tout le monde est derrière ça là. (R10)

Un autre élément qui est ressorti comme contribuant à la légitimité du projet est le contexte créé par la COVID-19. Ce dernier est vu comme ayant favorisé une prise de conscience élargie de la fragilité du système globalisé et des inégalités qu'il génère

(R11). Le contexte est également vu comme renforçant la pertinence de développer au niveau des quartiers (et particulièrement des quartiers dont le taux de défavorisation est élevé) des systèmes alimentaires et des projets en agriculture urbaine dans une perspective d'autonomie alimentaire (R10; R11).

4.3 Résultats attendus de la Fermette

Dans cette section, nous présentons dans un premier temps de la Fermette les résultats qui étaient attendus pour l'été 2020. Cette section s'appuie sur les données d'entrevue et sur le journal de bord, mais également sur des observations faites sur le site de la Fermette. Au moment où nous écrivons ce mémoire, la Fermette est dans ses premières phases expérimentales. Notre intention n'est pas d'en faire une évaluation mais plutôt de dégager un aperçu des premiers résultats. Nous présentons dans un deuxième temps les enjeux à moyen terme pour la survie du projet et la transition de la Fermette au Pôle alimentaire. Nous présentons dans un troisième temps les résultats attendus du Pôle alimentaire à long terme[12].

[12] Rappelons que la Figure 1.7 permet d'identifier les phases de développement à court et long terme sur le site du Bâtiment 7. Il est possible de s'y référer tout au long de cette section pour mieux saisir l'espace prévu qu'occupera le projet selon les différentes phases.

4.3.1 Réappropriation et mobilisation: résultats attendus à court terme

Dans cette sous-section, nous présentons les résultats qui étaient attendus de la Fermette à court terme.

4.3.1.1 Réappropriation d'espaces et création d'un milieu de vie convivial

Un des thèmes qui sont ressortis est celui de la capacité collective à se réapproprier des espaces de production et de transformation alimentaire. Ça se traduit d'abord par une intention de rendre visible cette capacité :

> C'est montrer à la communauté qu'on est capable de proposer des choses, qu'on est capable de produire, qu'on est capable d'avoir des espaces dédiés à l'alimentation, que ce soit de la transformation ou de la production, qu'on est capable de se réapproprier ça. (R8)

Il y a cette volonté de créer un projet qui offre un lieu de production alimentaire, mais également un lieu convivial, de vie et de partage pour renforcer des liens sociaux et améliorer la qualité de vie et l'alimentation à l'échelle du quartier (R1). La répondante 4 apporte cette idée de partage avec l'exemple des produits qui seront transformés à la Fermette et qui pourront être partagés entre des personnes participantes, ce qui évoque pour elle une « idée de communauté et de vitalité ».

La création d'un milieu de vie convivial rejoint plusieurs éléments apportés par la répondante 3 qui évoque la création d'un commun et un développement autant au niveau du projet que des individus et de la collectivité :

> C'est pas juste deux ou trois experts, finalement, qui viennent nous dire comment faire, puis qui suggèrent que tel outil, finalement, serait très bon pour développer vos projets. Donc, ça nous permet de créer, en fait, du commun. Et ça, ça veut dire, en espérant qu'il y a une majorité des gens qui s'identifient à l'intérieur de ces projets-là, qui développent un sentiment d'appartenance. Et à partir de ce moment-là, bon évidemment toutes les

> notions d'entraide, les notions de cohabitation, les notions de développement individuel et collectif, en fait, des personnes, du projet, etc. Je pense que c'est ça, finalement, qu'on cherche à… en fait, c'est ça qui donne un peu le sens de la vie. Donc on peut le faire au niveau de l'alimentation, comme on pourrait le faire à tous les niveaux de notre vie. (R3)

Ce qui peut être compris des différents extraits est que la Fermette est perçue comme un moyen de renforcer et de démontrer la capacité collective d'un quartier par une réappropriation d'espaces de production et de transformation. Cela se fait dans une perspective élargie par la création d'un lieu de vie convivial qui favorise le partage, le sentiment d'appartenance et le renforcement de liens sociaux.

4.3.1.2 Participation citoyenne et autonomisation

Le projet vise également à augmenter le pouvoir d'agir sur la culture alimentaire au moyen de l'implication. Ce point est d'ailleurs présent dans la mission du comité depuis 2015[13]. Ça vient rejoindre un des éléments de la mission du Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles qui est de « Favoriser le pouvoir individuel et collectif des citoyens-nes de la Pointe » (Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, s.d.). Le témoignage de la répondante 4 met en lumière un exemple concret de participation des jardiniers-es à la prise de décision :

> Par exemple, maintenant on travaille beaucoup avec le Cercle jardins au Bâtiment 7. Puis c'est, comme hier j'ai eu rendez-vous avec mes jardiniers pour choisir des cultures, par exemple. Donc même si je vais comme faire des calendriers de semis et tout ça parce que c'est une technique, c'est eux qui ont fait le choix. Puis on essaie de faire la même chose avec la Fermette

---

[13] Comité Pôle alimentaire, s.d.

> et je pense que ça va actualiser plus pendant la saison de mise en place. (R4)

La répondante 2 avance qu'il y a une forte participation des personnes qui habitent le quartier sur la Fermette :

> C'est ça, y'a une à deux personnes à tous les jours qui viennent. (…) Sara, elle doit venir 4h par jour quasiment à tous les jours. Donc c'est vraiment beaucoup. (…) Pis y'a même des ados là, qui participent! (R2)

Les jardiniers-es impliqués se qualifient d'autonomes plutôt que de bénévoles, ce qui vient également rejoindre le slogan du Bâtiment 7, qualifié de « fabrique d'autonomie collective » (R2). La mobilisation a lieu malgré le contexte de distanciation sociale et elle se fait de manière directe, de personne à personne, ce qui offre une certaine flexibilité dans la participation.

> Bin, moi je pense que y'a plus de monde qui viennent. Parce qu'ils veulent sortir, t'sais. Pis si on leur laisse un peu de liberté (…) les jardiniers sont conscients, sont contents, y respectent relativement les consignes. Au moins sont contents de venir, en tout cas. (R2)

La mobilisation directe crée un lien qui permet aux jardiniers-es qui s'impliquent sur une base régulière de développer une certaine autonomie sur la Fermette :

> Y viennent, pis je leur jase. J'essaie de trouver ce que eux veulent faire. (…) Si y trippent sur les légumes, j'vais essayer de les mettre sur des légumes. Donc c'est en jasant. J'essaie de faire, la première fois qu'ils viennent j'essaie de leur faire faire des p'tites affaires simples là (…) J'ai pas besoin de le faire, d'être avec lui sans arrêt. Pis au fur et à mesure qu'il vient plus souvent, y'en a qui, y'a Sara, Félix, ils sont super autonomes, là. (R2)

Nos observations lors des visites de la Fermette ainsi que les impressions qui ressortent des réunions du comité pendant l'été viennent confirmer la participation importante qui dépasse les attentes du projet. Cette dernière est comptabilisée dans un registre que les

personnes remplissent en indiquant leur nom, le nombre d'heures qu'ils ont fait et les tâches qu'ils ont accomplies (R2).

D'après nos visites, la structure organisationnelle des personnes impliquées sur le site de la Fermette demeure floue sans pour autant compromettre la participation. Ça concorde avec le côté expérimental du projet, comme le souligne la répondante 4 :

> Mais je pense que pour moi, le but c'est de capturer le sentiment qu'on veut avoir pour ce projet, puis la structure et le projet plus grand peuvent venir plus tard. Espérons de commencer avec quelque chose qui est dans l'esprit du projet, puis qui est intéressant pour les gens, puis qui en retient les personnes. (R4)

En lien avec la participation citoyenne et l'autonomisation, un des éléments importants qui est ressorti des entretiens est la possibilité des personnes qui s'impliquent de pouvoir influencer le projet. Que la communauté puisse s'impliquer, se l'approprier puis mettre en place des initiatives :

> Pour les valeurs du Club, on vise vraiment la sécurité alimentaire, puis l'empowerment des personnes. Donc je pense qu'avec un projet de Fermette, on peut mettre en place la structure du projet, comme la structure physique du projet puis inviter les personnes dans la prise en charge du projet, un peu. Et les parties qui les intéressent le plus. Donc pour moi, c'est important qu'il y ait comme un peu d'animation, un peu de gestion du projet, mais à la fin c'est les personnes qui sont impliquées qui ont le choix libre de faire ce qu'ils veulent puis d'influencer le projet s'ils le veulent. (R4)

> Fait que ça va ouvrir une fenêtre de possible implication, en fait, pour que la communauté puisse s'approprier ça, pour continuer à le faire grandir. Fait que ça le fait sortir d'une p'tite chasse gardée de groupes, en fait pour le rendre appropriable. (R6)

À l'occasion des observations et des échanges informels que nous avons eus lors des visites de la Fermette, il semble qu'une diversité d'initiatives ait été prise par des

jardiniers-es autonomes et que certaines personnes se soient approprié le projet. Un exemple concret est celui des poules sur la Fermette. Leur présence était incertaine dû aux ressources humaines insuffisantes pour assurer des soins adéquats. Finalement, il y a eu un engouement au sein du voisinage pour aménager un poulailler avec une pancarte expliquant comment s'en occuper et une boîte à dons. Finalement, un groupe s'est formé pour assurer les soins, comptant en juillet 2020 trente-cinq personnes. Le recrutement s'est fait de manière informelle sur la Fermette et à travers le canal ouvert à la communauté du logiciel de communication utilisé pour favoriser le partage d'information et la gestion des projets liés au Bâtiment 7.

Une autre initiative prise par des personnes participantes au projet consiste à la prise en charge des nouvelles personnes pour leur faire visiter la Fermette et leur expliquer le projet et les possibilités d'implication. Lorsque qu'on se promène sur la Fermette, il est possible d'apercevoir une multitude d'initiatives, comme la création de pancartes présentant le projet et sa mission embryonnaire, un dépliant présentant les différents groupes au sein desquels il est possible de s'impliquer, des jardins de plantes succulentes, des pancartes pour identifier les sections des jardins et les types de culture, des tableaux expliquant les prochaines cultures qui devront être arrosées, ou encore celles qui n'ont pas besoin d'entretien, et autres. Une autre initiative consiste à se rallier au mouvement Les Incroyables Comestibles du Québec[14].

---

[14] Pour plus de détails sur ce mouvement : https://icquebec.org/

4.3.1.3 Développer des outils d'éducation populaire

Le projet de Fermette comprend la nouvelle serre du Club Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles. La serre permettra de produire des semis localement, ce qui favorise une plus grande implication citoyenne au sein de l'organisme, entre autres avec les écoles, les HLM et les jardiniers-es du Cercle jardins du Bâtiment 7 (R8). De plus, la production de semis qui pourront ensuite être distribués au sein du quartier permet d'encourager le jardinage chez soi (R8).

La serre est vue comme un outil d'éducation populaire. Elle permet diverses possibilités d'implication, favorisant la mobilisation de divers types de population au sein du projet par la mise en place d'ateliers et d'activités dans différents milieux :

> je pense que la priorité quand même qu'on se donne au Club, c'est de garder un projet en sécurité alimentaire pour les personnes vulnérables. Donc, on travaille sur la mobilisation de ces personnes-là. Donc à priori, on est quand même réaliste. Je pense que ça marchera pas au niveau des jardins. On n'a personne des HLM qui va venir s'impliquer dans les jardins du B7. Enfin, mais en termes d'ateliers, en termes, d'activités, que ce soit avec les écoles, que ce soit… voilà, l'idée c'est de créer du mouvement, créer une certaine dynamique, en fait, autour de la serre et autour des jardins, pour faire connaître le projet et puis pour avoir quelque chose d'assez démonstratif, en fait. Un outil d'éducation populaire. (R8)

Dû à l'arrivée tardive de la serre, une initiative de distribution de semences a eu lieu. Les personnes participantes ont reçu de la terre, des contenants et des semences. Elles ont été invitées à garder une partie de la production de semis pour elles et à en ramener une partie à la Fermette. La délocalisation de la production de semis a permis une mobilisation citoyenne (R2).

Une autre initiative a été entreprise de manière spontanée par une étudiante-chercheuse impliquée au sein du Comité Fermette et du Cercle jardins. Cette initiative visait à

créer une sorte de jardin virtuel par le partage de photos de la progression des semis via la page Facebook des Jardins du Bâtiment 7, visant à encourager le jardinage chez soi en période d'isolement :

> Et donc j'ai eu certains commentaires et une personne aussi qui m'a écrit en disant wow, c'est extraordinaire les photos que tu as mis, ça m'a tellement donné le goût de faire ça chez moi, c'est la première fois que je le fais, je suis en train de le faire… Et donc tu vois, ça a eu un succès. Je peux pas dire qui sont ces personnes-là qui suivent. Est-ce que c'est les personnes les plus défavorisées à Pointe-Saint-Charles à qui ça va changer leur vie, ou… donc je connais pas vraiment c'est quoi la démographie de ces gens-là, mais je sais que quelque part y'a un changement qui se produit. (R11)

L'éducation populaire au sein du projet amène une prise de conscience de l'interrelation des différentes phases du système alimentaire et de sa dimension écologique :

> C'est pas juste les jardins, c'est pas juste la transformation, mais on parle d'apprentissage, on parle d'éducation populaire, puis on inclue tout ça dedans. Donc pour moi, c'est important de savoir d'où vient ma nourriture, puis c'est quoi qui est bon pour moi, puis comment est-ce que je peux la préparer pour que ce soit délicieux, puis à la fin est-ce que j'ai créé beaucoup de déchets, est-ce que c'est compostable, donc plus le cycle complet qui a un lien écologique et avec l'éducation populaire. (R4)

4.3.1.4 Amorcer le cycle du Pôle alimentaire et créer des liens avec les autres initiatives

Bien que la Fermette n'ait pas eu d'objectif de production à l'été 2020, elle a permis d'amorcer le cycle du Pôle alimentaire et de créer des liens avec les autres initiatives du quartier (R2; R7).

> Le but c'est de prévoir une éventuelle, t'sais on est dans la folie de la pandémie, c'est qu'il y ait un éventuel manque de nourriture, donc faut se faire des installations, faut produire le plus, mais y'a pas de productivité vraiment à avoir. Moi je pars vraiment, je pars le cycle du Pôle alimentaire

> là. T'sais, Détour, autonome, terrain, nourriture, on revend. Je pars le compost, j'essaie de vraiment… C'est ça, on part ça. On est là. (R2)

Nous avons pu être témoin des premières productions de la Fermette lors de nos visites du site. Un système expérimental a été installé pour permettre aux personnes de cueillir elles-mêmes les légumes des jardins de manière autonome et de payer une contribution volontaire en échange. De plus, des premières ventes symboliques ont été effectuées auprès de l'épicerie solidaire du Club Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles et de l'épicerie autogérée Le Détour. Cela crée des liens au sein du quartier pour démarrer le cycle du Pôle alimentaire, tel qu'exprimé par la répondante 2 plus haut. D'après les discussions qui ont eu lieu au cours des rencontres du comité pendant l'été, cela amène à plusieurs questionnements et réflexions sur les modalités de distribution et de gestion qui sont à déterminer.

4.3.2 Mode de gestion et ressources humaines : Enjeux à moyen terme

Au début de cette section, nous avons présenté les résultats attendus de la Fermette à court terme. Nous présenterons maintenant certains enjeux posés par le passage de la Fermette au Pôle alimentaire. Nous présenterons par la suite les résultats attendus du Pôle alimentaire à long terme.

4.3.2.1 Mode de gestion et opérationnalisation de la Fermette

Bien que la première version de la Fermette soit de nature expérimentale, la nécessité de déterminer son mode de gestion avec la possibilité d'en faire un organisme à but non lucratif a été soulevée. Aussi, faut-il établir son mode d'opérationnalisation pour que les aliments produits sur la Fermette puissent être distribués vers les épiceries de quartier comme Le Détour et l'Épicerie solidaire du Club populaire des consommateurs

de Pointe-Saint-Charles. Ces réflexions en cours apparaissent comme étant essentielles pour assurer l'intégration et la rétention des personnes au sein du projet, la viabilité de la Fermette et le développement de ses relations avec les autres initiatives.

4.3.2.2 Accès au lot 5 et aménagement d'une parcelle productive

L'acquisition du lot 5 est perçue comme étant incontournable par les acteurs porteurs du projet pour consolider la Fermette et le Pôle alimentaire à plus long terme (R9). Bien que l'acquisition et la décontamination du lot étaient prévues pour dans quelques années, il est maintenant prévu qu'il soit racheté par la Ville et décontaminé en 2021 en même temps que les lots 3-4 environnants. Le type d'occupation reste à déterminer à partir d'une entente qui se fera entre la Ville et les acteurs impliqués dans le Comité Fermette, mais il est prévu que ce lot soit co-géré et soit aménagé à des fins d'agriculture urbaine, tel qu'exprimé par plusieurs documents depuis le début des revendications.

4.3.2.3 Ressources humaines et nouveaux porteurs

Même si le lot 5 est disponible dès l'été 2021 pour la 2e édition de la Fermette, d'autres défis se posent au comité en termes de ressources humaines disponibles. Comme l'exprime la répondante 8, les capacités du Club populaire des consommateurs et aussi du 7 À NOUS en termes de ressources pour assurer le développement et l'entretien d'un lot dédié à la production alimentaire demeurent limitées (R8). Pour assurer la survie du projet, le souci de favoriser une implication plus large et une appropriation du projet est ressorti comme important.

> Pour tenir à long terme, c'est important aussi de justement impliquer les gens, que les gens se sentent vraiment impliqués dans le projet. Ça, c'est

> vraiment essentiel aussi. Qu'il y ait pas des gens qui décident pour tout le monde. Qu'il y ait pas des gros leaders qui vont dire quoi faire aux autres, il faut vraiment faire attention à ça, à mon avis. Sinon, c'est ces gens-là qui se retrouvent à tout faire, finalement. (R1)

4.3.2.4 La rénovation du Bâtiment Oil Store

Un autre enjeu qui doit être souligné concerne la rénovation du bâtiment Oil Store. Dans la section de ce chapitre portant sur l'amorce et le développement du processus, l'état physique de cet ancien entrepôt d'huile a été présenté comme un obstacle pour le développement du projet, d'où la stratégie de choisir des espaces extérieurs pour le développement de la Fermette pendant l'été 2020. Or, malgré les défis techniques et l'ampleur des coûts de rénovation et de décontamination impliqués, le bâtiment Oil Store demeure le principal choix pour la création d'un Pôle alimentaire complet opérationnel à long terme (R2; R4; R7).

Dans plusieurs documents, des recherches et propositions ont été faites pour l'occupation du Oil Store avec des cuisines collectives, une serre intérieure productive, une salle polyvalente et autres[15]. Ces usages sont présentés comme pouvant contribuer à générer des revenus tout en répondant à la mission du projet et aux besoins du quartier. Toutefois, la rénovation du Oil Store n'est pas envisagée à court terme.

---

[15] Collectif 7 À NOUS, s.d.b

4.3.3 Vers l'autonomie alimentaire : Résultats attendus à long terme

Dans cette sous-section, nous présentons les résultats attendus de la Fermette sur le long terme.

4.3.3.1 Élargissement du projet

Un des premiers thèmes en lien avec les résultats envisagés à long terme est celui de l'élargissement de la Fermette. Les enjeux présentés, soit l'acquisition du lot 5, l'implication de nouveaux porteurs et la rénovation du Oil Store sont à la fois des éléments qui peuvent rendre possible cet élargissement. La Fermette pourrait alors s'agrandir, accueillir davantage de projets, de serres productives, des espaces de transformation alimentaire plus significatifs avec des équipements industriels. Il est d'ailleurs prévu que l'épicerie Le Détour déménage dans un plus grand local au cours du développement de la deuxième phase du Bâtiment 7, tel que souhaité par les répondantes 1 et 7. Pour effectuer ce changement d'échelle, la stratégie semble être celle d'avancer de manière itérative et par agrégations, sans perdre de vue la vision à long terme (R4; R5).

> Oui, je pense que pour un projet comme ça, même si on a des idées très grandes, pour moi c'est mieux de commencer à l'échelle petite, puis d'agrandir lentement, comme une plante. (…) Donc pour moi, j'aime bien l'idée de lancer quelque chose, de faire quelque chose de concret cette année, puis de l'ajuster chaque année pour améliorer le projet. Donc améliorer ce qui existe déjà et si c'est nécessaire, on peut lentement essayer d'agrandir et impliquer plus de personnes. (R4)

Comme l'exprime la répondante 3, cette façon d'envisager la réalisation d'un Pôle alimentaire, c'est-à-dire par phases, permet d'assurer une mobilisation et un enracinement autour du projet (R3).

4.3.3.2 Accès à des espaces de production alimentaire

Ça nous amène à l'aspect productif, lequel est à la base du concept de Pôle alimentaire. Alors que la Fermette n'a pas d'objectif de rendement et vise d'abord l'expérimentation et la mobilisation, le projet à long terme vise autant la production alimentaire. La répondante 3 indique deux types de production, soit un type de production régulière qui permettrait de « produire un certain nombre de légumes, de fruits, qu'on pourrait écouler, finalement, dans un réseau local à travers l'épicerie Le Détour, puis aussi dans certains autres lieux du quartier. » et un type de production expérimentale qui permettrait de « produire des aliments soit avec des techniques nouvelles qu'on inventerait sur le tas, de façon artisanale ».

4.3.3.3 Accroître l'autonomie alimentaire de Pointe-Saint-Charles

Nourrir la Pointe! est, à la base, le slogan qui a réuni les organismes de Pointe-Saint-Charles en 2016 pour favoriser la concertation à l'échelle du quartier. Ça représente également un rêve collectif que de produire des aliments sains et abordables pour la population locale, d'apporter au quartier un sens d'indépendance par rapport aux grandes compagnies et de favoriser l'auto-organisation citoyenne (R5). Le témoignage de la répondante 1 met en lumière les préoccupations du comité à ses débuts pour le développement d'un système alimentaire qui soit « le plus autonome possible qu'on soit capable de faire ».

Pour ce faire, la répondante 3 soulève la nécessité de ne pas seulement utiliser les subventions pour assouvir des problèmes liés à l'insécurité alimentaire, mais également de réfléchir sur le long terme et de développer des moyens et des outils originaux :

> L'idée c'est d'augmenter la capacité collective d'une communauté de pouvoir, je dirais, autoproduire en fait une partie de leur alimentation. (R3)

4.3.3.4 Développer des moyens appropriables et accessibles

Pour que les espaces de production et les équipements de transformation demeurent accessibles, un aspect est celui de développer des moyens, outils et technologies appropriables malgré le développement et le changement d'échelle du projet. Par exemple, le témoignage de la répondante 3 met en lumière la valorisation de la culture *Do-it-yourslef* et du *Low-tech* que nous avons évoqué précédemment :

> la vraie innovation, à mon avis, est de développer des moyens et des outils qui pourraient et qui devraient être accessibles au plus grand nombre de personnes pour être capable de maîtriser les processus au niveau local. Donc, par exemple, si on arrivait à développer, en fait, des moyens comme des serres, par exemple, de l'énergie renouvelable, mais pas nécessairement avec des techniques très sophistiquées, mais des techniques qui sont, je dirais, que les gens peuvent construire eux-mêmes de leurs propres mains, bien à ce moment-là, je pense que ce serait une des formes d'innovations qui, je dirais, se méfierait peut-être un peu des technologies ultradéveloppées qui servent essentiellement à des productions de masse, industrielles, etc. Donc, il faut essayer d'éviter ça, et de se concentrer plus sur des technologies qui sont accessibles localement, si on veut. (R3)

La répondante 3 évoque la possibilité de rendre les technologies accessibles. Ce souci d'accessibilité est vu comme central au Pôle alimentaire pour qu'il demeure un lieu d'apprentissage collectif et de partage des savoirs dans une perspective de développement du pouvoir d'agir (R7).

La répondante 3 souligne que plusieurs personnes ont parfois l'impression de ne pas avoir la capacité de contribuer ou de participer à partir de leur propre compréhension. La Fermette, comme l'épicerie le Détour et le Bâtiment 7, est vue comme permettant de contrer cette faiblesse :

> en se regroupant ensemble et en mettant nos idées ensemble puis en proposant des solutions, qu'on peut trouver justement des solutions qui correspondent à nos besoins, à nos capacités, etc. (R3)

Les méthodes et moyens d'intervention pouvant être développés localement entre autres sur la Fermette sont conçus comme permettant à plus de personnes de se les approprier et de participer (R3).

4.3.3.5 Contribuer à une réconciliation du cycle alimentaire

Au cours de notre implication ainsi que dans plusieurs témoignages, divers éléments sont ressortis que nous avons regroupés sous le thème de la réconciliation du cycle alimentaire, intégrant les dimensions économique, éducative et écologique, soit la relation à la terre et aux autres vivants.

Tel que mis de l'avant par la répondante 6, l'inscription du Pôle alimentaire dans un cycle économique à l'échelle du quartier a le potentiel de réconcilier les différents aspects d'un cycle alimentaire, de la production à la consommation, et de faire en sorte « que chaque dollar reste comme à l'intérieur d'une communauté » (R6). La Fermette est vue comme pouvant faire une grande différence (R2) et pouvant contribuer le plus possible à « cette chaîne-là, du début à la fin » (R3) en évitant au maximum le gaspillage alimentaire et en retournant à la nature ce qui n'a pas été consommé.

La répondante 3 fait aussi le lien entre l'alimentation et l'écologie en excluant l'utilisation de pesticides pour une alimentation saine. Elle inclut plutôt une « relation avec la terre » et une « symbiose » avec ce que la terre produit et qu'on a besoin de consommer. La dimension éducative qui a été mise de l'avant dans les résultats à court terme s'inscrit également dans ce cycle (R4; R6). La répondante 6 voit la réconciliation des différentes étapes de ce cycle au sein d'un même projet comme l'occasion de « s'éduquer ensemble », « collectivement ».

En lien avec la dimension écologique, un élément qui est présent depuis les réflexions embryonnaires sur le Pôle alimentaire et qui est ressorti des entrevues est celui de la réintégration des animaux en ville via le Pôle alimentaire, tel qu'exprimé par la

répondante 6. Les chevaux incarnent la possibilité de labourer le lot 5 et de livrer de la nourriture dans le sud du quartier (R6). Un document présentant une réflexion sur la question de la réintroduction des chevaux à Pointe-Saint-Charles y présente entre autres un potentiel d'activités éducatives, de collecte du compost et de distribution des aliments, permettant de « réinventer nos quartiers » [16].

4.3.3.6 Distribution des productions et renforcement du système alimentaire local

Un des éléments forts qui est mis de l'avant dans le projet est son potentiel de renforcer le système alimentaire local et de favoriser la diversité au sein de ce dernier. La préoccupation de créer des services complémentaires en soutenant l'offre existante au sein du quartier est présente au Comité Fermette depuis ses débuts, dans un souci d'éviter la compétition ou le dédoublement (R7). La répondante 6 indique comment un projet de pôle alimentaire présente un potentiel pour renforcer et réseauter les initiatives existantes:

> En disant oui on va créer des choses ici, mais il faut vraiment que ce soit en complémentarité avec les autres infrastructures du quartier, pis essayer de changer d'échelle, je pense qu'il y avait vraiment cette idée-là de changer d'échelle. Ça veut dire qu'on passe de Partageons l'espoir, ou le YMCA, ou Saint-Columba qui ont chacun leur cuisine, pis qui font leur petit créneau, à l'idée de, bin on va faire ici des infrastructures majeures qui vont compléter ce qui se fait ailleurs, pis qu'on va pouvoir changer, pis de réseauter en fait les autres infrastructures, initiatives. (R6)

Par le renforcement du réseau d'initiatives alimentaires, le soutien de l'existant et la concertation, davantage de possibilités d'implication, ainsi qu'un meilleur accès aux aliments frais et abordables pourront être offerts aux personnes qui habitent le

---

[16] *Les écuries de Pointe-Saint-Charles*, s.d.

quartier (R7). En lien avec le renforcement des initiatives alimentaires en place, le témoignage suivant de la répondante 6 amène une autre compréhension de la vision de *Nourrir la Pointe!* :

> Rendre en vente au Détour, pis alimenter les cuisines collectives de d'autres organismes, pis les popotes roulantes pour les personnes âgées, fait que c'est vraiment de… oui c'est le pôle ici, mais c'est aussi comment qu'il renforce toute un réseau alimentaire à l'échelle de la Pointe, pour vraiment nourrir la Pointe. (R6)

4.3.3.7 Créer des réseaux de fermettes locales

Bien que ce ne soit pas un élément central aux discussions informelles et aux rencontres de comité, un des résultats qui est ressorti des entretiens est celui de développer des façons de faire dans le cadre du projet de Fermette qui puissent inspirer d'autres quartiers à développer des projets semblables (R3; R5; R11). La répondante 11 évoque le « potentiel de rayonnement extraordinaire » de la Fermette dont l'idée pourrait se propager un peu partout à Montréal. Elle souligne que « le futur de l'agriculture n'est pas seulement dans les champs, c'est vraiment dans nos villes ».

Une autre répondante (R3) souligne que ces projets pourraient également être connectés pour former des réseaux de fermettes locales à travers la ville. Cela représenterait l'idéal du rôle d'une fermette urbaine (R3).

4.4 Conclusion

Les résultats de notre recherche ont montré qu'à Pointe-Saint-Charles, les initiatives en alimentation sont diversifiées et complémentaires. Les groupes se connaissent et ils agissent de manière concertée autour de deux comités de quartier, soit le Comité en sécurité alimentaire d'Action-Gardien et le Comité Fermette, porteur de l'initiative de

la Fermette. Ce projet, tout comme le comité qui le porte, a évolué depuis son amorce à travers des enjeux de concrétisation, des efforts de mobilisation et l'appropriation du projet par les groupes porteurs, ainsi que par la population. Le leadership a évolué et est partagé entre les différents acteurs impliqués qui voient le projet comme collectif, comme un bien commun de quartier. Le partage de savoirs, d'expertises et de ressources occupe une place importance au sein du comité.

Les ressources mobilisées sont autant endogènes qu'exogènes, avec des ressources publiques et une valorisation importante des savoir-faire locaux, de la culture *Do-it-yourself* et du *Low-tech*. Le projet a une légitimité forte, due à sa dimension locale, à sa projection sur un lot public et à sa vocation pour l'agriculture urbaine, particulièrement en contexte de pandémie qui rend les inégalités bien visibles et qui renforce la pertinence d'un projet visant à accroître l'autonomie alimentaire.

Au moment de l'écriture de ce texte, la Fermette en était à ses premières formes expérimentales. À partir de là, nous pouvons déjà avoir un aperçu des résultats attendus. À court terme, il s'agit de renforcer et de démontrer la capacité collective par la création d'un lieu de vie convivial, de favoriser une autonomisation et une participation citoyenne, de mettre en place un projet accessible et appropriable, de développer des outils d'éducation populaire par l'agriculture urbaine en priorisant l'inclusion des personnes en situation de précarité et d'amorcer le cycle du Pôle alimentaire. Les enjeux à moyen terme concernent l'acquisition du lot 5 par la Ville et l'aménagement d'une parcelle productive, la mobilisation des ressources humaines et la participation de nouveaux groupes porteurs, la conception du mode de gestion approprié et à plus long terme la rénovation du Bâtiment Oil Store.

À long terme, les résultats attendus consistent à changer d'échelle vers un Pôle alimentaire de quartier, à créer un lieu de production alimentaire et d'expérimentation, à accroître l'autonomie alimentaire de Pointe-Saint-Charles, à développer des moyens

appropriables et accessibles, à contribuer à une réconciliation du cycle alimentaire en intégrant ses différentes dimensions (économique, écologique, éducative) au sein d'un même projet et à renforcer le réseau d'initiatives alimentaires au sein du quartier.

Le schéma ci-dessous présente une synthèse des résultats de la recherche à partir du schéma évolutif de l'initiative locale (Klein, 2014) appliqué à l'initiative de la Fermette :

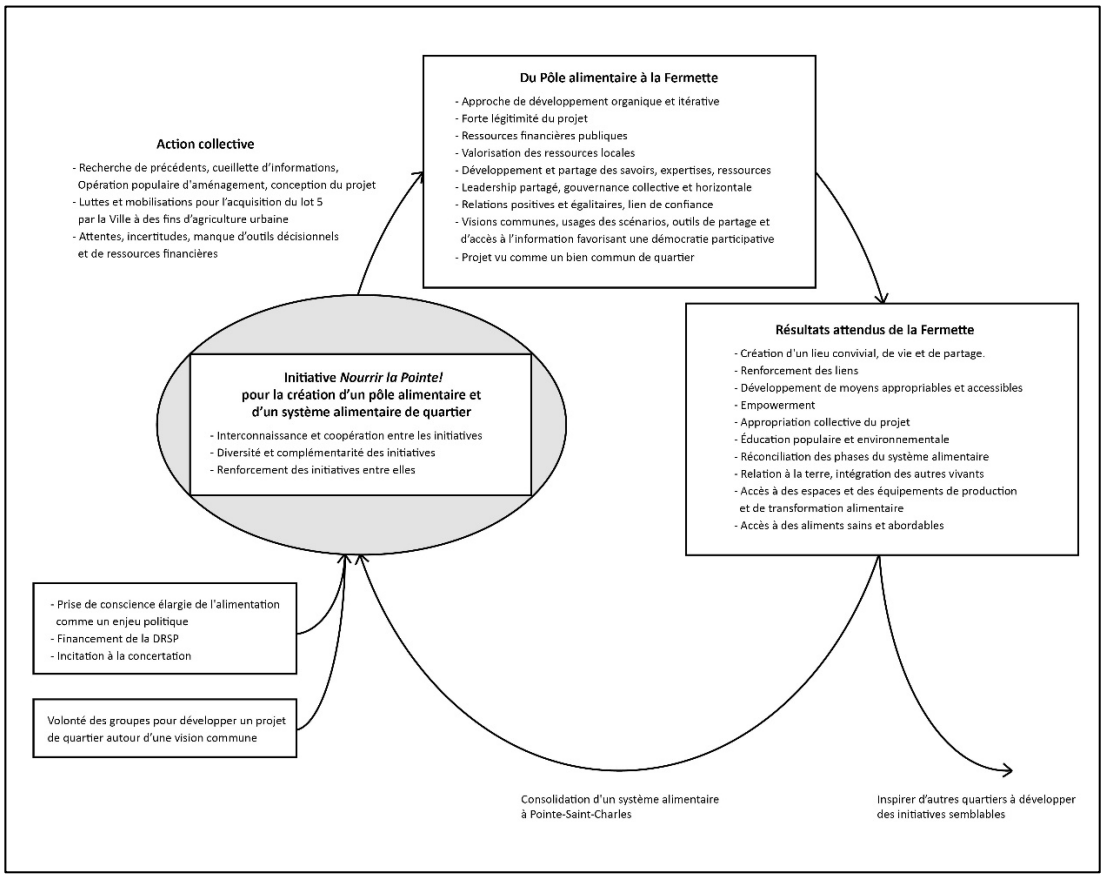

Figure 4.4 Synthèse des résultats de la recherche et processus évolutif de la Fermette

Source : l'auteure, à partir des modèles de l'initiative locale (Klein, 2014) et du design pour l'autonomie (Escobar, 2018)

CHAPITRE V

UNE EXPÉRIMENTATION DE JUSTICE ALIMENTAIRE : CONTRIBUTIONS ET DÉFIS

5.1 Introduction au chapitre 5

Ce chapitre porte sur l'analyse des résultats de notre recherche sur le cas de la Fermette de Pointe-Saint-Charles. Il importe de rappeler que ce projet en est dans ses premières étapes. Ce faisant, la recherche porte sur l'idéation du projet et sur les visions et objectifs des acteurs, et non pas sur l'évaluation de ses résultats. Il sera également question dans ce chapitre d'apporter une réflexion sur la contribution du croisement entre les approches du développement territorial et du design pour l'autonomie pour éclairer le lancement et la mise en œuvre d'initiatives collectives ancrées territorialement visant la justice alimentaire, sociale et environnementale.

Au début du chapitre 3 consacré à la méthodologie, nous avons formulé trois questions de recherche. La première question est la suivante : Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser un accès aux ressources alimentaires? D'après les résultats de notre recherche, une telle initiative peut favoriser un accès à des espaces de production alimentaire dans la mesure où il y a une réappropriation territoriale pour créer des espaces de production alimentaire à travers un processus de communalisation. Le droit d'accès aux aliments sains est favorisé par la création de relations au sein d'un système alimentaire de

quartier que l'initiative a le potentiel de consolider en développant une offre complémentaire, par exemple en rendant accessibles des équipements de production et de transformation à des initiatives existantes et en écoulant une partie de la production alimentaire dans les épiceries de quartier par la création d'un réseau de distribution.

La deuxième question formulée est la suivante : Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle contribuer à lutter contre les inégalités structurelles? À partir des résultats de notre recherche, une telle initiative peut contribuer à lutter contre les inégalités en favorisant l'inclusion, l'éducation et l'autonomisation, faisant émerger de nouveaux modèles de gouvernance alimentaire. Concrètement, ça se fait entre autres par la création d'un milieu de vie convivial qui favorise le partage, le sentiment d'appartenance et le renforcement de liens sociaux; par le développement d'outils d'éducation populaire avec une priorité pour les personnes en situation de précarité; en favorisant la participation citoyenne et l'appropriation du projet; par la valorisation de la culture *Do-it-yourself* et du *Low-tech*; par la reconnaissance de la diversité des savoirs et expertises en lien avec les différentes phases du système alimentaire.

Notre troisième question est la suivante : Dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser une alimentation et un environnement sains? À partir des résultats de notre recherche, une telle initiative peut favoriser une alimentation et un environnement sains par la prise en compte de la dimension écologique de l'alimentation dans la mesure où les aliments sont produits sans pesticide; le gaspillage alimentaire est réduit au minimum et les pertes sont retournées à la terre; une dimension éducative permet de « s'éduquer ensemble » pour prendre conscience de la relation entre les différentes phases du cycle alimentaire qui forme un tout, contribuant à réconcilier la dimension écologique avec la dimension économique; en réintégrant la présence d'animaux et en favorisant le respect de la terre et des autres formes de vie à travers une vision holistique.

5.2 La construction de l'autonomie et du commun : analyse des résultats en regard du cadre opératoire de la recherche

Au chapitre deux, nous avons défini les trois concepts clés retenus pour analyser l'initiative locale et sa contribution à la justice alimentaire, sociale et environnementale. Ces trois concepts sont l'autonomie, le commun et la justice alimentaire. Nous analyserons les résultats de notre recherche en mobilisant ces trois concepts et en faisant des liens avec la problématique de notre recherche.

D'abord, les résultats de notre recherche mettent en lumière un réseau d'initiatives qui s'inscrivent dans un processus de sécurisation alimentaire au quartier de Pointe-Saint-Charles. Plus précisément, ils nous amènent à voir que les différentes ressources et initiatives, par l'entremise de la CDC Action-Gardien, ont créé un environnement institutionnel et organisationnel qui favorise la concertation et les relations d'interdépendance au sein d'un système alimentaire de quartier qui mise sur la complémentarité et permet de mutualiser des ressources. Ces éléments de réponse témoignent d'une certaine autonomie au sein du quartier (Escobar, 2018; Capra et Luisi, 2014, ch.6; Doyon et Klein, 2019).

Le processus vers l'autonomie se fait non pas en tentant de « capturer l'État », mais en se réappropriant un secteur important de la vie sociale (Escobar, 2018), dans ce cas-ci celui de l'alimentation. La réappropriation collective de l'alimentation se fait par la création de diverses initiatives, telles la Fermette, visant à développer des moyens et outils pour changer les conditions d'insécurité alimentaire. Cette initiative locale est présentée comme l'occasion de développer une organisation plus large et de favoriser un changement d'échelle. En effet, elle présente un potentiel pour consolider le système alimentaire local dans lequel elle s'inscrit : en développant une offre complémentaire, en écoulant une partie de sa production à prix abordable dans les épiceries de quartier et en renforçant les relations existantes, devenant un véritable pôle alimentaire de

quartier. Ce faisant, elle représente un scénario pouvant contribuer à une transition du secteur alimentaire (Lefèvre et Audet, 2016).

Elle présente également un réel potentiel pour contribuer à la justice alimentaire. Rappelons que l'accès aux espaces de production et à des aliments sains ne dépend pas seulement de la disponibilité d'une ressource, mais de tout un système de relations spatiales et sociales pour assurer un droit à cet accès (Hochedez et Le Gall, 2016). Notre recherche met en lumière la présence d'un tel système à Pointe-Saint-Charles, ainsi que le potentiel de la Fermette pour le consolider et, ce faisant, favoriser la justice alimentaire.

Par ailleurs, l'histoire populaire de luttes et mobilisations pour l'acquisition du Bâtiment 7 et par la suite pour assurer l'achat du lot 5 par la Ville pour un droit d'accès afin d'y développer une parcelle productive peut être vue comme un processus social de création de commun (Huron, 2018). Cette réappropriation collective d'un espace urbain pour permettre l'accès à des espaces de production et à des équipements de transformation alimentaire peut également être vue comme un moyen d'action pour une transformation démocratique de la société par l'affirmation d'un droit à la ville (Lefebvre, 1967), en cohérence avec les mouvements urbains pour la justice sociale, mais également pour la justice alimentaire (Enriquez et Klein, 2019). Il s'agit là d'une appropriation territoriale puisque ces mobilisations et les pratiques qui se déroulent au sein de l'espace de justice alimentaire qu'est la Fermette permettent de représenter les personnes qui habitent le quartier et leur donner une visibilité (Hochedez et le Gall, 2016; Paddeu, 2012). La réappropriation collective contribue également à la justice alimentaire en permettant un droit d'accès à la terre et donc la possibilité de produire des aliments frais, nutritifs et produits localement avec soin dans le respect du bien-être de la terre et des animaux.

Le processus d'action collective par le design pour l'autonomie dans lequel se concrétise l'initiative de la Fermette revient à un processus de communalisation, c'est-à-dire un processus social d'organisation, de distribution et de mise en commun autonome (Fournier, 2013; Dardot et Laval, 2015; Akbulut, 2017). La Fermette est d'ailleurs vue comme un bien commun au quartier. On y partage des ressources puis des savoirs et expertises qui sont également développés tout au long du processus. Au sein du Comité Fermette, les acteurs exercent avec une certaine souplesse un leadership partagé qui est mobile selon les phases, sans qu'un groupe s'approprie l'initiative à lui seul (Klein, 2012).

Dans le même ordre d'idées, les résultats de notre recherche indiquent que la diversité et la complémentarité des missions, des expertises et des traditions au sein des groupes porteurs qui sont ancrés territorialement permettent de répondre à des besoins plus diversifiés et à différentes populations, incluant les personnes en situation de précarité. Cela vient rejoindre la notion d'inclusion, contribuant à lutter contre les inégalités structurelles et à ce que les injustices du système alimentaire globalisé ne soient pas reproduites au sein d'initiatives locales comme c'est parfois le cas (Hochedez et Le Gall, 2016).

La connaissance des réalités locales de la part des groupes porteurs est favorisée par leur ancrage territorial. En effet, certains acteurs sont actifs au sein du quartier depuis plus de cinquante ans et ont une expérience de concertation; d'autres ont l'expérience de longues luttes et revendications. Cet ancrage favorise l'émergence d'un processus de design pour l'autonomie pour définir des projets de vie (Escobar, 2018). Nous reviendrons sur cet aspect plus bas en analysant le leadership exercé par les citoyens-nes au sein de l'initiative.

Rappelons que les espaces et les dispositifs qui sont créés doivent être analysés au-delà de leur aspect matériel pour prendre en compte les relations qu'ils ont le potentiel

d'engendrer, comme le met de l'avant le design réorienté vers les ontologies (Fry, 2009; Escobar, 2018). Par exemple, la serre devient un outil d'éducation populaire, elle permet de diversifier les moyens de participation entre autres par la possibilité d'impliquer les écoles et des personnes en situation de précarité à l'occasion d'ateliers dans une perspective de développement du pouvoir d'agir, d'autonomisation et de prise de conscience collective des injustices que génère le système alimentaire globalisé. L'éducation se fait autant dans une perspective d'information que dans une perspective d'action pour une transformation du système alimentaire dans sa forme actuelle (Hochedez et Le Gall, 2016). Ces différents éléments de réponse nous permettent d'avancer que les dispositifs développés sur la Fermette contribuent à lutter contre les inégalités structurelles et ce faisant, ils favorisent la justice alimentaire (Hochedez et *al*., 2016).

Nous pouvons également faire un lien avec divers dispositifs développés au sein d'initiatives de *commoning* et de design pour l'autonomie présentées au le chapitre 1. L'implication de personnes en situation de précarité, le développement du pouvoir d'agir et l'éducation dans une perspective d'information et d'action collective sont parfois négligés dans les initiatives alternatives (Hochedez et Le Gall, 2016; Hochedez *et al*., s.d.). Toutefois, ces actions favorisent une prise de conscience des injustices au sein du système alimentaire globalisé et demeurent essentielles pour lutter contre les inégalités structurelles afin que puisse se concrétiser la justice alimentaire, sociale et environnementale (*Ibid.*).

Cela nous amène au point suivant. Le processus de communalisation favorise l'accès à des espaces de production et de transformation alimentaire, mais également à des espaces de reproduction sociale à diverses étapes du processus de design pour l'autonomie qui demeure ouvert, rappelons-le (Fry, 2009; Escobar, 2018). D'après les résultats de notre recherche, l'accès à la Fermette en tant qu'espace de reproduction sociale permet à la collectivité de prendre part au leadership. Les différentes formes

d'implication possibles sont vues comme favorisant le développement du pouvoir d'agir et l'autonomisation, contribuant à lutter contre les inégalités structurelles et du coup, favorisant la justice alimentaire et sociale.

Une fois en place, la Fermette constitue un espace de reproduction sociale en prenant la forme d'un milieu de vie convivial qui est vu comme favorisant le développement et le partage de savoirs et d'expertises en lien avec l'ensemble des dimensions de l'alimentation. Ce milieu de vie est aussi vu comme permettant de développer un sentiment d'appartenance, renforcer les liens socioculturels au sein de la collectivité et augmenter la qualité de vie. Ces éléments viennent rejoindre plusieurs principes de l'approche du design pour l'autonomie (Escobar, 2018). Nous pourrions aussi établir plusieurs similitudes avec d'autres initiatives de design pour un système alimentaire convivial (Ballantyne-Brodie, 2018). Et encore une fois, ces éléments de réponse sont essentiels pour lutter contre les inégalités structurelles et favoriser les différentes formes de justice (Hochedez *et al*., s.d.).

En constituant un espace de reproduction sociale, l'initiative permet aux communautés locales de faire entendre leur voix, ce qui n'est pas nécessairement le cas au sein du système alimentaire globalisé (Shiva, 2000). La prise de décision du choix des semences de la part des jardiniers-es impliqués-es avec l'organisme le Club-Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles et le Cercle jardins du Collectif 7 À NOUS en prévision de la saison estivale en est un exemple concret, tout comme la possibilité des jardiniers-es de prendre part et d'influencer le processus.

En opérationnalisant la Fermette au cours de la saison estivale, la participation autonome des jardiniers-es contribue également au processus d'organisation en commun. L'utilisation d'un logiciel de communication ouvert à la communauté permet aux jardiniers-es de s'organiser entre eux tout en favorisant le partage d'informations auprès d'autres instances du 7 À NOUS, ce qui favorise l'autonomie (Escobar, 2018).

Les résultats de notre recherche indiquent que le mode de participation autonome favorise une mobilisation et une appropriation de l'initiative, éléments incontournables dans le déroulement de l'initiative locale (Klein, 2014). Ce mode de participation permet aux jardiniers-es de prendre part au leadership en formant divers groupes et sous-comités pour influencer l'initiative avec une certaine flexibilité et ce faisant, participer au processus créatif. Une valorisation de la culture *Do-it-yourself* et du *Low-tech* semble contribuer à assurer que le projet demeure accessible et appropriable, dans une dynamique de partage des savoirs et à partir d'une reconnaissance des divers types de savoirs et d'expertises tout en légitimant les diverses compréhensions possibles. Cela vient rejoindre l'idée selon laquelle le développement d'outils conviviaux peut être efficace pour favoriser l'autonomie créative et la justice sociale (Escobar, 2018). Bref, le mode de participation autonome puis la valorisation de la culture *Do-it-yourself* et du *Low-tech* contribuent à la reconnaissance et à la valorisation de divers types de savoirs et ils démocratisent le processus de design de la Fermette. Ce faisant, ils contribuent à lutter contre les inégalités structurelles, une dimension importante de la justice alimentaire (Hochedez *et al*., s.d.).

En constituant un espace de reproduction sociale, la Fermette est aussi vue comme un moyen d'apprentissage collectif pour prendre conscience du lien entre les différentes étapes du cycle alimentaire tout en réconciliant les dimensions économique et écologique. Les notions d'interdépendance et de relationnalité (Escobar, 2018) nous amènent à nous intéresser à la relation à la terre et aux autres vivants qui est également intégrée à la vision holistique qui guide le projet. Les espaces productifs étant également considérés comme connectés à la biodiversité et faisant partie d'un écosystème, à travers une éthique de la terre et par la promotion de l'ancrage local, la Fermette favorise la justice alimentaire et environnementale. En considérant non seulement les générations futures, mais plutôt l'interdépendance de toute vie biologique et les inégalités structurelles actuelles, l'initiative s'inscrit également dans une compréhension radicale de la durabilité (Fry, 2009; Ehrenfelds, 2009).

Comme le souligne Fournier (2013), on ne peut pas sortir du marché sans accès à d'autres ressources. C'est-à-dire qu'on ne peut pas arrêter de se procurer la nourriture provenant du système alimentaire globalisé sans un accès à la terre pour produire nos aliments et un accès à des équipements pour les transformer, mais également sans des savoirs et expertises ainsi que des réseaux pour échanger les aliments produits. L'initiative de design pour l'autonomie que nous avons étudiée présente un potentiel pour reconstituer les ressources, relations et savoirs qui sont nécessaires pour s'émanciper de la dépendance au marché (*Ibid.*) et sur lesquels repose la justice alimentaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'accès à des aliments sains ne dépend pas seulement d'une disponibilité de la ressource, mais d'un système de relations spatiales ou sociales (Hochedez et Le Gall, 2016). Bref, c'est en continuant de développer des liens et un réseau de distribution pour consolider le système alimentaire local, puis en continuant de favoriser une gouvernance démocratique et un développement du pouvoir d'agir au sein du processus, que la Fermette présente un réel potentiel pour favoriser la justice alimentaire (*Ibid.*).

Finalement, pour implanter un véritable pôle alimentaire qui puisse favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale, le développement de liens au sein de l'initiative, à l'échelle du quartier, mais également plus largement, apparait comme étant aussi important que la création d'espaces de production et de transformation alimentaire. Pour que l'autonomie puisse être développée, ou pour que la collectivité puisse exercer son droit de « s'autocréer en continu » (Escobar, 2018; Capra et Luisi, 2014, ch.6), la capacité du comité à établir des rapports auprès de partenaires plus largement, comme auprès des bailleurs de fonds, de l'arrondissement et de la Ville, est essentielle (Fontaine, 2013). C'est cela qui a permis au Comité Fermette de défendre la légitimité de l'initiative et d'obtenir l'appui de l'arrondissement pour mobiliser des ressources financières publiques. C'est également cette capacité qui a permis d'assurer l'achat du lot 5 par la Ville, de négocier l'aménagement d'une parcelle productive et

une entente de co-gestion à venir. Il s'agit d'étapes incontournables dans la réalisation de l'initiative locale (Klein, 2014).

D'après les résultats de notre recherche, en dépit des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, ce contexte particulier semblerait légitimiser l'émergence de ce type d'initiative en renforçant la pertinence d'accroître l'autonomie alimentaire et en rendant davantage visibles les injustices. Nous pouvons alors faire un lien avec la littérature sur la transition, considérant que ce contexte, par les interstices qu'il génère au sein du régime sociotechnique, pourrait favoriser l'émergence de changements radicaux lorsque des niches comme des systèmes alimentaires locaux sont suffisamment développées, pouvant engendrer un « déverrouillage » institutionnel et permettre leur diffusion. (Geels, 2011; Geels et Schot, 2010). Cet élément d'analyse renforce la pertinence de voir comment ce type d'initiative peut recevoir davantage de reconnaissance, d'appui et comment il peut inspirer d'autres quartiers à développer des initiatives semblables.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, le développement de l'initiative locale est un processus itératif (Klein, 2014). Nous avons tenté dans la mesure du possible de tenir à jour l'écriture de ce mémoire tout au long de l'évolution de l'initiative. Puisque cette dernière n'est pas un objet figé, les groupes porteurs s'engageront dans de nouvelles étapes suites à l'écriture de ce mémoire et au déploiement de la première phase expérimentale. Ces étapes concernent entre autres la recherche de financement nécessaire pour assurer le développement des prochaines phases du projet, les ressources humaines essentielles à l'animation, la construction et l'opérationnalisation de la Fermette, l'entente de cogestion du lot 5 et l'aménagement d'une parcelle productive, sans oublier la rénovation potentielle du bâtiment Oil Store sur le long terme. Le modèle d'affaires et le mode de gestion démocratique de l'initiative restent à déterminer. La capacité de production alimentaire possible n'a pas été évaluée et elle reste à voir. Il est attendu que son rendement augmente, puisque

l'initiative consistait en une expérimentation émergente qui n'avait aucun objectif de rendement à court terme (à l'été 2020). De plus, des expertises sont acquises et il est envisagé que la surface de production soit augmentée dès les prochaines années. Malgré certains aspects incertains et le caractère émergent et expérimental de la Fermette, il demeure que notre analyse a mis en lumière le potentiel non négligeable de l'initiative pour favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale.

5.3 Croisement de l'approche du développement territorial par l'initiative locale et du design pour l'autonomie

Dans les sections précédentes de ce chapitre, nous avons vu dans quelle mesure une initiative locale orientée vers le design pour l'autonomie peut favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale. Nous avons ensuite analysé les résultats de notre recherche à partir des concepts d'autonomie, de commun et de justice alimentaire. Maintenant, nous présenterons la contribution de notre recherche en avançant que notre perspective théorique, qui combine l'approche du design pour l'autonomie et l'approche de développement territorial, peut favoriser l'analyse d'initiatives collectives ancrées territorialement visant la justice alimentaire, sociale et environnementale.

D'abord, notre recherche empirique vient appuyer la proposition d'Arturo Escobar (2018) selon laquelle le design pour l'autonomie présente un potentiel pour créer des mondes plus justes. À partir de la perspective théorique que nous apportons, nous avons opérationnalisé les concepts d'autonomie et de commun qui sont au centre de cette approche et nous les avons appliqués à l'analyse d'une action collective de nature expérimentale. Cela nous a permis de mettre l'accent sur les ontologies relationnelles et sur le caractère ouvert et créatif du processus. Concrètement, cela nous a amenée à porter une attention à la conception d'espaces de production et de transformation

alimentaire, mais également d'espaces de reproduction sociale, intégrant la relation à la terre également, pour que la collectivité puisse exercer son droit de s'autocréer en continu. L'approche nous a également amenée à considérer les relations externes dans une perspective d'interdépendance, essentielles au développement de l'autonomie. Elle nous a également permis d'entrevoir de nouveaux modes de gouvernance partagée où la collectivité prend également part au leadership et elle peut s'approprier et influencer l'initiative. Cette perspective amène à voir les dispositifs qui sont mis en place non pas comme la finalité d'un projet, mais plutôt comme un moyen pour favoriser la création de relations, de savoirs et d'expertises et le renforcement de tout un réseau de relations au sein du quartier qui entre dans ce processus.

L'approche mobilisée nous permet également de souligner le potentiel d'innovation socio-territoriale de l'initiative à l'étude pour transformer l'environnement institutionnel (Klein, Laville et Moulaert, 2014; Unger, 2015; Torre, 2015, Klein, *et al*., 2016), en mettant en lumière l'augmentation de la capacité des citoyens-nes à influencer les dynamiques qui façonnent leur milieu.

Bien que notre recherche se concentre sur une expérimentation qui s'inscrit dans un contexte qui lui est propre, notre perspective théorique pourrait servir de repère pour généraliser une approche qui vise l'analyse, et potentiellement le lancement et la mise en œuvre d'initiatives collectives ancrées territorialement visant la justice alimentaire, sociale et environnementale, ou encore le renforcement de systèmes alimentaires locaux. Pour ce faire, il serait bénéfique que davantage de designers « experts » (Manzini, 2015) s'intéressent au design réorienté vers les ontologies et prennent part au développement territorial et plus précisément aux initiatives expérimentales de design « diffus » (*Ibid*.). Il serait également pertinent qu'à l'inverse, des équipes de recherche d'autres disciplines s'intéressent à cette pratique créatrice et y voient son potentiel pour contribuer à la création de mondes plus justes.

CONCLUSION

Rappelons notre question de recherche était la suivante : dans quelle mesure une initiative locale inscrite dans un processus de design pour l'autonomie peut-elle favoriser la justice alimentaire, sociale et environnementale? Nous avons étudié le processus d'action collective de l'expérimentation de la Fermette de Pointe-Saint-Charles à travers une démarche engagée. Nous avons mobilisé les concepts de justice alimentaire, d'autonomie et de commun. Ces derniers sont au centre de l'approche du design pour l'autonomie qui nous semblait bien adaptée pour analyser dans quelle mesure l'expérimentation peut favoriser la justice, nous permettant de porter attention aux ontologies relationnelles.

Rappelons une fois de plus que ce projet en est dans ses premières étapes. L'analyse nous a permis de mettre en lumière qu'une initiative de design pour l'autonomie peut favoriser un accès aux ressources alimentaires (espaces de production, équipements de transformation et aliments produits), contribuer à lutter contre les inégalités structurelles et favoriser une alimentation et un environnement sains, représentant ainsi un potentiel pour favoriser ainsi la justice alimentaire. Notre approche théorique permet d'entrevoir de nouveaux modèles de gouvernance démocratique et la création de réseaux de relations au sein de l'initiative, à l'échelle du quartier et au-delà, par la création et l'organisation d'un espace de justice alimentaire, permettant à la collectivité d'exercer son droit de s'autocréer en continu. La contribution de notre recherche nous amène à proposer que notre perspective théorique, qui combine l'approche du design pour l'autonomie et l'approche du développement territorial par l'initiative locale, favorise l'analyse d'initiatives collectives ancrées territorialement visant la justice alimentaire, sociale et environnementale.

Notre recherche comporte évidemment certaines limites. D'abord, les résultats de notre recherche proviennent d'une expérimentation en émergence. Bien que ce choix ait été justifié par la littérature et qu'il permette à la chercheuse de prendre part au processus de co-création, il aurait été nécessaire de documenter davantage les pratiques qui se déroulent, les enjeux d'accès et de justice au sein de l'initiative suites à sa première phase. Cette limite nous amène également à apporter une nuance quant à l'affirmation de la portée transformatrice de l'initiative. En même temps, il s'agit d'un moment clé pour l'initiative pour développer davantage les éléments mis en lumière dans la section des résultats, soit en misant sur le développement de relations au sein de l'initiative, avec le Bâtiment 7 ainsi qu'à l'échelle du quartier. Il serait également pertinent de documenter ou d'analyser la question financière, soit le coût des aliments produits; l'aspect spatial, soit les points d'accès du réseau de distribution; l'aspect nutritionnel, soit documenter la production alimentaire. Nous n'avons pas abordé ces aspects vu les limites de l'expérimentation qui demeure émergente, mais il nous paraît essentiel de les considérer pour assurer une alimentation saine et un accès aux aliments produits.

Bien que nous ayons mobilisé les théories de la justice alimentaire, sociale et environnementale dans une approche interdisciplinaire qui permet de considérer des enjeux structuraux, nous sommes consciente que le concept de justice alimentaire est chargé de sens en lien avec son historique. Il aurait été pertinent d'inclure davantage la dimension culturelle de l'alimentation, qui demeure importante pour assurer l'accès à des aliments de qualité et lutter contre les inégalités.

Il eût été pertinent aussi d'analyser davantage les effets de l'expérience. Quels sont les changements de valeurs, d'habitudes qu'elle engendrera? En quoi affectera-t-elle la dimension relationnelle à l'échelle d'un quartier, mais également plus largement? Cela implique une réflexion sur le long terme pour voir émerger de nouvelles formes de relations.

Le croisement de l'approche du design pour l'autonomie à celle du développement par l'initiative locale appelle à une diversité d'expertises provenant des domaines de la géographie et des sciences de l'environnement à s'ouvrir au champ du design réorienté vers les ontologies, tout en reconnaissant le rôle central de la collectivité au sein d'un tel processus. Ça implique que les designers développent un intérêt pour la réorientation de leur discipline et pour les initiatives collectives ancrées territorialement qui ont le potentiel de contribuer à la justice. Cela laisserait sans doute place à des recherches-actions, voir recherches-créations, permettant de documenter des initiatives collectives sous un angle nouveau, avec un intérêt pour la façon dont ce type d'initiative peut engendrer des nouveaux mondes, plus justes et en accord avec la terre.

Voici quelques questions pour orienter la documentation de tels espaces de justice alimentaire : quels sont les savoirs et expertises qui sont partagés? Quels sont ces dispositifs et techniques développés à partir de la culture du *Do-it-yourself* et du *Low-tech*? Qui participe? Quels ateliers d'éducation relative à l'environnement peuvent être co-développés pour favoriser la réconciliation des différentes phases du système alimentaire? Est-ce que le développement d'outils numériques accessibles pourrait favoriser la consolidation d'un système alimentaire local, comme c'est le cas au sein d'autres expériences de design pour l'innovation sociale ou pour la transition? Les possibilités pour qu'un pôle alimentaire de quartier renforce un système alimentaire local ont-elles toutes été explorées, toujours en prenant en compte les enjeux de justice? Quelles sont ces possibilités? Quel rendement peut avoir un projet de pôle alimentaire en considérant la possibilité d'aménager des infrastructures à l'intérieur de bâtiments existants et de se réapproprier des lots vacants? Ces questions ouvrent des pistes de recherche orientées vers l'analyse, mais aussi vers l'action et la création. Finalement, nous nous demandons comment la documentation du processus de création et d'organisation de tels espaces peut contribuer à leur consolidation et à leur

reconnaissance pour guider d'autres initiatives et contribuer à élargir la portée politique de la justice alimentaire.

ANNEXE A

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

UQÀM | Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains

No. de certificat: 3772

Certificat émis le: 22-11-2019

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	L'approche du design pour la transition et l'approche territoriale pour favoriser la concrétisation d'initiatives collectives pour la justice sociale, environnementale et alimentaire.
Nom de l'étudiant:	Morgane PELLERIN
Programme d'études:	Maîtrise en sciences de l'environnement
Direction de recherche:	Juan-Luis KLEIN
Codirection:	Stéphane VIAL

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.

Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

ANNEXE B

GUIDE D'ENTRETIEN 1

Guide d'entretien Hiver 2020 – Version 7 À NOUS

Introduction

Remerciement

Rappel du document de consentement et de l'enregistrement.

Démarrer enregistrement

Rappel : Je m'intéresse aux questions de justice alimentaire, sociale et environnementale. L'objectif de l'entrevue est de comprendre ta vision et compréhension du processus d'action collective et de création de la Fermette ou du Pôle alimentaire à plus long terme…

BLOC 1 – IMPLICATION ET MOTIVATIONS

- Nom, habites-tu Pointe-Saint-Charles?
- Comment décrirais-tu Pointe-Saint-Charles à quelqu'un qui ne connait pas le quartier?

- Moment et durée d'implication dans le Comité Fermette ou Pôle alimentaire.
- Au départ, quelles raisons t'ont motivée à t'impliquer dans ce projet ?
- *Si implication antérieure* Qu'est-ce qui a fait en sorte que tu as mis fin à cette implication?

- Comment décrirais-tu ton rôle au sein du Comité?
- Quel est selon toi l'apport ou le rôle du 7 À NOUS? (pendant le développement du projet? Une fois qu'il sera mis en place?)

- Au-delà du Comité Fermette, as-tu d'autres implications sociales, politiques ou environnementales au Bâtiment 7 ou plus largement?

BLOC 2 – ACTION COLLECTIVE

- Peux-tu me parler de l'initiative *Nourrir la Pointe*? (Quels groupes étaient impliqués? À quel moment ça s'est déroulé? Quelle était l'intention au départ? Quelles actions ont été posées?
- Peux-tu me parler de l'évolution du projet de Pôle alimentaire pour en arriver à la Fermette?
- Est-ce qu'à l'époque, il y a eu des luttes et mobilisations pour faire progresser le projet de Pôle alimentaire?
- Quelles ont été les principales ressources mobilisées pour développer le projet?
- Est-ce qu'il y a eu d'autres moments ou étapes marquantes dans la lutte et le développement du projet Pôle alimentaire depuis le début?

BLOC 3 – NÉGOCIATIONS ET AMÉNAGEMENTS

- Peux-tu me parler de l'accord de développement et de l'option d'achat du lot 5? Qu'est-ce que ça implique? Comment ça a évolué?
- Quels sont les enjeux principaux pour l'avancement des démarches concernant les lots extérieurs?
- Comment décrirais-tu la relation entre le 7 À NOUS et la Ville/ l'arrondissement?
- Dirais-tu que ça a évolué au fil du temps? En quoi ça a évolué?

BLOC 4 – LEADERSHIP ET GOUVERNANCE COLLECTIVE

- Une diversité de groupes collabore ensemble pour la concrétisation de la Fermette 2020. Quelles sont les principales forces que cela représente selon toi? Et les principaux défis/ enjeux?
- Peux-tu me décrire à quoi ressemble la gouvernance et l'autonomie collective au Bâtiment 7 *ou au Détour pour ses représentants-es*?
- Et plus spécifiquement, au Comité Fermette?
- Quels sont les principaux enjeux et défis à l'autonomie collective, selon toi?
- Quel est le rôle / degré d'importance des visions communes au sein du Comité Fermette?
- Peux-tu me parler de ces visions?
- Quel est le rôle/ degré d'importance des scénarios pour le projet?

PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA CONCRÉTISATION DU PROJET

- D'après toi, quels sont les principaux enjeux ou défis pour la réalisation de la Fermette?

RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET

- Pour toi, quels sont les mots ou les images qui décrivent le mieux la Fermette?
- Qu'est-ce que tu penses que la Fermette 2020 pourrait apporter à la communauté?
- Peux-tu me décrire, en quelques mots, la manière dont tu imagines le projet de Pôle alimentaire à long terme?
- Ça conclue mes questions. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que tu aimerais ajouter pour compléter? Sinon ça conclue mon entrevue, merci encore pour ta participation!

ANNEXE C

GUIDE D'ENTRETIEN 2

Guide d'entretien Hiver 2020 – Version Club Populaire

Introduction

Remerciement

Rappel du document de consentement et de l'enregistrement.

Démarrer enregistrement

Rappel : Je m'intéresse aux questions de justice alimentaire, sociale et environnementale. L'objectif de l'entrevue est de comprendre ta vision et compréhension du processus d'action collective et de création de la Fermette ou du Pôle alimentaire à plus long terme…

BLOC 1 – IMPLICATION ET MOTIVATIONS

- Nom, habites-tu Pointe-Saint-Charles?
- Comment décrirais-tu Pointe-Saint-Charles à quelqu'un qui ne connait pas le quartier?
- Moment et durée d'implication dans le Comité Fermette ou Pôle alimentaire.
- Au départ, quelles raisons t'ont motivée à t'impliquer dans ce projet ?

- Comment décrirais-tu ton rôle au sein du Comité?
- Quel est selon toi l'apport ou le rôle du Club? (pendant le développement du projet? Une fois qu'il sera mis en place?)
- Peux-tu me parler de la mission du Club dans le quartier? En quoi, selon toi, cette mission peut contribuer à la Fermette 2020?

- Au-delà du Comité Fermette, as-tu d'autres implications sociales, politiques ou environnementales au Club ou plus largement?

BLOC 2 – ACTION COLLECTIVE

- Peux-tu me parler de l'initiative *Nourrir la Pointe*? (Quels groupes étaient impliqués? À quel moment ça s'est déroulé? Quelle était l'intention au départ? Quelles actions ont été posées?
- Peux-tu me parler de l'évolution du projet de Pôle alimentaire pour en arriver à la Fermette?
- Quelles ont été les principales ressources mobilisées pour développer le projet?
- Est-ce qu'il y a eu d'autres moments ou étapes marquantes dans la lutte et le développement du projet Pôle alimentaire depuis le début?

BLOC 3 – LEADERSHIP ET GOUVERNANCE COLLECTIVE

- Peux-tu me parler du réseau d'initiatives qui touche à la sécurité alimentaire à Pointe-Saint-Charles?
- Comment se fait la concertation?

- Une diversité de groupes collaborent ensemble pour la concrétisation de la Fermette 2020. Quelles sont les principales forces que cela représente selon toi? Et les principaux défis/ enjeux?

- Quel est le rôle / degré d'importance des visions communes au sein du Comité Fermette?

- Peux-tu me parler de ces visions?
- Quel est le rôle/ degré d'importance des scénarios pour le projet?

PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA CONCRÉTISATION DU PROJET

- D'après toi, quels sont les principaux enjeux ou défis pour la réalisation de la Fermette?

RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET

- Pour toi, quels sont les mots ou les images qui décrivent le mieux la Fermette?
- Qu'est-ce que tu penses que la Fermette 2020 pourrait apporter à la communauté?
- Peux-tu me décrire, en quelques mots, la manière dont tu imagines le projet de Pôle alimentaire à long terme?
- Ça conclue mes questions. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que tu aimerais ajouter pour compléter? Sinon ça conclue mon entrevue, merci encore pour ta participation!

ANNEXE D

GUIDE D'ENTRETIEN 3

Guide d'entretien Hiver 2020 – Version Action-Gardien

Introduction

Remerciement

Rappel du document de consentement et de l'enregistrement.

Démarrer enregistrement

Rappel : Je m'intéresse aux questions de justice alimentaire, sociale et environnementale. L'objectif de l'entrevue est de comprendre ta vision et compréhension du processus d'action collective et de création de la Fermette ou du Pôle alimentaire à plus long terme…

BLOC 1 – IMPLICATION ET MOTIVATIONS

- Nom, habites-tu Pointe-Saint-Charles?
- Comment décrirais-tu Pointe-Saint-Charles à quelqu'un qui ne connait pas le quartier?
- Moment et durée d'implication dans le Comité Fermette ou Pôle alimentaire.
- Au départ, quelles raisons t'ont motivée à t'impliquer dans ce projet ?
- Qu'est-ce qui a fait en sorte que tu aies mis fin à cette implication?

- Comment décrirais-tu ton rôle au sein du Comité?

- Quel est selon toi l'apport ou le rôle d'Action-Gardien? (pendant le développement du projet? Une fois qu'il sera mis en place?)
- Peux-tu me parler de la mission d'Action-Gardien dans le quartier? En quoi, selon toi, cette mission peut contribuer à la Fermette 2020?

- Au-delà du Comité Fermette, as-tu d'autres implications sociales, politiques ou environnementales à Pointe-Saint-Charles ou plus largement?

BLOC 2 – ACTION COLLECTIVE

- Peux-tu me parler de l'initiative *Nourrir la Pointe*? (Quels groupes étaient impliqués? À quel moment ça s'est déroulé? Quelle était l'intention au départ? Quelles actions ont été posées?
- Peux-tu me parler un peu de l'évolution du projet de Pôle alimentaire pour en arriver à la Fermette?
- Est-ce qu'à l'époque, il y a eu des luttes/ mobilisations/ enjeux pour faire progresser le projet?
- Quelles ont été les principales ressources mobilisées pour développer le projet?
- Est-ce qu'il y a eu d'autres moments ou étapes marquantes dans la lutte et le développement du projet Pôle alimentaire depuis le début?

BLOC 3 – LEADERSHIP ET GOUVERNANCE COLLECTIVE

- Peux-tu me parler du réseau d'initiatives qui touchent à la sécurité alimentaire à Pointe-Saint-Charles?
- Comment se fait la concertation?
- Une diversité de groupes collabore pour la concrétisation de la Fermette 2020. Quelles sont les principales forces que cela représente selon toi?
- Et les principaux défis/ enjeux?

- Quel est le rôle / degré d'importance des visions communes au sein du Comité Fermette?
- Peux-tu me parler de ces visions?
- Quel est le rôle/ degré d'importance des scénarios pour le projet?

PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA CONCRÉTISATION DU PROJET

- D'après toi, quels sont les principaux enjeux ou défis pour la réalisation de la Fermette?

RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET

- Pour toi, quels sont les mots ou les images qui décrivent le mieux la Fermette?
- Qu'est-ce que tu penses que la Fermette 2020 pourrait apporter à la communauté?
- Peux-tu me décrire, en quelques mots, la manière dont tu imagines le projet de Pôle alimentaire à long terme?

- Ça conclue mes questions. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que tu aimerais ajouter pour compléter? Sinon ça conclue mon entrevue, merci encore pour ta participation!

BIBLIOGRAPHIE

Action-Gardien (s.d.). *Mission*. Récupéré de http://www.actiongardien.org/mission

Action-Gardien (octobre 2009). *Les terrains du CN : une opportunité de répondre aux besoins en sécurité alimentaire du quartier de Pointe-Saint-Charles.* (Mémoire présenté par le Comité en sécurité alimentaire d'Action-Gardien). Récupéré de http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P40/9a5.pdf

Action-Gardien (octobre 2015). *Les recommandations pour une politique alimentaire à Montréal.* (Mémoire déposé par la table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles). Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_ACTIONGARDIEN_20151015.PDF

Action-Gardien (2017). *Lettre aux élus, acquisition publique du lot 5 : un geste incontournable de la municipalité pour le rayonnement du Bâtiment 7* (document interne).

Akbulut, B. (2017). Commons. Dans C. Spash. (dir.). *Routledge Handbook of Ecological Economics: Nature and Society* (p.395-402). New York: Routledge.

Allard-Poesi, F. et Perret, V. (2014). Chapitre 1. Fondements épistémologiques de la recherche. Dans : R-A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management* (p.14-46). Paris: Dunod.

Alter, N. 2000. *L'innovation ordinaire*. Paris : Puf.

Amin, A. (2007). Le soutien au local au Royaume-Uni : entre le recul politique et l'engagement solidaire. Dans J-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés* (p.273-298) Québec : Presses de l'université du Québec.

Annexe au document de présentation du Pôle alimentaire dans le Bâtiment 7 : argumentaire pour l'acquisition municipale du lot 5 (s.d.) (document interne).

Audet, R. (2015). Le champ des *sustainability transitions* : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73-93.

Audet, R., Lefèvre, S. et El-Jed, M. (2014). La démarche d'innovation des marchés de quartier de Montréal: Vers une transition socio-écologique du système agroalimentaire. *Les cahiers de la CRSDD.* Récupéré de http://www.crsdd.uqam.ca/pages/docs/RapportMarchesDeQuartier2014.pdf

Bailey, I. et Wilson, G. A. (2009). Theorising transitional pathways in response to climate change: technocentrism, ecocentrism, and the carbon economy. *Environment and planning A*, *41*(10), 2324-2341. doi: https://doi.org/10.1068/a40342

Ballantyne-Brodie, E. (juin 2018). Design convivial food systems in everyday life. *Service Design Proof of Concept, Proceedings of the ServDes Conference, Milano, Italy*, *150* (1032-1048). Linköping University Electronic Press.

BAQ (Les Banques alimentaires du Québec) (2018). *Bilan-faim Québec 2018.* Montréal : BAQ. Récupéré de https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2019/02/Bilan-Faim-2018-LesBAQ.pdf

Bason, C. Leading Social Design: What does it take? (2012). *Social Space.* 24-29. Récupéré de https://ink.library.smu.edu.sg/lien_research/107

Béïque, J. (2011). *Saint-Camille, le pari de la convivialité*. Montréal : Écosociété.

Bélanger, H. (2010). Pour qui et à qui ce parc ? Gentrification et appropriation de l'espace public dans l'arrondissement du Sud-Ouest de Montréal (Canada). *Lien social et Politiques*, *1*(63), 143–154. doi : https://doi.org/10.7202/044156ar

Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, *26*(2), 1-18.

Blanchon, D., Moreau, S. et Veyret, Y. (2009). Comprendre et construire la justice environnementale. *Annales de géographie*, *665-666*(1), 35-60. doi:10.3917/ag.665.0035.

Bouchard, M. (2012). Introduction. The social economy in Québec : A laboratory of social innovation. Dans Bouchard, M. (dir.), *Innovation and the Social Economy* (p. 3-24) Toronto: University of Toronto Press.

Boulanger, P.-M. (2008, novembre). Une gouvernance du changement sociétal : le *transition management*. *Revue Nouvelle*, 61-73.

Bourdier, J.-P. et Trinh T., M. (2011). *Vernacular Architecture of West Africa: A World in Dwelling.* London: Routledge.

Brulle, R. J. et Pellow, D. N. (2006). Environmental justice: human health and environmental inequalities. *Annu. Rev. Public Health*, *27*, 103-124.

Caffentzis, G. et Federici, S. (2014). Commons against and beyond capitalism. *Community Development Journal, 49* (1), 92–105, https://doi.org/10.1093/cdj/bsu006

Capra, F. Et Luigi Luisi, P. (2014) *The System View of Life: A Unifying Vision.* Cambridge University Press: New York.

Carlsson, C. (2008). *Nowtopia: How Pirate Programmers, Outlaw Bicyclists and vacant-lot gardeners are inventing the future today*. Oakland: AK Press.

Chambon, J.-L., David, A. et Devevey, J.M. (1982). *Les innovations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-Je?

Champagne, C. (2008). *Développement écovillageois et renouvellement de l'habiter rural : Le cas de Saint-Camille au Québec*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de https://archipel.uqam.ca/1373/1/M10437.pdf

Charreire-Petit, S. et Durieux, F. (2014). Chapitre 3. Explorer et tester : les deux voies de la recherche. Dans : R-A Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management* (p. 76-104). Paris: Dunod.

Chiffoleau, Y. (2012). Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (332), 88-101. doi: https://doi.org/10.4000/economierurale.3694

Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles (s.d.). *Accueil : Club Populaire des consommateurs.* Récupéré de https://ccpsc.qc.ca/fr/clubpop

Cloutier, J. (2003). *Qu'est-ce que l'innovation sociale?* Cahier du CRISES no ET0314.

Collectif 7 À NOUS (s.d.a). *Site officiel du Bâtiment 7 : Fabrique d'autonomie collective.* Récupéré de https://www.batiment7.org/

Collectif 7 À NOUS (s.d.b). *Un bâtiment pour la communauté* (document interne).

Collectif 7 À NOUS (2016). *Un pôle alimentaire au Bâtiment 7: Nourrir notre village aujourd'hui. Cutiver la ville de demain!* (document interne).

Comité en Sécurité alimentaire d'Action-Gardien (2018). *Guide de ressources : Services alimentaires à Pointe-Saint-Charles*. Récupéré de http://www.actiongardien.org/securite-alimentaire

Comité Fermette (2020a). *La Fermette de Pointe-Saint-Charles : Vision et mission* (document interne).

Comité Fermette (2020b). *Historique du comité et principaux mandats complétés* (document interne).

Comité Oil Store (2016, 22 mars) *Vers un Pôle alimentaire au Bâtiment 7 : Pas à pas vers la définition d'un projet de quartier!* (document interne).

Comité Pôle alimentaire (s.d.) *Comité Pôle alimentaire – Actualisation du fonctionnement, mandat et des phases de développement du projet* (document interne).

Communiqué : Campagne en faveur de l'acquisition municipale du lot 5 en face du Bâtiment 7 (s.d.) (communiqué).

Costes, L. (2010). Le droit à la ville de Henri Lefebvre: quel héritage politique et scientifique?. *Espaces et sociétés*, (1), 177-191.

Dardot, P. Et Laval, C. (2015). *Commun: Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris: La Découverte.

DESIS Network : Design for Social Innovation and Sustainability. (2020). *Initiatives*. Récupéré de https://www.desisnetwork.org/

De Sousa Santos, B. (2016). *Épistémologies du Sud: mouvements citoyens et polémique sur la science*. Paris : Desclée De Brouwer.

Deverre, C. et Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (317), 57-73. doi : https://doi.org/10.4000/economierurale.2676

Direction de la santé publique de Montréal (2007). *Les disparités dans l'accès à des aliments santé à Montréal : le CSSS Sud-Ouest-Verdun.* (Rapport N° 9). Récupéré de https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/1914-9174-No9-2007.pdf

Doyon, M. et Klein, J-L. (dir.). (2019). *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale.* Québec : Presses de l'Université du Québec.

Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, *10*(1), 79-86.

Dussault, J. (2016). *De la contestation à la création, l'usage de l'espace urbain par les mouvements sociaux. Le cas du centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles.* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de https://core.ac.uk/download/pdf/77619231.pdf

Eckert, J. et Shetty, S. (2011). Food systems, planning and quantifying access: Using GIS to plan for food retail. *Applied Geography*, *31*(4), 1216-1223. doi : https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2011.01.011

Ehrenfeld, J. (2009). *Sustainability by design: A subversive strategy for transforming our consumer culture*. Yale University Press.

Enriquez, D. (2018). *Les initiatives communautaires et de l'économie sociale de lutte contre l'insécurité alimentaire à Montréal : le cas des expérimentations favorisées par parole d'exclues dans deux quartiers de Montréal-Nord.* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de https://archipel.uqam.ca/12320/

Enriquez, D. et Klein, J.-L. (2019) La désertification alimentaire à Montréal : logique économique et réponse sociale. Dans M. Doyon. et J-L. Klein. (dir.). *Pour la*

sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale, (p.21-41) Québec : Presses de l'Université du Québec.

Escobar, A. (2014). *Sentir-penser avec la Terre : Une écologie au-delà de l'Occident*. Paris : Éditions du Seuil.

Escobar, A. (2015). Commons in the Pluriverse. Dans D. Bollier et S. Helfrich (dir.). *Patterns of commoning*. Commons Strategy Group and Off the Common Press.

Escobar, A. (2018). *Designs for the pluriverse : Radical interdependence, autonomy, and the making of worlds* (New ecologies for the twenty-first century). États-Unis: Duke University Press.

Findeli, A. (2015). La recherche-projet en design et la question de recherche : essai de clarification conceptuelle. *Sciences du design, 1*(43-55). Paris : Presses universitaires de France.

Fine, B. (2003). Social capital : the world bank's fungible friend. *Journal of Agrarian Change, 3*(4) 586-603.

Fine, B. (2010). Beyond the Tragedy of the Commons: A Discussion of Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action. *Perspectives on Politics, 8* (2) 583–86. doi: https://doi.org/10.1017/S1537592710000381

Fontan, J. M., Klein, J. L., et Tremblay, D. G. (2004). Innovation et société: pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation. *Géographie, économie, société*, *6*(2), 115-128. doi : https://doi.org/10.3166/ges.6.115-128

Fontan, J.-M., Klein, J.-L. et Tremblay, D.-G. (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : le cas de Montréal*. Paris : l'Hattarman.

Fontaine, A. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective ? *Le sociographe*, *hors-série 6*(5), 205-219. doi:10.3917/graph.hs06.0205.

Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) (2012). *S'entendre sur la terminologie : sécurité alimentaire et nutritionnelle.* Rome, Comité de la

sécurité alimentaire mondiale. Récupéré de http://www.fao.org/3/MD776F/MD776F.pdf

Fournier, V. (2013). Commoning: on the social organization of the commons. *Management*, *16*(4), 433-453. doi: https://doi.org/10.3917/mana.164.0433

Fraser, N. (2009). *Scales of justice*. New York: Colombia University Press

Fry, T. (2009) *Design Futuring: Sustainability, Ethics and New Practice*. Berg Publishers.

Gauthier, B. (dir.). (1997). *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec :Sainte-Foy.

Geels, F.W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a casestudy. *Research Policy, 31* (1257–1274).

Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental innovation and societal transitions*, *1*(1), 24-40.

Geels, F. W. et Schot, J. (2010). The dynamics of transitions: a socio-technical perspective. Dans J. Grin, J. Rotmans et J. Schot (dir.), *Transitions to sustainable development. New directions in the study of long term transformative change* (p. 9-101). New York/Londres : Routledge.

Ghaffari, L. (2020). *Pour une gentrification socialement acceptable : le cas d'Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et Madeleine-Champ-de-Mars à Nantes*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.

Ghaffari, L., Klein, J.-L. et Angulo Baudin, W. (2018). Toward a socially acceptable gentrification: a review of strategies and practices against displacement. *Geography Compass*, *12*(2), 12355. doi : https://doi.org/10.1111/gec3.12355

Glaeser, E. (2011). Cities, productivity, and quality of life. *Science*, *333*(6042), 592-594. doi : 10.1126/science.1209264

Goodman, D. (2004). Rural Europe redux? Reflections on alternative agro-food networks and paradigm change. *Sociologia ruralis*, *44*(1), 3-16. doi: https://doi.org/10.1111/j.1467-9523.2004.00258.x

Gottlieb, R. et Joshi, A. (2010). *Food Justice*. Cambridge: The MIT Press.

Gottlieb, R. (2009). Where We Live, Work, Play . . . and Eat: Expanding the Environmental Justice Agenda. *Environmental Justice*, *2*(1). 7-8.

Grin, S. J., Rotmans, J. et Schot, J. (2010). *Transitions to Sustainable Development. New Directions in the Study of Long Term Transformative Change.* New York/Londres : Routledge.

Gumuchian, H., Grasset, É., Lajarge, R. et Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire.* Paris : Economica.

Hardin, G. (1968). La tragédie des communs. *Science, 162* (3859), p. 1243–1248.

Harvey, D. (2008). The right to the city. *The City Reader*, *6*(1), 23-40.

Haxeltine, A., Whitmarsh, L., Bergman, N., Rotmans, J., Schilperoord, M. et Kohler, J. (2008). A Conceptual Framework for transition modelling. *International Journal of Innovation and Sustainable Development, 3*(1-2), 93-114. doi: 10.1504/IJISD.2008.018195

Héritage Montréal (2008). *Quartier Pointe-Saint-Charles*. Récupéré de http://www.memorablemontreal.com/accessibleQA/histoire.php?quartier=14

Hochedez, C., et Le Gall, J. (2016). Justice alimentaire et agriculture: introduction. *Justice spatiale - spatial justice,(9)*. Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE, 7218.

Hochedez, C., Lanciano, E., Lapoutte, A., Noel, J. et Saleilles, S. (s.d.). Appréhender l'accessibilité et la justice alimentaire. *Frugal research, Formes urbaines et gouvernance alimentaire, Série méthodes*. (p.1-4.)

Hughes, K. et Arscott, M.-L. (s.d.). *Latham St-Commons*. Récupéré de https://www.desisnetwork.org/2018/06/20/latham-st-commons-cmu-design-desis-lab-usa/

Huron, A. (2018). *Carving Out the Commons* (p.1-41). Minneapolis: University of Minnesota Press.

Irwin, T. (2015). Transition design: A proposal for a new area of design practice, study, and research. *Design and Culture*, *7*(2), 229-246. https://doi.org/10.1080/17547075.2015.1051829

Irwin, T., Tonkinwise, C., et Kossoff, G. (2015, août). Transition design: An educational framework for advancing the study and design of sustainable transitions. Dans *6th International Sustainability Transitions Conference, University of Sussex, Brighton*.

Janin, P., Héron, R., et Roy, A. (dir). (2019). Sécuriser l'alimentation? *Socio-Anthropologie*, *39*(1), 9-141. Récupéré de http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/5048

Jessop, B., Moulaert, F., Hulgard, L. et Hamdouch, A. (2013). Social innovation research : a new stage in innovation analysis ? Dans F. Moulaert, D. MacCallum, A. Mehmood et A. Hamdouch (dir.), *International Handbook of Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research*, p. 110-130. Cheltenham, UK: Edward Elgar.

Jorgensen, D. L. (2015). Participant Observation. Dans *Emerging Trends in the Social and Behavioral Sciences* (p.1-15). American Cancer Society. doi: 10.1002/9781118900772.etrds0247

Kawulich, B. B. (2005). Participant observation as a data collection method. Dans *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research, 6*(2).

Kip, M. (2015). Moving Beyond the City: Conceptualizing Urban Commons from a Critical Urban Studies Perspective. Dans M. Dellenbaugh, M. Kip, M. Bieniok, A-K. Müller et M. Schwegmann (dir.). *Urban Commons: Moving Beyond State and Market*, p.42–59. Basel: Birkhäuser.

Kip, M., Bieniok, M., Dellenbaugh, M., Müller, A.K., et Schwegmann, M. (2015). Seizing the (Every) Day: Welcome to the Urban Commons! Dans *Urban Commons: Moving Beyond State and Market*, p.9-25. Basel: Birkhäuser.

Klein, J.-L. (2008). Territoire et régulation: l'effet instituant de l'initiative locale. *Cahiers de recherche sociologique*, (45), 41-57. doi : https://doi.org/10.7202/1002498ar

Klein, J.-L. (2012). Le leadership partagé: une condition pour le développement local. Dans Fahmy, M. *L'État du Québec.* Montréal: Boréal (p.84-91).

Klein, J.-L. (2014). Innovation sociale et développement territorial. Dans J-L. Klein, J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.). *L'innovation sociale.* (p.115-142). Toulouse: ERES. doi:10.3917/eres.moula.2014.01.0115.

Klein, J.-L. (2019). La planification territoriale : une lecture selon la perspective de l'innovation sociale. Dans M.-U. Proulx et M.-C. Prémont. (dir.) *50 ans de politique territoriale au Québec*. Québec : Presses de l'université du Québec. p.77-93.

Klein J-L., Laville, J-L. et Moulaert, F. (2014). L'innovation sociale : repères introductifs. Dans J-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale* (p. 7-44) Toulouse: ERES. Sociologie économique. doi : 10.3917/eres.moula.2014.01.0007.

Klein, J.-L., Boucher, J.L., Camus, A., Champagne, C. et Noiseux, Y. (dir.) (2019). *Trajectoires d'innovation : Des émergences à la reconnaissance*. (Collection Innovation sociale). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Klein, J.-L., Camus, A., Jetté, C., Champagne, C. et Roy, M. (2016). *La transformation sociale par l'innovation sociale*. Québec : Presses de l'Université du Québec, coll. « Innovation sociale ».

Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrisson, D. et Lévesque, B. (2014). L'innovation sociale au Québec : un système d'innovation fondé sur la concertation. Dans J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale* (p.193-246) Toulouse: ERES. Sociologie économique.

Klein, J-L., Pecqueur, B., Koop, K. et Soussi, S. A. (dir.) (2016). *L'innovation locale à l'épreuve du global: un défi pour les acteurs*. Québec: Presse de l'Université du Québec.

Kropp, C. (2018). Urban Food Movements and Their Transformative Capacities. *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, *24*(3). Récupéré de: http://www.ijsaf.org/index.php/ijsaf/article/view/6

Laigle, L. et Racineux, N. (2017). *Initiatives citoyennes et transition écologique: quels enjeux pour l'action publique?* Commissariat Général au développement

durable - Délégation au développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire.

La Maison du Partage d'Youville (2020). *Objectifs*. Récupéré de https://www.lmpy.ca/objectifs#page

Lamine, C. et Dawson, J. (2018). The agroecology of food systems: Reconnecting agriculture, food, and the environment. *Agroecology and Sustainable Food Systems, 42*(6), 629–636. doi:10.1080/21683565.2018.1432517

Lamont, E. (réal.) (2016). *Le chantier des possibles* (Long métrage documentaire). Québec : Les Productions du Rapide-Blanc.

La Pointe libertaire (2013). *Bâtiment 7 : Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Montréal : Les éditions Écosociété.

Lardon, S. et Loudiyi, S. (2014). Agriculture et alimentation urbaines: entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*, *89*(1-2), 3-10. doi : https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9362

Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique. *SociologieS*, Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique? Récupéré de : http://journals.openedition.org/sociologies/5677

Le Bossé, Y. (2007, juin). *Le développement du pouvoir d'agir personnel et collectif : Quelques enjeux relatifs à la posture professionnelle et à la formation des praticiens du social.* Université Laval. Récupéré de https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_ladpa/documents/Recherche_DPA/Conferences_PPT/Conference_DPA_Quelques_enjeux.pdf

Lebrun-Paré, F. (2018). *Articuler écologisme et émancipation: La dimension critique et politique d'une initiative citoyenne de transition socioécologique.* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, *6*(1), 29-35.

Lefèvre, S. et Audet, R. (2016). La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur

alimentaire? *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (54), 1-22. doi : 10.4000/interventionseconomiques.2689

Le Détour (s.d.). *À propos*. Récupéré de https://epicerieledetour.org/a-propos-2/

Le Guerrier, M. (2019). L'empowerment citoyen dans les expérimentations de transition écologique: le cas du projet nos milieux de vie! À Montréal. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.

Les écuries de Pointe-Saint-Charles. (s.d.) (document interne).

Les incroyables comestibles du Québec. *Accueil*. Récupéré de https://icquebec.org/

Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. 1997. *La recherche qualitative: fondements et pratiques.* Bruxelles : De Boeck Université, Collection méthode en sciences humaines.

Letonturier, É. (2019). Action collective. *Encyclopédie Universalis*. Récupéré de http://www.universalis.fr/encyclopedie/action-collective/

Levkoe, C. Z. (2011). Towards a transformative food politics. *Local Environment*, *16*(7), 687-705. doi :10.1080/13549839.2011.592182

Lu, F. (2006). The 'Commons' in an Amazonian context. *Social Analysis, 50*(3), 187-194.

Manzini, E. (2015). *Design, When Everybody Designs: An Introduction to Design for Social Innovation*. Cambridge, Massachussets et London, England: The MIT Press.

Mendell, M. (2006). L'*empowerment* au Canada et au Québec : enjeux et opportunités. *Géographie, économie, société, 8*(1), 63-86.

Mohai, P., Pellow, D. et Roberts, J. T. (2009). Environmental justice. *Annual review of environment and resources*, *34*(1), 405-430.

Morgan, K. (2009). Feeding the City: The Challenge of Urban Food Planning. *International Planning Studies*, *14*(4), 341-348. doi: 10.1080/13563471003642852

Moulaert, F. et Nussbaumer, J. (2008). *La logique sociétale du développement territorial*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Moulaert, F., Maccallum, D., Mehmood, A., Hamdouch, A. (dir.) (2013). *International Handbook of Social Innovation : Collective Action, Social Learning and Transdisciplinary Research.* Cheltenham (UK): Edward Elgar.

Mulgan, G. (2006). The process of social innovation. *Innovations: technology, governance, globalization*, *1*(2), 145-162.

Ninacs, W.A. (2008). Empowerment *et intervention : développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Nussbaumer, J. et Moulaert, F. (2007). L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques. Dans J-L. Klein. et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale*. (p.71-88). Québec : Presses de l'université du Québec.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons*. Cambridge: Cambridge University Press.

Ostrom, E. (dir.). (2002). *The Drama of the Commons*. Washington: National Academic Press.

Ostrom, E. (2010). Beyond markets and states: polycentric governance of complex economic systems. Dans K. Grandin (dir.), *The Nobel Prizes 2009, Stockholm: The Nobel Foundation* (p.408–444).

Paddeu, F. (2012). L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale. *VertigO, La revue électronique en sciences de l'environnement*, *12* (2).

Paquin, C. (2018). *Portrait statistique de la population du territoire de Pointe-Saint-Charles*. Commandé par K. Triollet (Action-Gardien) et M. Audet (Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

Parc Canada. (2019). *Lieu historique national du Canal-de-Lachine*. Récupéré de https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/canallachine/culture

Pecqueur, B. (2016). Le développement territorial : Une voie de sortie de crise pour les collectivités locales ? Dans J-L. Klein, B. Pecqueur, K. Koop et S.A. Soussi

(dir.). *L'innovation locale à l'épreuve du global: un défi pour les acteurs* (p.15-25) Québec: Presse de l'Université du Québec.

Poitras, C. (2017). L'axe du canal de Lachine et les quartiers du Sud-Ouest : Grandeur et misère du berceau de l'industrialisation du pays? Dans J-L. Klein, et R. Shearmur (dir.). *Montréal : La cité des cités.* (p.107-123) Québec : Presses de l'Université du Québec.

Renaud, G. et Royer, D. (2012). Recension des initiatives en autonomie alimentaire. *Cahiers du CRISES, coll. Études de cas d'entreprises d'économie sociale.* No ES1204. Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales. Récupéré de https://core.ac.uk/download/pdf/46923905.pdf

Réseau pour une alimentation durable (s.d.). *Réseau de justice alimentaire.* Récupéré de https://foodsecurecanada.org/fr/communaute-et-reseaux/reseau-de-justice-alimentaire

Rigot, E. et Strayer, J. (2020). Retour vers 1972 : rouvrir les possibles pour le design et l'économie face aux effondrements. *Sciences du Design*, *11*(1), 32-41. doi:10.3917/sdd.011.0032.

Rose, D. (2006). Les atouts des quartiers en voie de gentrification : du discours municipal à celui des acheteurs: Le cas de Montréal. *Sociétés contemporaines*, *63*(3), 39-61. doi:10.3917/soco.063.0039

Rotmans, J., et Loorbach, D. (2010). Towards a better understanding of transitions and their governance. A systemic and reflexive approach. Dans J. Grin, J. Rotmans et J. Schot (dir.), *Transitions to sustainable development. New directions in the study of long term transformative change* (p. 103-220) New York/Londres: Routledge

Rouffignat, J. (1998). Sécurité alimentaire, pauvreté et développement communautaire: liens et perspectives d'action au Québec. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, *19* (4), 331-337. doi: 10.1080/02255189.1998.9669790

Rouffignat, J., Dubois, L., Panet-Raymond, J., Lamontagne, P., Cameron, S., Girard, M. (2002). *Agir pour la sécurité alimentaire: soutenir des pratiques d'intervention favorisant le développement social*. Québec : Université Laval.

Royer, I. et Zarlowski, P. (2014). Chapitre 6. Le design de la recherche. Dans R-A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management* (p. 168-196) Paris: Dunod.

Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi dirigée. Dans B.Gauthier (dir.), *Recherche en sciences sociales: de la problématique à la collecte des données* (4e éd.), p.293-316. Ste-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec.

Sengers, F., Wieczorek, A. J., et Raven, R. (2016). Experimenting for sustainability transitions: A systematic literature review. *Technological Forecasting and Social Change*, *145*,153-164.

Shiva, V. (2000). *Stolen Harvest: The Hijacking of the Global Food Supply*. Boston: South End Press.

Shiva, V. (2013). Foreword. Dans R. Giovanna. *Nature for Sale: The Commons Versus Commodities*, vii-xii. London: Pluto Press.

Slocum, R. et Saldanha, A. (dir.). (2013). *Geographies of race and food: Fields, bodies, markets*. New York: Routledge.

Sparks, A., Bania, N. et Leete, L. (2009). *Finding Food Deserts: Methodology and Measurement of Food Access in Portland, Oregon.* Washington, DC, National Poverty Center, USDA Economic Research Service.

Snow, D. et Anderson, L. (1991). Researching the Homeless: The Characteristics and Virtues of the Case Study. Dans J. R. Feagin, A. M. Orum et G. Sjoberg (dir.), *A Case for the case study* (p.148-173). Chapel Hill: University of North Caro lina Press.

Statistique Canada. (2006). *Profil du recensement 2006.* Récupéré de https://www.statcan.gc.ca/fra/debut

Statistique Canada. (2011). *Profil du recensement 2011.* Récupéré de https://www.statcan.gc.ca/fra/debut

Statistique Canada. (2016). *Profil du recensement 2016.* Récupéré de https://www.statcan.gc.ca/fra/debut

Szaniecki, B., Biz, P. et Dos Santos Costa, D. (2020). Effondrements et résurgences dans une expérience d'agriculture urbaine et de design collaboratif à Rio de Janeiro. *Sciences du Design*, *11*(1), 102-111. doi:10.3917/sdd.011.0102.

Tarasuk, V. (2001). *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Récupéré de https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/migration/hc-sc/fn-an/alt_formats/hpfb-dgpsa/pdf/nutrition/food_sec_entire-sec_aliments_entier-fra.pdf

TCF - La télévision communautaire de Montréal. (2016, 2 octobre). *Le Bulletin: Un zoom sur l'embourgeoisement et les initiatives citoyennes.* (Vidéo en ligne). Récupéré de https://www.youtube.com/watch?v=b0bLkfcLt-4

Thomas, D.R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation, 27*(2), 237-246.

Tonkinwise, C. (2015). Design for Transitions – from and to What? *Design Philosophy Papers, 13*(1), 85-92

Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, *17*(3). 273-288. doi: 10.3166/ges.17.273-288

Touzard, J. M. et Temple, L. (2012). Sécurisation alimentaire et innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire: vers un nouvel agenda de recherche? Une revue de la littérature. *Cahiers Agricultures*, *21*(5), 293-301. doi: 10.1684/agr.2012.0577

Tremblay, P.-A., Doyon, M., Klein, J.-L. et Arsenault-Hétu, C. (2019). Le volet agricole d'une expérience d'innovation socioterritoriale : La Clé des Champs de Saint-Camille. Dans M. Doyon et J-L. Klein (dir.). *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale* (p.151-168).Québec : Presses de l'Université du Québec.

Unger, R. M. (2015). The task of the social innovation movement. Dans A. Nicholls, J. Simon et M. Gabriel (dir.). *New Frontiers in Social Innovation Research* (p.233-251). Londres: Palgrave Macmillan,.

Vall De Canmasdeu (s.d.) Récupéré de https://www.canmasdeu.net/

Van den Bosch, S. et Taanman, M. (2006, mars). How innovation impacts society : Patterns and mechanisms through which innovations contribute to transitions. *Innovation Pressure Conference.* Tampere, Finlande.

Vial, S. (2015). *Le design*. Paris: Presses Universitaires de France.

Wacquant, L. (2006). Les banlieues populaires à l'heure de la marginalité avancée. *Sciences humaines*, *4*(1), 30-33. Récupéré de http://utopiaconf.free.fr/Documents/14e/BANLIEUESHEUREMARGINALITE-SH.pdf

Zukin, S. (1991). *Landscapes of power: from Detroit to Disney World.* Berkeley: University of California Press.